

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14

Deuxième session de la  
quarante et unième législature, 2013-2014

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## OFFICIAL LANGUAGES

## LANGUES OFFICIELLES

*Chair:*

The Honourable CLAUDETTE TARDIF

*Présidente :*

L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Wednesday, September 17, 2014  
Monday, September 29, 2014 (in camera)  
Monday, October 6, 2014 (in camera)  
Monday, October 20, 2014  
Monday, October 27, 2014

Le mercredi 17 septembre 2014  
Le lundi 29 septembre 2014 (à huis clos)  
Le lundi 6 octobre 2014 (à huis clos)  
Le lundi 20 octobre 2014  
Le lundi 27 octobre 2014

Issue No. 8

Fascicule n° 8

Business of the Committee  
and

Travaux du comité  
et

Consideration of a draft agenda (future business)

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

*Twelfth, thirteenth, fourteenth and fifteenth meetings:*

Study on the impacts of recent changes to the  
immigration system on official language minority communities

*Douzième, treizième, quatorzième et quinzième réunions :*

Étude des impacts des changements récents au  
système d'immigration sur les communautés de  
langue officielle en situation minoritaire

*First meeting:*

Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act  
(communications with and services to the public)

*Première réunion :*

Projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles  
(communications et services destinés au public)

*Third meeting:*

Study on the application of the Official Languages Act  
and of the regulations and directives made under it,  
within those institutions subject to the Act

*Troisième réunion :*

Étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles  
ainsi que des règlements et instructions en découlant,  
au sein des institutions assujetties à la loi

WITNESSES:  
(See back cover)

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Suzanne Fortin-Duplessis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput	Jaffer Maltais Poirier
* Cowan (or Fraser) Fortin-Duplessis	Rivard Seidman Tardif

\*Ex officio members  
(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Charette-Poulin (*October 27, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator McIntyre (*October 27, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Mockler (*October 7, 2014*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Maltais (*October 6, 2014*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*September 30, 2014*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Rivard (*September 30, 2014*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Chaput (*September 29, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator McIntyre (*September 25, 2014*).

The Honourable Senator Seidman was added to the membership (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Beyak (*September 12, 2014*).

The Honourable Senator Champagne, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (*July 17, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
LANGUES OFFICIELLES

*Présidente* : L'honorable Claudette Tardif

*Vice-présidente* : L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis

et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput	Jaffer Maltais Poirier
* Cowan (ou Fraser) Fortin-Duplessis	Rivard Seidman Tardif

\* Membres d'office  
(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénatrice Charette-Poulin (*le 27 octobre 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 27 octobre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 7 octobre 2014*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 6 octobre 2014*).

L'honorable sénatrice Chaput a remplacé l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 30 septembre 2014*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 30 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Chaput (*le 29 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 25 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Seidman a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 12 septembre 2014*).

L'honorable sénatrice Champagne, C.P., a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 17 juillet 2014*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 12, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Chaput, seconded by the Honourable Senator Massicotte, for the second reading of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Official Languages.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 12 juin 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Chaput, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, September 17, 2014  
(19)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 11:49 a.m., in room 356-S of the Centre Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Poirier and Tardif (7).

*In attendance:* Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Communications Directorate.

The Honourable Senator Chaput moved:

That the Honourable Senator Fortin-Duplessis be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was agreed.

At 11:52 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee continued in camera to consider a draft agenda.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study on the impacts of recent changes to the immigration system on official language minority communities. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

The committee considered a draft agenda.

At 12:52 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, September 29, 2014  
(20)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m., in room 505 of the Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, Poirier, Rivard, Robichaud, P.C., Seidman and Tardif (8).

*In attendance:* Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Communications Directorate.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 17 septembre 2014  
(19)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 11 h 49, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Poirier et Tardif (7).

*Aussi présente :* Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications, Direction des communications

L'honorable sénatrice Chaput propose :

Que l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 52, conformément à l'article 12-16(1) d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité puisse examiner un projet d'ordre du jour.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013, le comité continue son étude sur les impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 12 h 52, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 29 septembre 2014  
(20)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 505 de l'édifice du Victoria sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, Poirier, Rivard, Robichaud, C.P., Seidman et Tardif (8).

*Aussi présentes :* Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications, Direction des communications.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study on the impact of recent changes to the immigration system on official language minority communities. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 6:36 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Monday, October 6, 2014  
(21)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met in camera this day, at 5:01 p.m., in room 505 of the Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, McIntyre, Mockler, Poirier and Tardif (7).

*In attendance:* Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mona Ishack, Communications Officer, Communications Directorate; Nancy Durning, Communications Officer, Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study on the impacts of recent changes to the immigration system on official language minority communities. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed:

That the draft report as amended be concurred in; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur les impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

À 18 h 36, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le lundi 6 octobre 2014  
(21)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit à huis clos aujourd'hui, à 17 h 1, dans la salle 505 de l'édifice du Victoria sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, McIntyre, Mockler, Poirier et Tardif (7).

*Aussi présente :* Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mona Ishack, agente des communications, Direction des communications; Nancy Durning, agente des communications, Direction des communications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013, le comité continue son étude sur les impacts des changements récents au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu :

Que l'ébauche du rapport, tel que modifiée, soit adoptée; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport en tenant compte des discussions d'aujourd'hui et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

At 6:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

À 18 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Daniel Charbonneau

*Clerk of the Committee*

OTTAWA, Monday, October 20, 2014  
(22)

*[Translation]*

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9 of the Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Poirier, Seidman and Tardif (8).

*In attendance:* Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee began its study on Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

*WITNESSES:*

The Honourable Senator Maria Chaput, sponsor of the bill;

Vrouyr Makalian, Policy Advisor, Office of Senator Chaput.

Senator Chaput made an opening statement and, with Mr. Makalian, answered questions.

At 6:21 p.m., the committee suspended.

At 6:26 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee continued in camera for consideration of a draft report.

It was agreed that the report be amended.

It was agreed that the draft report, as amended, be concurred in.

At 7:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, le lundi 20 octobre 2014  
(22)

*[Français]*

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la salle 9 de l'édifice du Victoria sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Poirier, Seidman et Tardif (8).

*Aussi présente :* Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 12 juin 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

*TÉMOINS :*

L'honorable sénatrice Maria Chaput, marraine du projet de loi;

Vrouyr Makalian, conseiller en politiques, Bureau de la sénatrice Chaput.

La sénatrice Chaput fait une déclaration puis, avec M. Makalian, répond aux questions.

À 18 h 21, la séance est suspendue.

À 18 h 26, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité puisse examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que le rapport soit modifié.

Il est convenu que l'ébauche du rapport, telle que modifiée, soit adoptée.

À 19 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, Monday, October 27, 2014  
(23)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 4:59 p.m., in room 9 of the Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Chaput, Fortin-Duplessis, Jaffer, Maltais, Poirier, Rivard, Seidman and Tardif (8)

*In attendance:* Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 19, 2013, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

**WITNESSES:**

*Office of the Commissioner of Official Languages:*

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages;  
Ghislaine Saikaley, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch;  
Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch; and  
Johane Tremblay, Director and General Counsel, Legal Affairs Branch.

Mr. Fraser made an opening statement and, with Ms. Saikaley, Ms. Donaghy and Ms. Tremblay, answered questions.

At 6:22 p.m., the committee suspended.

At 6:25 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee continued in camera for consideration of a draft agenda (future business).

At 6:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

*La greffière par intérim du comité,*

Jessica Richardson

*Acting Clerk of the Committee*

OTTAWA, le lundi 27 octobre 2014  
(23)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 59, dans la salle 9 de l'édifice du Victoria sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Chaput, Fortin-Duplessis, Jaffer, Maltais, Poirier, Rivard, Seidman et Tardif (8).

*Aussi présente :* Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat mardi 19 novembre, 2013, le comité continue son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Commissariat aux langues officielles :*

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles;  
Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité;  
Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications;  
Johane Tremblay, directrice et avocate générale, Direction générale des affaires juridiques.

M. Fraser fait une déclaration et, avec Mme Saikaley, Mme Donaghy et Mme Tremblay, répond aux questions.

À 18 h 22, la séance est suspendue.

À 18 h 25, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité puisse étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, September 17, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 11:49 a.m. to proceed with the election of the deputy chair of the committee.

**Senator Claudette Tardif** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable senators, I call this meeting of the Standing Committee on Official Languages to order. I would first like to welcome you back. I hope you all had a good summer. I would especially like to welcome our new members, Senator Maltais and Senator Seidman.

Given that Senator Champagne retired, the position of deputy chair is vacant, and it is my duty to preside over the election of a new deputy chair. I am now ready to receive a motion to that effect; is there a nomination?

**Senator Chaput:** I would like to nominate Senator Fortin-Duplessis for the position of deputy chair.

**The Chair:** Is it the pleasure of the honourable senators to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

(Motion agreed to.)

**The Chair:** Our heartiest congratulations to Senator Fortin-Duplessis. We are glad, and I look forward to working with you as the deputy chair of the committee.

**Senator Fortin-Duplessis:** So do I.

**The Chair:** Our sincere thanks also go to Senator Andrée Champagne, who retired, for her outstanding work as deputy chair.

The committee proceedings will now continue in camera so that we can discuss the future business of the committee and a draft report.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Monday, October 20, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., to study Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

**Senator Claudette Tardif** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 17 septembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 11 h 49, pour procéder à l'élection du poste de vice-président du comité.

**La sénatrice Claudette Tardif** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. J'aimerais d'abord vous souhaiter un bon retour. J'espère que vous avez tous passé un bel été. J'aimerais aussi particulièrement souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membre, le sénateur Maltais et la sénatrice Seidman.

Étant donné le départ à la retraite de la sénatrice Champagne, le poste de vice-président est vacant, et il est de mon devoir de présider à l'élection d'un nouveau vice-président ou d'une nouvelle vice-présidente. Je suis maintenant prête à recevoir une motion à cet effet; y a-t-il proposition d'une nomination?

**La sénatrice Chaput :** J'aimerais proposer la sénatrice Fortin-Duplessis à titre de vice-présidente.

**La présidente :** Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix :** Oui.

(La motion est adoptée.)

**La présidente :** Toutes nos félicitations à la sénatrice Fortin-Duplessis. Nous en sommes heureux, et je serai particulièrement heureuse de travailler avec vous qui serez la vice-présidente du comité.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Moi également.

**La présidente :** Nous offrons également nos sincères remerciements à la sénatrice Andrée Champagne, qui a pris sa retraite, pour son excellent travail à titre de vice-présidente.

La séance du comité se poursuivra maintenant à huis clos pour que nous puissions discuter des travaux futurs du comité et d'une ébauche de rapport.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le lundi 20 octobre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

**La sénatrice Claudette Tardif** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte.



I am Claudette Tardif, a senator from Alberta and chair of this committee. I would like to begin by inviting my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

**Senator Seidman:** Judith Seidman from Quebec.

**Senator Fortin-Duplessis:** Suzanne Fortin-Duplessis from Quebec

**Senator McIntyre:** Paul E. McIntyre from New Brunswick.

**Senator Maltais:** Ghislain Maltais from Quebec.

**Senator Charette-Poulin:** Marie-P. Charette-Poulin; I have been representing northern Ontario since 1995.

**The Chair:** Today, we are beginning our study on Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

This bill sets out a series of amendments to the Official Languages Act in order to clarify the duties of the government in relation to Part IV, which has to do with communications with the public and the provision of services, and Part XI, which concerns, among other things, consultations and draft regulations. The bill introduces the concept of equal quality of communications and services offered by federal institutions in each official language. The enactment specifies the locations where federal institutions have a duty to provide communications and services in both official languages.

The testimony we will hear today will help us carry out an informed analysis of this bill. Our witness today — and our first witness — is the sponsor of the bill in the Senate, the Honourable Maria Chaput, a senator from Manitoba and a member of the Standing Senate Committee on Official Languages. She is joined by her policy advisor, Vrouyr Makalian. I invite the senator to make her presentation. Afterwards, members will have an opportunity to ask her questions.

**Hon. Maria Chaput, sponsor of the bill:** Honourable senators and dear colleagues, as the sponsor of Bill S-205, I am very pleased to be here today to discuss it with you. Accompanying me is Vrouyr Makalian, who has been my political and legislative advisor for more than three years.

Bill S-205 is the third legislative proposal I have introduced to update Part IV of the Official Languages Act, and the first that has advanced to the committee stage. I would like to thank the committee and its chair for giving me this opportunity to appear today. I am very grateful.

I would like to explain the full scope of Bill S-205. Its purpose is to update Part IV of the Official Languages Act, which no longer meets the needs of official language minority communities.

Je suis Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta et présidente de ce comité. J'aimerais d'abord inviter mes collègues à se présenter, en commençant à ma gauche.

**La sénatrice Seidman :** Judith Seidman, du Québec.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Suzanne Fortin-Duplessis, du Québec.

**Le sénateur McIntyre :** Paul E. McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Maltais :** Ghislain Maltais, du Québec.

**La sénatrice Charette-Poulin :** Marie-P. Charette-Poulin; je représente le Nord de l'Ontario depuis 1995.

**La présidente :** Aujourd'hui, nous commençons notre étude de projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

Ce projet de loi prévoit une série de modifications à la Loi sur les langues officielles, afin de mieux encadrer les devoirs du gouvernement à l'égard de la partie IV, qui porte sur les communications avec le public et la prestation de services, et de la partie XI, qui concerne, entre autres, les consultations et les projets de règlement. Le projet de loi introduit la notion de qualité égale des communications et des services offerts par les institutions fédérales dans chacune des langues officielles. Il précise les lieux où les institutions fédérales sont tenues d'offrir des communications et des services dans les deux langues officielles.

Les témoignages que nous entendrons nous permettront d'effectuer une analyse éclairée de ce projet de loi. Notre témoin, aujourd'hui — et notre premier témoin —, est la marraine du projet de loi au Sénat, l'honorable Maria Chaput, sénatrice du Manitoba et également membre du Comité sénatorial permanent des langues officielles. Elle est accompagnée de son conseiller politique, M. Vrouyr Makalian. J'invite la sénatrice à faire sa présentation et, ensuite, les sénateurs pourront lui poser des questions.

**L'honorable Maria Chaput, marraine du projet de loi :** Honorables sénateurs et chers collègues, c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter, aujourd'hui, à titre de marraine, le projet de loi S-205. Je suis accompagnée de M. Vrouyr Makalian, mon conseiller politique et législatif depuis maintenant plus de trois ans.

Le projet de loi S-205 est le troisième projet de loi que j'ai déposé qui vise à moderniser la partie IV de la Loi sur les langues officielles, et le premier qui se rend à l'étape de l'étude en comité. Je remercie très sincèrement le comité et sa présidente pour l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui et pour laquelle je suis très reconnaissante.

Je tiens à vous expliquer la portée exacte du projet de loi S-205. Il vise à mettre à jour une partie de la Loi sur les langues officielles, la partie IV, qui ne répond plus aux réalités des

Those communities face distinct and specific challenges. The principal challenge facing francophone and Acadian communities outside Quebec is maintaining and passing on their language.

For anglophone communities in Quebec, the challenge is rather to maintain and develop their institutional vitality. According to the most comprehensive data available from the Treasury Board, there were 11,602 federal offices in Canada in 2008. Of those, 3,410 offices — 29.4 per cent — were required to provide services in both official languages. Eight hundred and twenty of those offices were located in Quebec, where more than 35 per cent of offices are designated bilingual and also provide services in English. Approximately 27 per cent of offices are designated bilingual in other Canadian provinces and provide services in French.

The number of federal bilingual offices in the country was also affected by office closures that took place between 2008 and 2013. In fact, 40 per cent of the 1,256 federal offices that were closed were designated bilingual. Currently, only 2,911 offices across Canada are designated bilingual, or 28.14 per cent. Part IV of the Official Languages Act guarantees Canadians access to federal services in the official language of their choice. The Official Languages Regulations stipulate how Part IV is to be implemented. However, the regulations have not been amended in more than 20 years.

The regulations state that federal services should be offered in the minority official language wherever there is significant demand. Under the current system, significant demand is calculated based on the criterion of first official language spoken. This is too restrictive and does not take into account all the francophones living in a predominantly anglophone area. This is mainly due to intermarriage between anglophones and francophones, known as exogamy. In many cases, the children of these families usually speak English at home because one of their parents does not speak French. These children are considered anglophone under the terms of the act, even though they attend French schools and participate actively in community life. Many immigrants who speak both official languages are often considered to be exclusively English speakers, even though they are active members of the francophone community.

Immersion students who go on to attend college and university and become leaders in our communities are very rarely considered francophones based on the criterion of first official language spoken and are rarely reflected in the statistics. For example, 60 per cent of students at the Saint-Jean campus of the University of Alberta are graduates of immersion programs.

communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces communautés font face à des défis particuliers et distincts. Dans le cas des communautés francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec, le défi principal est le maintien et la transmission de la langue.

Quant aux communautés anglophones du Québec, le défi est plutôt le maintien et l'épanouissement de leur vitalité institutionnelle. Les données les plus complètes qui nous ont été communiquées par le Conseil du Trésor indiquent qu'il y avait au Canada, en 2008, 11 602 bureaux fédéraux. Or, 3 410 de ces bureaux étaient tenus d'offrir des services dans les deux langues officielles, soit 29,4 p. 100; 820 de ces bureaux se trouvaient au Québec, où plus de 35 p. 100 des bureaux sont désignés bilingues au Québec et offrent donc aussi des services en anglais. Dans les autres provinces du Canada, ce sont environ 27 p. 100 des bureaux qui sont désignés bilingues et qui offrent donc des services en français.

Les fermetures de bureaux fédéraux, entre 2008 et 2013, ont eu un impact également sur le nombre de bureaux bilingues. En fait, 40 p. 100 des 1 256 bureaux fédéraux fermés étaient désignés bilingues. Il y a donc, aujourd'hui, seulement 2 911 bureaux partout au Canada qui sont désignés bilingues, soit 28,14 p. 100. La partie IV de la Loi sur les langues officielles garantit aux citoyens l'accès aux services fédéraux dans la langue officielle de leur choix. Le Règlement sur les langues officielles détermine l'application de la partie IV. Or, ce régime n'a pas été modifié depuis plus de 20 ans.

En vertu du règlement, les services fédéraux devraient être offerts dans la langue officielle minoritaire, là où il existe une demande importante. Sous le régime actuel, on calcule la demande importante en utilisant le critère de la première langue officielle parlée. Ce critère est trop restreint et ne permet pas de prendre en compte tous les francophones qui vivent dans une région majoritairement anglophone. Ceci s'explique surtout par l'exogamie, c'est-à-dire la formation de familles entre des personnes francophones et anglophones. De nombreux enfants issus de familles exogames ont tendance, le plus souvent, à parler anglais à la maison, parce que l'un de leurs parents ne parle pas le français. Ces enfants sont considérés comme anglophones en vertu de la loi, et ce, même s'ils fréquentent l'école française et participent activement à la vie communautaire. Nombre d'immigrants qui parlent les deux langues officielles seront souvent considérés comme étant exclusivement anglophones, même s'ils sont des membres actifs de la communauté francophone.

Les élèves issus des écoles d'immersion, qui fréquentent ensuite nos collèges et universités et deviennent des leaders de nos communautés, sont, eux aussi, très rarement considérés comme étant francophones en vertu de la première langue officielle parlée et sont rarement intégrés à nos statistiques. Pourtant, 60 p. 100 des étudiants du Campus Saint-Jean de l'Université d'Alberta sont issus des programmes d'immersion.

At the Université de Saint-Boniface, in Manitoba, close to 20 per cent of the students registered this year are graduates of immersion programs. The Supreme Court recognized this problem in its *Beaulac* decision in 1999. The court stated that a simple and static approach is not appropriate, and I quote:

...because it does not provide a solution for many situations encountered in a multicultural society and does not respond to the fact that language is not a static characteristic.

According to the Official Languages Act, when making regulations related to Part IV and significant demand, the government can consider the particular characteristics of the linguistic minority population and the proportion of that population to the total population of that area. However, in the current regulations, the government decided to ignore the particular characteristics of the minority population, and to consider instead the proportion of that population to the total population.

Official language communities are not disappearing, but they definitely face significant challenges, and linguistic assimilation is always a real danger. If we look at the statistics more closely, we see that, under the current Official Languages Act, there are institutional shortcomings that encourage a decline rather than revitalization. Therefore, we have a federal system that contributes to assimilation.

Let us look at the figures the government is currently using. In 2006, there were 997,125 individuals outside Quebec with French as their first official language spoken. According to the 2011 census, there are now over 1 million such individuals — an increase of 10,000. While this does not indicate a rapid increase, it is certainly not a decline. What we do see, however, is that although these individuals made up 4.2 per cent of the population in 2006, they make up only 4 per cent of the population today. Since francophone communities are growing more slowly, their relative size is decreasing. According to Statistics Canada, the main reason for this trend is immigration. Since the immigration system does not promote francophone immigration to the same extent as anglophone immigration, the relative size of the francophone community is decreasing.

This is explained by the targets that the federal government sets for francophone immigration outside Quebec. Only 2 per cent of immigrants who settle outside Quebec are francophone. That figure is far below the percentage of francophone communities outside Quebec. Therefore, their relative size is bound to decrease. As Graham Fraser, the Commissioner of Official Languages, recently said, the minority should not lose rights and services simply because the majority is growing at a faster rate.

À l'Université de Saint-Boniface, au Manitoba, près de 20 p. 100 des étudiants inscrits cette année sont aussi issus des programmes d'immersion. Il s'agit d'une difficulté qui a été reconnue par la Cour suprême dans l'arrêt *Beaulac*, en 1999. La Cour explique qu'une méthode simple et statique ne convient pas, et je cite :

[...] parce qu'elle n'offre pas de solution pour de nombreuses situations possibles dans une société multiculturelle et ne répond pas au fait que la langue n'est pas une caractéristique statique.

La Loi sur les langues officielles stipule que, pour établir le règlement d'application de la partie IV concernant la demande importante, le gouvernement peut considérer la spécificité de la minorité et la proportion que celle-ci représente par rapport à la population totale de cette région. Ce que le gouvernement a choisi de faire dans le règlement actuel, c'est d'ignorer la spécificité de la minorité et de prendre en compte plutôt la proportion que la communauté représente par rapport à la population totale.

Les communautés de langue officielle ne sont pas en voie de disparition; elles font certainement face à des défis de taille, et l'assimilation linguistique est toujours un réel danger. Or, ce qu'on remarque en observant les statistiques de plus près, c'est qu'il y a, compte tenu du régime actuel de la Loi sur les langues officielles, des lacunes institutionnelles qui favorisent un déclin plutôt qu'une revitalisation. Il y a donc, présentement, au niveau fédéral, un système qui contribue à l'assimilation.

Parlons des chiffres tels qu'ils sont utilisés par le gouvernement actuellement. En 2006, on comptait 997 125 personnes à l'extérieur du Québec qui avaient le français comme première langue officielle parlée. À la suite du recensement national de 2011, on en compte maintenant au-delà d'un million, donc 10 000 personnes de plus. C'est une augmentation qui progresse lentement, mais certainement pas une régression. Ce que l'on constate, par contre, c'est que si, en 2006, ces personnes formaient 4,2 p. 100 de la population, elles n'en forment aujourd'hui que 4 p. 100. Puisque les communautés francophones grandissent moins vite, leur taille relative diminue. Selon Statistique Canada, la raison principale de cette situation est l'immigration. Puisque le régime d'immigration ne favorise pas l'immigration francophone au même titre que l'immigration anglophone, la taille relative de la communauté francophone se voit diminuer.

Cette réalité s'explique par les cibles que fixe le gouvernement fédéral pour l'immigration francophone à l'extérieur du Québec; seulement 2 p. 100 des immigrants qui s'établissent à l'extérieur du Québec sont francophones. C'est beaucoup moins que le pourcentage que représentent les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Donc, forcément, leur taille relative diminue. Comme l'a dit tout récemment le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, ce n'est pas parce que la majorité grandit plus vite que la minorité que cette dernière devrait perdre des droits et des services.

These communities must overcome not only assimilation, but also other factors that are completely beyond their control. Meanwhile, services are being cut. We know that more than 100 offices lost their bilingual designation following the 2001 census. It should also be noted that other offices received a bilingual designation at that time. As the Commissioner of Official Languages pointed out in a 2005 report, it is important to consider the types of offices that lost their bilingual designation. Following the 2001 census, the institutions whose offices were no longer required to communicate and provide services in either official language are those that have the greatest contact with the public: Canada Post, 64 offices; the Royal Canadian Mounted Police, 17 offices; Human Resources and Skills Development Canada, 7 offices; the Canadian Food Inspection Agency, 6 offices; and Farm Credit Canada, 3 offices.

Lastly, I would like to highlight the significant loss of designated bilingual offices in certain provinces: Newfoundland and Labrador, net loss of four offices; Manitoba, net loss of seven offices; and Saskatchewan, net loss of three offices.

Preliminary statistics obtained under the Access to Information Act show that, in terms of bilingual designation, there has been a net loss to date of 12 offices following the 2011 census. These offices have been in majority anglophone provinces, as the number of designated bilingual offices does not change in Quebec.

According to an internal Treasury Board document, this is not a devastating loss. With respect, I do not think we have to wait for a devastating loss to correct the situation. A quiet and continuous erosion is taking place. And, as I have explained, the communities are not getting smaller. If the government is required to encourage the development of those communities, how can it justify cutting services based on a calculation that is completely disconnected from the reality in these communities?

Bill S-205 does not propose a complete overhaul to deal with these serious issues; it proposes that we simplify things. When the size of the official languages minority is calculated, Bill S-205 proposes that the government consider the number of persons able to communicate in the official language. Therefore, in Manitoba, the size of the francophone population would not be 41,365 people but 104,360 people. This new approach would include all members of the communities who use both official languages regularly and who are currently excluded from the government's calculation. This approach better reflects the reality in these communities.

Bill S-205 would also take into account the particular characteristics and institutional vitality of official language communities, as already proposed in the Official Languages

Ce n'est pas seulement l'assimilation que ces communautés doivent vaincre, mais aussi des facteurs qui sont entièrement hors de leur portée. Entre-temps, les services sont coupés. Nous savons que plus d'une centaine de bureaux ont perdu leur désignation bilingue à la suite du dernier recensement de 2001. D'autres bureaux, il faut le noter, ont acquis une désignation bilingue à la suite de ce même exercice. Comme l'expliquait un rapport de 2005 du commissaire aux langues officielles, ce qu'il faut évaluer, c'est l'importance des bureaux qui ont perdu leur désignation bilingue. À la suite de l'exercice de 2001, les institutions dont les bureaux ont perdu leurs obligations de communiquer et de fournir leurs services dans l'une ou l'autre langue officielle sont celles qui ont le plus de contacts avec le public : la Société canadienne des postes, 64 bureaux; la Gendarmerie royale du Canada, 17 bureaux; Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 7 bureaux; l'Agence canadienne d'inspection des aliments, 6 bureaux; Financement Agricole Canada, 3 bureaux.

Enfin, il importe de souligner la perte importante de bureaux désignés bilingues de certaines provinces : Terre-Neuve-et-Labrador, perte nette de quatre bureaux; Manitoba, perte nette de sept bureaux; Saskatchewan, perte nette de trois bureaux.

Selon les statistiques préliminaires que nous avons obtenues par l'entremise de la Loi sur l'accès à l'information, il y a eu, jusqu'à maintenant, perte nette de la désignation bilingue de 12 bureaux à la suite de l'exercice de recensement de 2011. Ces pertes se font ressentir dans les provinces majoritairement anglophones, car, au Québec, le nombre de bureaux désignés bilingues ne change pas.

Dans son document interne, le Conseil du Trésor affirme que ce n'est pas une perte catastrophique. Avec respect, je ne crois pas qu'il faille attendre une catastrophe avant de corriger une situation. C'est l'érosion tranquille qui continue. Pourtant, comme je l'ai expliqué, les communautés ne sont pas plus petites. Si le gouvernement a l'obligation d'encourager l'épanouissement de ces communautés, comment peut-il justifier le fait de couper des services sur la base d'un calcul complètement déconnecté de la réalité des communautés?

Face à cette problématique sérieuse, le projet de loi S-205 ne propose pas de tout refaire. Le projet de loi propose de simplifier les choses. Pour calculer la taille de la minorité de langue officielle, le projet de loi S-205 propose de prendre en considération le nombre de personnes pouvant communiquer dans la langue officielle. Au Manitoba, la taille de la population francophone ne serait pas de 41 365 personnes, mais bien de 104 360 personnes. Cette nouvelle approche permet d'inclure tous les membres des communautés qui se servent des deux langues officielles régulièrement et qui sont présentement exclus des calculs du gouvernement. Cette approche reflète mieux la réalité des communautés.

Le projet de loi S-205 propose aussi de prendre en compte, comme il est déjà suggéré dans la Loi sur les langues officielles, la spécificité et la vitalité institutionnelle des communautés de

Act. Everyone recognizes that the circumstances in these communities are not what they were 10, 20 or 30 years ago. So why not refocus the process on the communities?

The Official Languages Act applies to anglophone and francophone communities. When these communities are in a minority situation, they face completely different challenges. Anglophones in Quebec will never lose their language. But they are concerned about losing their identity and their community institutions. They have to be consulted, so that their needs and circumstances can be understood. That is exactly why this bill puts so much emphasis on communities' particular characteristics and institutional vitality. If we agree that the communities have different needs — and everyone is in agreement on that point — we cannot simply perform the same statistical calculations and expect miraculous results. Bill S-205 proposes an approach that is more faithful to the principle of substantive equality, which ensues from Supreme Court rulings.

The bill provides for a notice to be published whenever the government decides to cut services affecting official language minority communities. These services are doubly important for the communities concerned, and the residents have the right to be notified when services are going to be eliminated. Bill S-205 also provided for a mandatory review of the regulations every 10 years.

I would also like to say a few words about the last component of Bill S-205. The legislation would make major transportation hubs bilingual. It should be pointed out that most of them already are, including 15 airports and 16 train stations. As a result, only five airports and three train stations would be affected by this component of the bill. This measure would reflect a strong commitment to linguistic duality in Canada. I truly believe that this part of the bill is of secondary and symbolic importance.

I will not go into detail on the legal and constitutional basis for Bill S-205. I will leave that up to the noted legal experts who will be appearing before the committee. However, I am certain that, if the current system is left in place, it will eventually be successfully challenged in court. Why should people have to turn to the courts once again to ensure that their rights are respected? Cannot Canada do better than that? I think so.

I want to emphasize that the measures proposed in Bill S-205 are not revolutionary. The bill's scope is more limited than that. It is not introducing a new requirement. That is a spurious argument. After all, 28 per cent of federal offices in Canada are designated bilingual. The resources are there. Why refuse to reorganize them to achieve better results?

langue officielle. Tout le monde reconnaît que la réalité des communautés n'est plus celle qu'elle était il y a 10, 20 ou 30 ans. Ainsi, pourquoi ne pas recentrer le processus sur les communautés?

La Loi sur les langues officielles s'applique aux communautés anglophones et francophones. Ces communautés, lorsqu'elles se retrouvent en situation minoritaire, ont des défis complètement différents. Les anglophones du Québec ne perdront jamais leur langue. C'est la perte de leur identité et de leurs institutions communautaires qui les inquiète. Il faut les consulter afin de connaître leurs besoins et leur réalité. C'est exactement pour cette raison que le projet de loi met l'emphase sur la spécificité et la vitalité institutionnelle des communautés. Si on est d'accord avec le fait que les communautés ont des besoins différents — et tout le monde s'entend sur ce point —, on ne peut se borner à appliquer les mêmes calculs statistiques et s'attendre à des résultats miraculeux. En ce sens, le projet de loi S-205 propose une approche plus fidèle au principe de l'égalité réelle, principe qui découle de la jurisprudence de la Cour suprême.

Le projet de loi prévoit la publication d'un préavis quand le gouvernement décide de couper des services qui touchent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces services jouent un rôle doublement important pour les communautés, et celles-ci ont le droit d'être prévenues de leur disparition. Le projet de loi S-205 prévoit aussi une révision obligatoire du règlement tous les 10 ans.

J'ajoute quelques mots sur le dernier élément de ce projet de loi. Le projet de loi S-205 rendrait bilingues les principaux centres de transport. Il faut souligner, ici, que la grande majorité de ces centres le sont déjà, y compris 15 aéroports et 16 gares ferroviaires. Il n'y a que cinq aéroports et trois gares ferroviaires qui seraient affectés par cet élément du projet de loi. Une telle mesure reflète la prise d'un engagement solide envers la dualité linguistique au Canada. Je crois, en toute sincérité, que cet élément du projet de loi est un élément accessoire, un symbole.

Je ne vais pas m'éterniser sur les fondements juridiques et constitutionnels du projet de loi S-205. D'autres témoins juristes éminents en parleront plus longuement. Je suis toutefois convaincue que le régime actuel, s'il est maintenu, sera un jour contesté devant les tribunaux et que les contestataires auront gain de cause. Pourquoi faudrait-il encore une fois s'adresser aux tribunaux pour obtenir le respect de nos droits? Le Canada ne peut-il pas faire mieux? Je crois que oui.

Je tiens à préciser que le projet de loi S-205 ne propose pas une révolution. Sa portée est plus limitée. Le projet de loi S-205 ne crée pas de nouvelle demande. Cela est un argument fallacieux. Ce sont quand même 28 p. 100 des bureaux fédéraux au Canada qui sont désignés bilingues. Les ressources sont là. Pourquoi refuser de les réorganiser afin d'en arriver à de meilleurs résultats?

So what will it all cost? The government will have to review its regulations to ensure they comply with the new principles in Bill S-205. As with any other bill, there is a cost involved.

Honourable senators, as you know, it is impossible for me to obtain a cost analysis, since I am not a member of the governing party. There was also a government directive instructing public servants not to talk to me. I was able to receive scraps of information by going through the Access to Information Act. I have submitted more than 15 information requests and tabled written questions in the Senate. I have never succeeded in meeting with members of the Conservative government. Through the help of some of my Conservative colleagues in the Senate, I have had courteous meetings with employees of the Treasury Board Secretariat, attended by the director of parliamentary affairs from the minister's office. I also met with Minister Clement once before tabling Bill S-211. He recognized the importance of the issue of significant demand. His office informed me that the best way to study the bill's impact would be to table it.

Even the government, with all the resources at its disposal, often introduces bills that lack a detailed cost analysis. The purpose of Bill S-205 has never been to spend more money, but to spend money more effectively. The bill is based on data that is currently available from Statistics Canada's decennial census. It proposes that the existing mechanisms be improved.

Bear in mind that the reform can be phased in. The Office of the President of the Treasury Board spoke of a three- to five-year time frame. I am completely open to this idea. The date of coming into force can be specified in an order in council, as has been done with so many other bills and sections of bills — such as Bill C-45 most recently. The purpose of the bill is to introduce a more effective system, ideally following the next census in 2021, since the study of the 2011 census findings is drawing to a close and we do not want to have to do everything all over again.

During discussions with former public servants — since those currently employed are not allowed to talk to me — a very clear consensus has emerged. It is entirely possible to update Part IV without overhauling the entire system. There is even a willingness to do so within the public service itself. What is required is a reorganization, not a major upheaval. That takes leadership and political will.

Thank you for your attention. I would be happy to answer any questions you may have.

Que signifie tout cela en termes de coûts? Le gouvernement devra nécessairement revoir sa réglementation afin qu'elle soit conforme aux nouveaux principes que propose le projet de loi S-205. Comme tous les autres projets de loi, il y aura un coût associé à cet exercice.

Honorables sénateurs, vous reconnaîtrez qu'il est impossible pour moi, à titre de sénatrice non affiliée au parti au pouvoir, d'obtenir une analyse des coûts. Il y avait aussi une directive au sein du gouvernement de ne pas me parler. J'ai donc dû procéder par le truchement de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir des bribes d'information. Nous avons déposé plus de 15 demandes d'accès à l'information, et j'ai déposé des questions écrites au Sénat afin d'obtenir des réponses. Je n'ai jamais réussi à obtenir des rencontres avec les députés conservateurs du gouvernement. À la suite de la participation de certains de mes collègues conservateurs au Sénat, j'ai eu des rencontres que je qualifierais de courtoises avec les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, en la présence du directeur des affaires parlementaires du cabinet du ministre. J'ai aussi rencontré une fois le ministre Clement avant le dépôt du projet de loi S-211. Il reconnaissait l'importance de la question de la demande importante. Par ailleurs, son cabinet nous a informés que la meilleure façon d'étudier l'impact du projet de loi serait de le déposer.

Le gouvernement lui-même, malgré toutes les ressources à sa disposition, présente souvent des projets de loi sans effectuer d'analyse détaillée des coûts. Le but du projet de loi S-205 n'a jamais été et n'est pas de dépenser plus d'argent, mais bien de dépenser l'argent de manière plus efficace. Le projet de loi se base sur des données puisées dans le recensement décennal de Statistique Canada. Il propose une amélioration aux mécanismes existants.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il est possible de viser une réforme graduelle. Le cabinet du président du Conseil du Trésor avait parlé d'un échancier de trois à cinq ans. Je suis entièrement ouverte à cette idée. De plus, la date d'entrée en vigueur peut être fixée par décret, comme ce fut le cas pour d'autres projets de loi, et même pour certaines sections de projets de loi, comme le projet de loi C-45, tout récemment. Le but est d'instaurer un système plus efficace. Il serait raisonnable de l'adapter au prochain exercice de recensement, soit celui qui aura lieu en 2021. L'exercice d'application du recensement de 2011 tire à sa fin, et on ne souhaite pas tout refaire.

Dans le cadre de conversations que j'ai eues avec d'anciens fonctionnaires, puisque les fonctionnaires en service n'ont pas le droit de me parler, un consensus très clair se dégageait. Il est tout à fait possible de moderniser la partie IV sans bouleverser le système. Il y a même une volonté de le faire au sein de la fonction publique. Ce qu'il faut, c'est une réorganisation et non un grand bouleversement. Pour ce faire, il faut du leadership et de la volonté politique.

Je vous remercie de votre attention. Je serai maintenant heureuse de répondre à vos questions.

**The Chair:** Thank you, Senator Chaput. We will now proceed with questions. Senator Fortin-Duplessis, you may start us off with the first question.

**Senator Fortin-Duplessis:** Senator Chaput, first, I would like to commend you and thank you for your presentation. I know you have been working on this bill for a while now. And I would like you to know you have my admiration. You have demonstrated great perseverance and tenacity.

**Senator Chaput:** Thank you.

**Senator Fortin-Duplessis:** In 2014, the Treasury Board Secretariat adopted new official languages policy instruments. Positive measures were introduced to ensure that institutions were serving the public effectively and efficiently and that a consistent approach was being used to manage the official languages obligations of federal institutions.

In light of the fact that these new policy instruments take into account new realities such as social media and the Supreme Court's ruling in *DesRochers*, how do those measures tie in with your bill?

**Senator Chaput:** The fact is, senator, they are good measures but they do not go far enough. When you do not rework the foundation, when you start from a premise that does not include everything it should, you may have excellent measures, but they are not rooted in a solid foundation.

The reason that the bill recommends amending the regulations and adding new definitions is precisely to ensure that the new measures are indeed rooted in a solid foundation that reflects the reality across Canada. The face of official language communities has changed. Urbanization has had an impact, as have exogamous marriages, not to mention the arrival of newcomers from other countries whose mother tongue is not French.

We can propose some excellent changes, but as long as we do not take into account how we define Canada's francophonie or what the linguistic vitality of an official language minority community is, those changes will not reflect the reality, as I said earlier.

**Senator Fortin-Duplessis:** Clause 5 of Bill S-205 adds two mandatory criteria when determining the circumstances in which federal institutions are required to provide bilingual services and communications. The first is the number of people who are able to communicate in the language of the minority population, and the second is the set of particular characteristics that define the population, particularly its institutional vitality.

Section 24 of the Official Languages Act already provides for that concept, does it not? Also, could you give us examples of communities that would benefit from including these qualitative criteria in the designation of federal institutions' language obligations?

**La présidente :** Merci beaucoup, sénatrice Chaput. Nous passerons maintenant aux questions. Sénatrice Fortin-Duplessis, vous pouvez poser la première question.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Sénatrice Chaput, j'aimerais tout d'abord vous féliciter et vous remercier de votre présentation. Je sais que vous avez planché sur ce projet de loi depuis un certain temps. Je tiens à vous dire que je vous admire. Vous avez fait preuve de beaucoup de persévérance et de ténacité.

**La sénatrice Chaput :** Merci.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** En 2014, le Secrétariat du Conseil du Trésor a adopté de nouveaux instruments de politique sur les langues officielles, mesures positives mises de l'avant afin de veiller à ce que les institutions offrent leurs services au public de manière efficace et pour assurer la gestion cohérente des obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

À la lumière du fait que ces nouveaux instruments tiennent compte de nouvelles réalités, telles que les médias sociaux et le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *DesRochers*, quel lien faites-vous entre ces nouvelles mesures et le projet de loi que vous avez déposé?

**La sénatrice Chaput :** En réalité, sénatrice, ce sont de bonnes mesures, mais elles ne vont pas en profondeur. Quand la base n'a pas été retouchée, quand on part avec une prémisse qui n'inclut pas tout ce qui devrait être inclus, les mesures peuvent être très bonnes, mais elles ne s'appuient pas sur un fondement solide.

C'est la raison pour laquelle le projet de loi recommande de modifier le règlement et d'y ajouter de nouvelles définitions, afin que les nouvelles mesures puissent, justement, reposer sur une base solide qui reflète la réalité du Canada. Parce que le visage des communautés de langue officielle a changé. Il y a eu l'urbanisation, l'exogamie, et il y a maintenant tous les nouveaux arrivants originaires d'autres pays, dont la langue première n'est pas le français.

Tant qu'on n'aura pas pris en considération la définition de ce qu'est la francophonie canadienne et de ce qu'est la vitalité linguistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, on peut proposer de très bons changements, mais, comme je l'ai dit plus tôt, ils ne s'inspireront pas de la réalité.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** L'article 5 du projet de loi S-205 ajoute deux critères obligatoires permettant de déterminer les circonstances selon lesquelles les institutions fédérales sont tenues d'offrir des services et des communications bilingues. Premièrement, le nombre de personnes pouvant communiquer dans la langue de la population de la minorité francophone ou anglophone et, deuxièmement, la spécificité de cette population, notamment sa vitalité institutionnelle.

Ce concept n'apparaît-il pas déjà à l'article 24 de la Loi sur les langues officielles? De plus, pouvez-vous nous donner des exemples de communautés qui bénéficieraient de l'inclusion de tels critères qualitatifs dans le processus de désignation des obligations linguistiques des bureaux fédéraux?

**Senator Chapat:** I will start with the first part of your question. You are right that a community's particular characteristics are already mentioned in the Official Languages Act. What we are trying to do with this bill is define what those particular characteristics are in relation to the term "institutional vitality". So already, we have more clearly defined what the particular characteristics of a community actually refer to.

Once institutional vitality is incorporated by regulation, in consultation with the communities, the government will still be the one establishing the institutional vitality definition that will be added to the regulations. It is also important to recognize that the Department of Canadian Heritage already uses a definition of the institutional vitality of official language minority communities. That definition could be used to guide the government in bringing more clarity to what the term means. What is more, the reason that we included the definition in the bill is to clarify the concept of a community's particular characteristics.

What was the second part of your question?

**Senator Fortin-Duplessis:** Could you give us examples of communities that would benefit from including these types of qualitative criteria in the process of designating the language obligations that federal institutions have?

**Senator Chapat:** Francophone minority communities would benefit more from the francophonie's new reality. Communities in areas where the majority population is anglophone live in constant fear of losing the French language. They will also benefit from the recognition of institutional vitality because they have created institutions for themselves.

Let us look at the example of an existing French-language school. You could offer health care services in French because a francophone core already exists. If federal institutions were to also offer French-language services, it would enhance that community's ability to live in French. The more French-language services are made available to minority communities in areas with anglophone majorities, the easier it is for them to live in French.

Anglophones in Quebec are also an official language minority community, but they are not at risk of losing their language because English is the universal language. However, it is very important to recognize the institutional vitality of anglophones in Quebec, because they have created schools and community centres for themselves. They already have an institutional network and would like to be recognized as an official language minority community, as they endeavour to develop and grow.

**Vrouyr Makalian, Policy Advisor, Office of Senator Chapat:** In response to the first question, it is true that the Official Languages Act mentions the particular characteristics of the minority community. However, the act states that the government "may" consider the particular characteristics of the community when enforcing regulations.

**La sénatrice Chapat :** Je vais d'abord répondre au premier volet de votre question. En effet, il est vrai qu'on parle déjà de la spécificité de la communauté dans la Loi sur les langues officielles. Ce que nous visons à accomplir avec ce projet de loi, c'est de définir ce qu'est la spécificité de la communauté à l'aide des termes « vitalité institutionnelle ». On a donc déjà défini un peu plus clairement ce que signifie la spécificité de la communauté.

Lorsqu'on incorporera la vitalité institutionnelle, par règlement, en consultation avec les communautés, ce sera toujours le gouvernement qui préparera la définition de la vitalité institutionnelle qui sera insérée au règlement. Il faut aussi reconnaître le fait que Patrimoine canadien utilise déjà une définition de la vitalité institutionnelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le gouvernement pourra s'en inspirer pour clarifier davantage ce que cela signifie. Par ailleurs, la raison pour laquelle nous avons inclus la définition dans le projet de loi, c'est pour clarifier la notion de la spécificité de la communauté.

Quelle était la deuxième partie de votre question?

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Pouvez-vous nous donner des exemples de communautés qui bénéficieraient de l'inclusion de tels critères qualitatifs dans le processus de désignation des obligations linguistiques des bureaux fédéraux?

**La sénatrice Chapat :** Les communautés francophones en milieu minoritaire bénéficieraient davantage de la nouvelle situation de la francophonie. Notamment, les communautés qui vivent dans des milieux majoritairement anglophones sont toujours inquiètes de la perte de la langue française. Elles bénéficieraient aussi de la vitalité institutionnelle, parce qu'elles se sont donné des institutions.

Prenez l'exemple d'une école française qui existe déjà. Vous pourriez alors offrir des services de santé en français, parce qu'il y a déjà un noyau de la francophonie. Si les institutions fédérales offraient aussi des services en français, ce serait un ajout supplémentaire à la vie en français dans cette communauté. Plus on offre des services en français, plus on peut vivre en français dans un milieu majoritairement anglophone.

En ce qui concerne les anglophones du Québec, qui représentent aussi une communauté de langue officielle en situation minoritaire, ils ne perdront pas leur langue, puisque l'anglais est la langue universelle. Toutefois, il est très important que la vitalité institutionnelle des anglophones du Québec soit reconnue, car ils se sont donné des écoles et des centres communautaires. Ils ont déjà leur réseau d'institutions et ils aimeraient être reconnus dans leur développement comme communauté de langue officielle en situation minoritaire.

**Vrouyr Makalian, conseiller en politiques, Bureau de la sénatrice Chapat :** En ce qui concerne la première question, tout d'abord, il est vrai que, dans la loi, on parle de la spécificité des communautés. Cependant, la loi stipule que le gouvernement « peut » considérer la spécificité dans l'application du règlement.



The government opted to ignore that criterion in the regulations that came into force in 1992. When making the regulations, the government could have taken the particular characteristics into account but opted, instead, for a quantitative approach, focusing on the proportion of the minority population.

Consequently, the purpose of the bill is to implement what the government had considered a good idea, in other words, having regard for the community's particular characteristics, and to make it a mandatory requirement 20 years later. The government would have to take it into account; whereas before, it merely had the right to do so.

Finally, with respect to the communities that would benefit from institutional vitality recognition, we invite you to consult the report written by committee analyst Marie-Ève Hudon on the official languages regulations and the services provided to francophone communities. It contains a list of some 30 francophone communities where schools exist and where the province delivers French-language services but where the federal government has opted not to do so because of the proportion of the minority community.

It is strange to have communities where the province recognizes the organizations they have established but where the federal government does not provide French-language services. Of course, we could forward the information to you as well.

**Senator Fortin-Duplessis:** Thank you very much, both of you. Thank you, Madam Chair.

**Senator Charette-Poulin:** I agree with my colleague, Senator Fortin-Duplessis, who commended you on your work in preparing this bill. We know just how much research and care it takes to put such a bill together.

I would like to take a step back, if I may. Will the proposed changes to the Official Languages Act affect the socio-economic or cultural conditions of official language minority communities across the country?

**Senator Chaput:** That is a very broad question, but I will do my best to answer. The very purpose of the bill is to change the socio-cultural and linguistic vitality of official language minority communities. First of all, these communities prefer to be inclusive. When your members are already few and you know that the statistics do not include a number of family members in your community — owing to mixed marriages, eligibility issues and immigrants — you are subject to an exclusive system, as opposed to an inclusive one.

Immigrants and francophiles have told me that they would like to belong to the minority community. The president of one association told me that he was not counted as a francophone. So taking an inclusive, as opposed to an exclusive, approach is one element.

Dans le règlement qui a été mis en vigueur en 1992, le gouvernement a choisi de faire fi de ce critère. Lors de la préparation du règlement, le gouvernement avait l'option de considérer la spécificité, mais il a décidé d'adopter plutôt des termes quantitatifs, c'est-à-dire le pourcentage.

Ainsi, l'objectif du projet de loi est de mettre en œuvre ce que le gouvernement avait cru être une bonne idée, soit de prendre en considération la spécificité, et 20 ans plus tard, de la rendre obligatoire. Le gouvernement serait maintenant tenu de le faire, alors que, auparavant, il avait simplement le droit de le faire.

Finalement, en ce qui a trait aux communautés qui seraient avantagées par la reconnaissance de la vitalité institutionnelle, on pourrait vous référer au rapport de l'analyste du comité, Mme Marie-Ève Hudon, qui traite de la réglementation des langues officielles et des services offerts aux communautés francophones. Elle y dresse une liste d'une trentaine de communautés francophones, là où il y a des écoles et où les provinces offrent des services en français, mais dans lesquelles le gouvernement, en raison des nombres, décide de ne pas le faire.

Il s'agit d'une situation bizarre dans laquelle les provinces reconnaissent les organismes établis, mais où le gouvernement fédéral n'offre pas de services en français. On peut, bien sûr, vous transmettre l'information également.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Merci beaucoup à tous les deux. Merci, madame la présidente.

**La sénatrice Charette-Poulin :** J'endosse ma collègue, la sénatrice Fortin-Duplessis, qui vous a félicitée, sénatrice Chaput, pour le travail que vous avez accompli dans le cadre de la préparation de ce projet de loi. On sait à quel point la recherche et l'attention exigées sont considérables lors de la préparation d'un tel projet de loi.

J'aimerais reculer d'un pas si vous me le permettez. Les changements proposés à la loi actuelle sur les langues officielles vont-ils apporter des changements dans la vie socioéconomique et culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaires au Canada?

**La sénatrice Chaput :** Votre question est très vaste, mais je vais tâcher d'y répondre. L'intention de ce projet de loi est d'apporter des changements, justement, sur le plan de ce que vous appelez la vitalité linguistique socioculturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans un premier temps, ces communautés aiment pouvoir être inclusives. Lorsqu'on est déjà peu nombreux et qu'on sait que les statistiques n'incluent pas plusieurs des membres de nos familles — mariages mixtes, ayants droit, immigrants —, il s'agit là d'une exclusion plutôt que d'une inclusion.

Des immigrants et des francophiles m'ont déjà dit qu'ils voulaient faire partie de cette communauté. Un président d'une association m'a dit ne pas être comptabilisé comme francophone. Le fait d'inclure plutôt que d'exclure est un aspect.

Second of all, it is important that the approach be based on the Canadian reality when ensuring that minority language communities receive services in their language. We could, without question, put an end to the erosion of services happening right now if a realistic foundation — one that is respectful of who we are — were used to determine whether or not demand existed and whether the level of service should be left as is, eliminated or reduced.

It is not enough to have French-language schools and French-language services available from the provinces. Federal services in the minority language are still needed. When a community has vitality, its own schools and provincial service offerings in its language, and yet federal offices are dropping their bilingual designation or not delivering services in the minority language, communities suffer.

The Official Languages Act already sets out exceptions, but we are adding another one that reflects the reality. I will ask Mr. Makalian to explain the significant economic benefits for the communities.

**Mr. Makalian:** Section 24 of the Official Languages Act already sets out exceptions in which the government is not bound to take the numbers into account. So when the nature of the office relates to health or public safety, the act says that the government is not to offer services on the basis of community size. We are adding one exception to those already recognized by the government. In situations where the services delivered by the federal office provide a significant economic benefit to the community, the government would have the option of disregarding the community's proportion in calculating the demand for services. For instance, even in a community with less than 5,000 members, the government could decide that it would be worthwhile to maintain services around community investment in and support for small and medium-sized business, because the economic benefit to the minority francophone community in province X, or the anglophone community in Quebec, is considerable. That is an additional exception that should carry the same weight as the others, in our view.

**Senator Charette-Poulin:** I appreciate your explanations, especially as regards the changes to how the country's minority communities are defined, in other words, the social changes that these communities have undergone but that are not reflected in the available statistical data.

I received a tremendous amount of feedback from one northern Ontario community regarding the importance of your bill. Could you talk to us about the groups or individuals who have come out publicly in support of your bill?

**Senator Chaput:** Thank you for that question, senator. This bill is the result of consultation. It is true that this was an issue of concern for me when I was appointed to the Senate in 2002. Since then, I have engaged in a formal consultation process. I started in my own province, where I brought together community leaders and listened to what they had to say. Then I undertook national

Deuxièmement, en partant de la réalité de ce qu'est le Canada, en garantissant des services aux minorités de langues officielles, en déterminant si l'offre est là ou non; si elle demeure, est enlevée ou est réduite, en déterminant les offres de service sur une base réaliste et qui respecte ce que nous sommes, il ne fait aucun doute que nous pourrions arrêter l'actuelle érosion des services.

Avoir des écoles françaises et des services en français offerts par les provinces n'est pas suffisant. Nous avons toujours besoin des services des ministères fédéraux également. Quand il y a de la vitalité dans une communauté, une école, une province qui offre des services en français, mais que les bureaux fédéraux retirent la désignation bilingue ou n'offre pas de services, cela nuit.

Il y a déjà des exceptions dans la Loi sur les langues officielles, mais on ajoute une autre exception liée à la réalité. Je demanderai à M. Makalian d'expliquer les retombées économiques importantes pour les communautés.

**M. Makalian :** À l'article 24, la Loi sur les langues officielles offre déjà des exceptions là où le gouvernement ne serait pas tenu de tenir compte des chiffres. Donc, dans les cas où la vocation du bureau concerne la santé ou la sécurité publique, on dit qu'on ne tiendra pas compte des chiffres. On ajoute une exception; le gouvernement en reconnaît déjà certaines. Là où les services offerts par le bureau fédéral comportent des retombées économiques majeures pour les communautés, le gouvernement aurait la possibilité de faire fi des nombres. Par exemple, il pourrait décider que, même si on tombe sous le seuil des 5 000, le service offert en matière d'investissement communautaire en soutien aux petites et moyennes entreprises vaudrait la peine s'être conservé, car les retombées économiques sur cette communauté francophone dans telle province, ou sur une communauté anglophone au Québec seront très importantes. C'est une exception supplémentaire et qui devrait être équivalente aux autres, selon nous.

**La sénatrice Charette-Poulin :** J'apprécie vos explications, surtout en ce qui concerne les changements dans la définition des communautés minoritaires au pays, les changements sociaux que nous avons connus qui ne sont pas reflétés par les données statistiques auxquelles nous avons accès.

J'ai reçu énormément de commentaires d'une communauté du Nord de l'Ontario concernant l'importance de votre projet de loi. Pourriez-vous nous parler des groupes ou des personnes qui ont publiquement appuyé le projet de loi?

**La sénatrice Chaput :** Je vous remercie de cette question, sénatrice. Ce projet de loi est basé sur la consultation. Il est vrai que, déjà, lors de ma nomination au Sénat en 2002, j'avais cette préoccupation. Depuis, j'ai entrepris des consultations à titre formel. J'ai commencé dans ma province où j'ai regroupé les leaders. Ensuite, il y a eu des consultations nationales avec les

consultations, speaking with the various associations and groups representing francophone and Acadian minority communities across the country, as well as anglophone community representatives in Quebec.

I would follow up with them every year, speaking with them to make sure that the legislation was still what they needed and wanted. I met with teachers and students in schools to learn what their concerns, and those of parents, were in order to ensure that Bill S-205 truly reflected Canada's reality. I received more than a dozen letters and communications in support of the initiative. I was also told that, if I needed more, all I had to do was telephone them and they would send me more. The FCFA, the official languages commissioner and the province of Manitoba support it. In fact, the premier of Manitoba sent me a lovely letter supporting Bill S-205. As you know, Manitoba has an NDP government; it recognizes the work that is being done and, itself, intends to reconsider the definition of Manitoba's francophonie. In addition, I received the support of Ontario's Minister Responsible for Francophone Affairs, Ms. Meilleur. She, too, redefined Ontario's francophonie by way of a bill. Everything is based on consultation.

Just last week, I attended a national meeting with the Canadian association of French-language school boards, and we discussed Bill S-205. We have the association's support, as well as that of all francophones and Acadians across the country.

**Senator Charette-Poulin:** Madam Chair, will we have an opportunity to hear from witnesses on the bill?

**The Chair:** Yes, a number of witnesses are planned.

**Senator Chaput:** The consensus is that the calculation used to determine the existence of significant demand is flawed and needs fixing. That is the cornerstone of the bill. The communities know that is the problem. The President of the Treasury Board acknowledged it when we met at his office, and some of my Conservative colleagues have acknowledged it as well. So it is time to fix it.

**Senator Charette-Poulin:** Thank you, senator.

**The Chair:** Senator Seidman?

[*English*]

**Senator Seidman:** Thank you very much for your presentation, senator.

I firmly believe that everyone here would agree that the Official Languages Act is a significant law that protects and preserves the language rights of Canadians, both anglophones and francophones. In fact, you state in your presentation that the purpose of your bill is to update Part IV of the Official Languages Act as it no longer meets the needs of official language minority

représentants de toutes les associations et des groupes qui représentent les communautés francophones et acadienne du Canada, ainsi que les anglophones du Québec.

Je les ai rencontrés chaque année pour faire le suivi de ce dossier, et je les consultais pour m'assurer que c'était encore ce dont nous avons besoin et ce que nous voulions. Je suis allée rencontrer des professeurs et des étudiants dans des écoles pour connaître leurs préoccupations et leurs clientèles afin que le projet de loi S-205 représente vraiment la réalité canadienne. J'ai reçu au-delà d'une douzaine de lettres et de communiqués appuyant l'initiative. On m'a aussi affirmé que, si j'en voulais davantage, je n'avais qu'à téléphoner pour qu'on m'en fasse parvenir d'autres. La FCFA, le commissaire aux langues officielles et la province du Manitoba l'appuient. D'ailleurs, le premier ministre du gouvernement provincial du Manitoba m'a envoyé une belle lettre d'appui pour le projet de loi S-205. Comme vous le savez, au Manitoba, nous avons un gouvernement néo-démocrate qui reconnaît le travail qui a été fait et qui étudiera aussi une nouvelle définition pour la francophonie manitobaine. En outre, j'ai reçu l'appui de Mme Meilleur, ministre déléguée aux Affaires francophones en Ontario. Elle a redéfini, elle aussi, la francophonie ontarienne par l'entremise d'un projet de loi. Tout est basé sur une consultation.

La semaine dernière encore, j'ai assisté à une rencontre nationale avec l'association des conseils des écoles francophones du Canada et avec laquelle nous avons discuté du projet de loi S-205. Elle nous appuie, ainsi que tous les francophones et Acadiens du Canada.

**La sénatrice Charette-Poulin :** Madame la présidente, aurons-nous l'occasion d'entendre des témoins concernant ce projet de loi?

**La présidente :** Oui, plusieurs témoins sont prévus.

**La sénatrice Chaput :** Le consensus, c'est que le calcul de la demande importante comporte des lacunes et qu'il faut y remédier. C'est l'âme du projet de loi. Les communautés le savent. Le président du Conseil du Trésor l'a reconnu lorsque nous l'avons rencontré à son bureau, et certains de mes collègues conservateurs le reconnaissent également. Alors, je me dis qu'il est temps d'y remédier.

**La sénatrice Charette-Poulin :** Merci, sénatrice.

**La présidente :** Sénatrice Seidman?

[*Traduction*]

**La sénatrice Seidman :** Je vous remercie infiniment de votre présentation, madame la sénatrice.

Je crois fermement que tout le monde reconnaît que la Loi sur les langues officielles est importante afin de protéger et préserver les droits linguistiques des Canadiens, tant anglophones que francophones. En fait, vous dites dans votre exposé que votre projet de loi a pour objectif de mettre à jour la partie IV de cette loi, qui ne répond plus aux besoins des communautés de langue

communities. That's a huge statement and a huge task because the Official Languages Act is the bedrock of our country in many ways. If I look at the history in Canada since the enactment of the Official Languages Act, there have been 14 amendments to it. All 14 have been government-led initiatives with all-party support, a consensus having been built in advance.

I don't want to be partisan because the Official Languages Act is really a non-partisan thing and is something that concerns all Canadians. However, given the enormity of the task and the serious challenges in operationalizing this throughout departments, why did you choose to introduce this as a private member's bill?

[Translation]

**Senator Chaput:** As I said earlier, this was a major concern in Manitoba, and when I was appointed to the Senate, I discussed it with a number of people with a lot more experience than I had. Senator Gauthier, my mentor, succeeded in introducing amendments to Part VII of the Official Languages Act.

Even though I see that it could make a difference, I recognize now that this is a bill sponsored by a senator, a bill originating in the Senate. I also recognize that this bill is not sponsored by someone in the government party. But the fact remains that, as someone who had this concern, who conducted the appropriate checks, who consulted with stakeholders, who saw that the need existed and that something had to be done, I decided to bring forward the bill, against all odds, knowing full well that it would be very difficult to get it passed because I am a senator and do not belong to the government party.

Everyone recognizes the problem, senator. At some point, someone has to do something. What I really appreciate today is the opportunity to start the public debate, to hear from witnesses and to ask them questions. I believe that, if the bill is not passed in the Senate or in the House of Commons, one day, it will come back, perhaps from the other place, but it will come back because it is too important not to. The change has to be made.

**The Chair:** Do you have any other questions, Senator Seidman?

[English]

**Senator Seidman:** I appreciate enormously what you're saying. However, again, given the enormity of what you're putting forward and the serious challenges in operationalizing it, because it does demand and will demand monies to do this, and given the history that all 14 previous amendments to the Official Languages Act over the years have come as house government bills — I believe there was one Senate bill, but it came from a Liberal who

officielle en situation minoritaire. C'est toute une déclaration, et toute une tâche puisque la Loi sur les langues officielles est la pierre d'assise de notre pays à bien des égards. Si nous examinons ce qui s'est passé au Canada depuis l'adoption de la loi, nous constatons que le texte a subi 14 modifications. Or, toutes ces modifications étaient des initiatives gouvernementales ayant reçu l'appui de tous les partis, puisqu'un consensus avait été dégagé à l'avance.

Je ne veux pas tomber dans la partisanerie, car la Loi sur les langues officielles transcende vraiment les partis et touche l'ensemble des Canadiens. Cependant, étant donné l'énormité de la tâche et les défis importants entourant la mise en application des dispositions dans tous les ministères, pourquoi avez-vous choisi de présenter ces mesures sous forme de projet de loi d'initiative parlementaire?

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette préoccupation était importante au Manitoba et, lors de ma nomination au Sénat, j'en ai discuté avec plusieurs personnes qui avaient beaucoup plus d'expérience que moi. Le sénateur Gauthier, qui était mon mentor, est arrivé à faire modifier la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Même si je vois que cela peut faire une différence, je reconnais, maintenant, qu'il s'agit d'un projet de loi proposé par une sénatrice, qui émane du Sénat. Je reconnais aussi que c'est un projet de loi qui émane d'une personne qui ne fait pas partie du pouvoir. Mais le fait demeure que, ayant cette préoccupation, ayant vérifié, ayant consulté et ayant vu que le besoin était là et qu'il fallait faire quelque chose, j'ai donc décidé, contre vents et marées, de déposer le projet de loi, sachant très bien qu'il serait très difficile de le faire adopter, parce que je suis sénatrice et parce que je ne suis pas du parti au pouvoir.

Tout le monde reconnaît le problème, sénatrice. À un moment donné, quelqu'un doit faire quelque chose. Ce que j'apprécie vraiment, aujourd'hui, c'est de commencer le débat public, de recevoir des témoins et de leur poser des questions. Je me dis que, un jour, si ce projet de loi n'est pas adopté au Sénat ni à la Chambre des communes, il reviendra; il reviendra peut-être de l'autre endroit, mais il reviendra, parce que c'est trop important. Il faut faire le changement.

**La présidente :** Avez-vous d'autres questions, sénatrice Seidman?

[Traduction]

**La sénatrice Seidman :** Je comprends très bien ce que vous dites. Mais comme je l'ai mentionné, compte tenu de l'énormité des dispositions que vous proposez et des défis importants que représente leur mise en œuvre, des fonds qui seront nécessaires, et du fait que les 14 modifications apportées à la Loi sur les langues officielles au fil des ans découlaient de projets de loi d'initiative ministérielle à la Chambre... Je crois qu'il y a eu un projet de loi

was a member of the Liberal government at the time. So, again, it was a Senate government bill.

When I look at this and see what a challenge it is and how important it is, I ask why not build consensus, as has been done in the past? I'm sure all these amendments that happened in the past or the bill that went through the Senate were considered critical, crucial and necessary for the time. The fact is that they were government bills for a reason, I presume, and that is because they must take new monies and therefore be implemented across all departments.

There are huge challenges in doing something like this. I'm not saying it's not important — hardly; it is extremely important. But I'm trying to understand why you chose to do this as a private member's bill. I come back to the same question.

[Translation]

**Senator Chaput:** Bill S-205 does not seek to overhaul the Official Languages Act. Nor does it seek to fix all the problems that official language minority communities face. All it does is propose amendments to certain definitions found in Part IV, only Part IV, and some provisions. It does not affect the rest of the bill. To my mind, the amendments are much more limited in scope than they would be if much more patent changes to the Official Languages Act were made.

Looking back, I have always been someone who worked with the communities, so my first step was to build a consensus with communities across the country. I wanted to make sure that this was something that affected just me, reflecting only my reality in Manitoba, but was consistent with the reality in all communities across the country.

After building that consensus, after being convinced that the problem extended to all official language minority communities, I tried to establish a consensus with the government party. I tried. I did everything I could, made every possible effort, but I was not successful. That is the reality.

**Senator McIntyre:** Congratulations on your presentation, Senator Chaput, and all the work you have done on this bill.

Part IV of the Official Languages Act pertains to services to the public. Part VII concerns the development of official language minority communities. If I have understood correctly, one of Bill S-205's main objectives is to establish a better link between Part IV and Part VII.

sénatorial, mais il émanait d'un sénateur libéral à une époque où les libéraux étaient au pouvoir. Il s'agissait donc d'une initiative gouvernementale émanant du Sénat.

Lorsque j'examine la situation et constate le défi qui se présente ainsi que l'importance de la tâche, je me demande : pourquoi ne pas établir un consensus, comme on l'a fait par le passé? Je suis persuadée que toutes les modifications qui ont été apportées dans le passé, même dans le projet de loi sénatorial, étaient considérées comme indispensables et nécessaires à ce moment. Le fait est qu'il s'agissait de projets de loi d'initiative ministérielle pour une raison, j'imagine, à savoir que de nouveaux fonds étaient nécessaires à la mise en œuvre des dispositions dans l'ensemble des ministères.

La mise en œuvre de dispositions semblables représente un défi énorme. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas importantes, loin de là : c'est extrêmement important. Mais j'essaie de comprendre pourquoi vous avez décidé de passer à l'action au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire. J'en reviens à la même question.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Le projet de loi S-205 ne propose pas une refonte de la Loi sur les langues officielles. Il ne cherche pas non plus à corriger tous les problèmes que vivent les communautés de langue officielle. Ce ne sont que des modifications à certaines définitions que l'on retrouve à la partie IV, uniquement la partie IV et certaines dispositions. Cela ne touche pas le reste du projet de loi. À mon avis, ces modifications sont beaucoup plus restreintes que si on apportait des modifications plus évidentes à la Loi sur les langues officielles.

Rétrospectivement, comme je suis une personne qui a toujours travaillé avec les communautés, ce que j'ai fait, tout d'abord, c'est que j'ai bâti un consensus avec les communautés partout au Canada. Je voulais m'assurer qu'il ne s'agissait pas uniquement de mon inquiétude, de ma réalité au Manitoba, mais de la réalité de toutes les communautés au Canada.

Après avoir bâti ce consensus, après avoir été convaincue que c'était la réalité que vivaient toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire, j'ai essayé d'obtenir un consensus avec le parti au pouvoir. J'ai essayé. J'ai fait tout ce que j'ai pu, au meilleur de mes connaissances, mais je n'y suis pas arrivée. Voilà la réalité.

**Le sénateur McIntyre :** Félicitations pour votre présentation, sénatrice Chaput, et pour tout le travail accompli dans le cadre de ce projet de loi.

La partie IV de la Loi sur les langues officielles porte sur les services destinés au public. La partie VII porte sur le développement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire. Si j'ai bien compris, l'un des principaux objectifs du projet de loi S-205 consiste à mieux établir le lien entre la partie IV et la partie VII.

Do you think that link should extend to parts V, VI and VII of the Official Languages Act?

**Senator Chaput:** If I may, Bill S-205 has absolutely no effect on Part VII.

**Senator McIntyre:** I see.

**Senator Chaput:** All it does is modernize Part IV. Clearly, all sections in the act are interrelated. But Bill S-205 merely modernizes Part IV.

Now, regardless of whether we are talking about Part IV, Part VII or some other part of the act, every provision reflects the same spirit that flows through the Official Languages Act, which imposes on the federal government the obligation of enhancing the vitality of official language minority communities.

**Senator McIntyre:** For right now, however, it is limited to the interface between Part IV and Part VII of the Official Languages Act?

**Senator Chaput:** Mr. Makalian can explain it better than I can.

**Mr. Makalian:** In one sense, it is true that the terminology is similar when we talk about the “vitality of official language minority communities”, but that terminology stems not from Part VII, but rather from Supreme Court jurisprudence on services to the public.

Even without the addition of Part VII, even if the positive measures had not been included, even if this amendment had not been made, the proposed definition is one that reflects the Supreme Court jurisprudence on services and communications to the public.

**Senator McIntyre:** I have another question. Clause 1 of Bill S-205 adds the definition of “metropolitan area” to ensure consistency with the amendments proposed in clause 2. Where does that definition come from?

**Senator Chaput:** We used Statistics Canada’s definition. It is the same one.

**Senator Maltais:** We do not have much time left, and Senator Poirier has some questions.

Madam Chair, I have a bunch of questions that I cannot ask in five minutes. It would be a slapdash effort if I were to do so. There are some former teachers here who would disagree with me on that. If Senator Chaput agrees, I would like to request that she appear before the committee again.

Senator Chaput, you have my utmost respect. I have been aware of your work for a few years now. I am no language expert, but after experiencing what I did in another legislature, in Quebec, I have a little bit of language experience and I know that

Selon vous, est-ce que ce lien devrait également s’étendre aux parties V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles?

**La sénatrice Chaput :** Si je peux me le permettre, le projet de loi S-205 ne touche aucunement la partie VII.

**Le sénateur McIntyre :** Je comprends.

**La sénatrice Chaput :** Il ne modernise que la partie IV. Il n’y a aucun doute que tous les articles d’une même loi ont un effet les uns sur les autres. Mais le projet de loi S-205 ne modernise que la partie IV.

Maintenant, que ce soit les parties IV, VII ou autres, ces articles s’inscrivent dans le même esprit qui est celui de la Loi sur les langues officielles, qui donne au gouvernement fédéral l’obligation d’encourager l’épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

**Le sénateur McIntyre :** Mais, pour le moment, il se limite aux liens entre les parties IV et VII de la Loi sur les langues officielles?

**La sénatrice Chaput :** M. Makalian pourrait l’expliquer mieux que moi.

**M. Makalian :** C’est vrai, dans un sens, quand on parle d’« épanouissement des communautés », qu’il y a une ressemblance dans le vocabulaire, mais ce vocabulaire ne découle pas de la partie VII; il découle plutôt de la jurisprudence de la Cour suprême concernant les services au public.

Même s’il n’y avait pas eu l’ajout de la partie VII, si on n’avait pas inclus les mesures positives, par exemple, si cet amendement n’avait pas eu lieu, la définition proposée est une définition qui tient compte de la jurisprudence de la Cour suprême concernant les communications et les services au public.

**Le sénateur McIntyre :** J’aurais une autre question. L’article 1 du projet de loi S-205 ajoute la définition du terme « région métropolitaine », dans le but d’assurer une conformité avec les modifications proposées à l’article 2. D’où provient cette définition?

**La sénatrice Chaput :** Nous nous sommes servis de la définition utilisée par Statistique Canada, qui existe présentement. C’est la même.

**Le sénateur Maltais :** Il ne reste pas beaucoup de temps et la sénatrice Poirier a des questions.

Madame la présidente, j’ai une série de questions que je ne peux pas poser en cinq minutes. Ce serait un travail bâclé. Il y a d’anciennes enseignantes ici qui me disputeraient. Si elle est d’accord, je me demandais si la sénatrice Chaput pourrait comparaître de nouveau devant le comité.

Sénatrice Chaput, c’est avec beaucoup de respect que je m’adresse à vous. Le travail que vous faites, je le connais depuis quelques années. N’étant pas un spécialiste de la langue, mais après avoir vécu ce que j’ai vécu au Québec dans un autre

the work you are doing can be thankless and difficult. The very core of your being is propelling you forward in this endeavour, and you have my utmost respect for that.

Madam Chair, on the topic of minority communities — and the senator was kind enough to mention it in her brief — I would have liked to hear Senator Charette-Poulin speak to the situation in northern Ontario. I would have liked to hear Senator Poirier comment on the situation in New Brunswick.

I would have liked to hear from my colleague Senator Seidman, to understand how Quebec's laws are perceived by the anglophone community. When you deal with language, regardless of which one, you are dealing with people's hearts. In French-speaking Canada, both in Quebec and the rest of the country, this battle has been waged for centuries. And the issue resonates even more strongly with people.

I will limit myself to one question in the hope that you will appear before us again.

**The Chair:** Senator, we do not have a time limit. So, this evening, you can take as much time as you like. If Senator Chaput is available, we can take longer.

**Senator Maltais:** Thank you, Madam Chair, for that clarification. That makes me more comfortable as far as Senator Poirier is concerned. If we take the time to examine Bill S-205, we realize, Senator Chaput, that we are throwing the door wide open, but it has to be opened at some point, as you so eloquently described. If we do throw the door wide open, however, I think we should set some parameters for ourselves.

Given what you would like to do with Bill S-205, as a French-Canadian Quebecer outside Quebec, I should repeat the exercise with the anglophone community in Quebec. Do you see the situation we get into when we get involved in languages? In Quebec, a struggle has been going on for centuries. Eleven laws had to be passed to clearly establish that French was Quebec's official language, while protecting the anglophone community.

Today, we have achieved somewhat of a balance. I am not saying things are perfect, far from it, perfection being impossible. But the situation is livable. Our institutions, both francophone and anglophone, are protected, on one hand, by the Quebec charter of rights and freedoms and, on the other hand, by bills 178 and 86. The situation is not perfect, of course, but it is livable.

If we open that door in Canada — and I say this as a grandfather thinking about his grandchildren — we must ensure that we establish crystal clear, well-defined linguistic parameters in francophone majority provinces and in officially bilingual provinces, so that we do not end up in the same boat as Quebec in

Parlement, j'ai une légère expérience de la langue, et je sais que le travail que vous faites est parfois ingrat et difficile, mais ce sont vos fibres qui vibrent en vous-même qui vous font faire cet effort, et vous avez tout mon respect pour cela.

Madame la présidente, lorsqu'on parle de la minorité — et la sénatrice a bien voulu l'indiquer dans son mémoire de présentation —, j'aurais aimé entendre la sénatrice Charette-Poulin sur la situation dans le Nord de l'Ontario. J'aurais aimé entendre la sénatrice Poirier, sur la situation au Nouveau-Brunswick.

J'aurais aimé entendre ma collègue, la sénatrice Seidman, pour comprendre comment les lois québécoises sont perçues du côté anglophone. Lorsqu'on touche à la langue, on touche au cœur des individus, peu importe la langue qu'ils parlent. Au Canada français, y compris au Québec et dans l'ensemble du Canada, c'est une lutte qui dure depuis plusieurs siècles. Cela fait vibrer encore plus les gens.

Je vais me limiter à une question dans l'espoir que vous allez revenir nous voir.

**La présidente :** Sénateur, nous n'avons pas de limite de temps. Alors, ce soir, vous pouvez prendre le temps que vous voulez. Si la sénatrice Chaput est disponible, nous pouvons prendre le temps.

**Le sénateur Maltais :** Merci beaucoup, madame la présidente, pour ces précisions; cela me met plus à l'aise vis-à-vis de ma collègue, la sénatrice Poirier. Si on prend le temps d'examiner le projet de loi S-205, on s'aperçoit, sénatrice Chaput, qu'on ouvre une porte très grande. C'est une porte que, un jour ou l'autre, il faudra ouvrir, comme vous l'avez si bien décrit. Mais si on ouvre la porte toute grande, je crois qu'il faut que nous y mettions des paramètres.

Compte tenu de ce que vous voulez faire avec projet de loi S-205, en tant que francophone hors Québec, je devrai, en tant que francophone canadien québécois, refaire le même exercice avec les anglophones du Québec. Voyez-vous dans quelle situation on se retrouve lorsqu'on touche aux langues? Au Québec, il y a eu une lutte pendant des siècles. On a dû passer 11 lois pour affirmer que, au Québec, la langue officielle serait le français, tout en protégeant la communauté anglophone.

Aujourd'hui, nous avons atteint un certain équilibre. Je ne dis pas que c'est parfait, loin de là, la perfection n'étant pas de ce monde. Cependant, c'est vivable. Nos institutions, autant francophones qu'anglophones, jouissent d'une protection, d'une part, en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés, d'autre part, en vertu des lois 178 et 86. Bien sûr, ce n'est pas la perfection, mais c'est vivable.

Si on ouvre cette porte au Canada, et je vous le dis avec un cœur de grand-papa qui pense à ses petits-enfants, il faut s'assurer que tous les paramètres linguistiques dans les provinces majoritairement francophones, dans les provinces qui sont officiellement bilingues, soient bien clairs et bien déterminés

1968, with Bill 63. And you know why.

I do not want to be the one pointing out the flaws in your bill, far from it, and I say this to you with all due respect, but I want to get to the heart of the matter.

I would like to ask a question this evening in the hope that Senator Chaput will appear before the committee again. What value do francophones where you come from — and by that I mean central Canada — place on the French language? I will explain what I mean. I am a hockey fan, and a lot of hockey players with French names come from out west. I find it very surprising that those who come from Hearst, Ontario, can speak French but that those who come from Manitoba or Saskatchewan cannot speak a lick.

So what value do your French-speaking communities place on the French language? You did a great job of explaining this earlier in your presentation. Oftentimes, at home, francophone parents speak to their children in English and vice versa. At my house, Senator Chaput, my mother and father spoke French, even though I was surrounded by aboriginal communities who spoke five aboriginal languages.

So, quite simply, I put the question to you. And if Ms. Tardif were in your place, I would ask her the same thing.

**Senator Chaput:** I will do my best to answer your question; I hope I have understood it correctly, as it is quite the question. As far as Manitoba's francophonie is concerned, there are about 41,000 of us who speak French as our first language. And if we include all Manitobans who are able to speak French, there are about 100,000 of us. And all of these French speakers in Manitoba attend French-language schools and schools with immersion programs.

**Senator Maltais:** Those 100,000 people attend French-language schools?

**Senator Chaput:** Immersion programs in the case of francophiles.

Right now, 20 per cent of the students attending Université de Saint-Boniface, in Manitoba, are graduates of immersion programs. They learned French through those programs and may have parents who are unilingual English speakers, unable to speak a word of French, or they may be so-called eligible children of exogamous couples where one of the parents does not speak French.

Studies show, and senator, you know this, that when both parents are francophone in Manitoba, obviously their children will always speak French at home, as was the case with me. If one parent does not speak French, the children will speak French at home with the French-speaking parent, but if the family is sitting around the dinner table talking, the children will also use English so that the non-French-speaking parent can understand them.

pour éviter que l'on se retrouve dans une situation comme celle qu'on a connue au Québec en 1968, avec le projet de loi 63, et vous savez pourquoi.

Ainsi, je ne veux pas être celui qui met en défaut votre projet de loi, loin de là — et c'est avec respect que je m'entretiens avec vous —, mais je veux aller au fond des choses.

J'ai une question à poser, ce soir, dans l'espoir que je reverrai la sénatrice Chaput comme témoin : quelle est la valeur que les francophones de votre coin — je veux parler du centre du Canada — attribuent à la langue française? Je vous donne un exemple. Je suis un amateur de hockey, et beaucoup de joueurs de hockey qui ont des noms francophones viennent de l'Ouest. Je suis très surpris de voir que ceux qui viennent de Hearst, en Ontario, parlent français, et que ceux qui viennent du Manitoba ou de la Saskatchewan ne parlent pas un traître mot de français.

Donc, quelle est la valeur que vos communautés francophones attribuent à la langue française? Tout à l'heure, vous disiez dans votre mémoire que — et c'était très bien expliqué —, souvent, à la maison, les parents francophones s'adressent en anglais à leurs enfants et vice-versa. Chez moi, madame Chaput, ma mère et mon père s'exprimaient en français, même si j'étais entouré de communautés autochtones qui parlaient cinq langues autochtones.

Donc, je vous pose la question bien simplement, et si Mme Tardif était à votre place, je lui poserais la même question.

**La sénatrice Chaput :** Je vais tâcher de répondre à votre question; j'espère l'avoir bien comprise, parce que c'est toute une question. Pour ce qui est de la francophonie manitobaine, si on parle de la première langue parlée, nous sommes environ 41 000. Si on parle de la francophonie manitobaine qui inclut tous les Manitobains pouvant s'exprimer en français, nous sommes 100 000. Tous ces francophones du Manitoba fréquentent les écoles françaises et les écoles d'immersion.

**Le sénateur Maltais :** Les 100 000 fréquentent l'école française?

**La sénatrice Chaput :** L'immersion, dans le cas des francophiles.

À l'Université de Saint-Boniface, au Manitoba, à l'heure actuelle, 20 p. 100 des étudiants proviennent des écoles d'immersion; ils ont appris le français dans les écoles d'immersion et peuvent être des enfants de parents uniquement anglophones, qui ne parlent pas un mot de français, ou des enfants dits « ayants droit » de couples exogames, dont l'un des deux parents ne parle pas français.

Les recherches indiquent, sénateur, et vous le savez, que, lorsque deux parents sont francophones, chez nous, au Manitoba, évidemment les enfants vont toujours parler français au foyer, comme dans mon cas. Si l'un des deux parents ne parle pas le français, les enfants parleront français au foyer avec le parent qui parle français, mais, si, autour de la table, l'un des deux parents ne parle pas le français, ils auront à parler en anglais aussi, pour être



Statistics show that, when the mother is francophone, the language transmission rate is much higher than in cases where the mother is anglophone and the father is francophone.

That is the reality in Manitoba and elsewhere. So, personally, senator, I would say that, for those fighting to live in their language, for those who are still there and who are living in French, the French language in Manitoba is extremely important and valuable. That is why we fought so hard not only for French-language schools, but also for the Franco-Manitoban school division. We have been able to keep our financial institutions, our caisses populaires, which, at one point, worked closely with the Desjardins caisses populaires in Quebec. We have been able to acquire health care services in French, hospitals, homes and doctors because we want to continue living in French. These are ongoing struggles for us.

So, to your question about the value francophones in Manitoba place on the French language, I would say that, if we had even more services available in French and more opportunities to live in French in Manitoba, we would have less assimilation.

Picking up on your example, I am sure you have not met Jonathan Toews. His mother is francophone and his father is from Manitoba. Do you know him?

**Senator Maltais:** Yes, his mother is from Beauce.

**Senator Chaput:** They are a Manitoban couple; his mother is from Quebec and he speaks French very well. Jonathan said that, when he was little and would speak to his mother in French, he thought their conversations were secrets between him and his mother. It is such a lovely story to hear him tell it. Eventually, he noticed that an entire French-speaking community existed, that there were schools and so forth. You see, then, it is not entirely true that there are no French-speaking hockey players.

**Senator Maltais:** I did not mean there are none. I will explain what I meant; there is a player from your neck of the woods who has a very French name, René Bourque.

**Senator Chaput:** He is from Alberta.

**Senator Maltais:** Regardless, he is from out west and he does not speak a single word of French, and yet, there is a player from the depths of Minnesota who speaks French, I was very surprised to learn. I almost fell over when I heard him speaking French.

**Senator Chaput:** That, too, is an example of assimilation, senator. You see, when English is the language of the majority and French, the minority, if no effort is made and if no thought is given to speaking French — I do not have an answer.

**Senator Charette-Poulin:** I have a follow-up question to Senator Maltais's, which raised a fascinating issue. Senator Chaput, could you talk to us about some of the authors and

compris. Les statistiques démontrent que, lorsque la mère est francophone, la transmission de la langue est beaucoup plus élevée que lorsque la mère est anglophone et le père est francophone.

C'est la réalité que nous vivons au Manitoba et ailleurs. Alors, pour ma part, sénateur, je vous dirais que le français au Manitoba, pour ceux qui se battent, qui sont encore là et qui vivent en français, c'est une valeur incroyable et tellement importante. C'est la raison pour laquelle nous avons eu nos luttes pour obtenir non seulement nos écoles françaises, mais aussi notre propre division scolaire franco-manitobaine. Nous avons réussi à garder nos institutions financières, nos caisses qui, à un moment donné, travaillaient de près avec les caisses Desjardins, au Québec. Nous avons réussi à obtenir des services de santé en français, des hôpitaux, des foyers, des médecins, parce que nous voulons continuer à vivre en français. Ce sont des luttes continues.

Ainsi, lorsque vous me demandez quelle est la valeur que les francophones au Manitoba attribuent à la langue, je vous dirais que, s'il y avait encore plus de services en français et que l'on pouvait vivre davantage en français au Manitoba, il y aurait moins d'assimilation.

Pour revenir à votre exemple, vous n'avez sûrement pas rencontré Jonathan Toews. Sa mère est francophone et son père vient du Manitoba — vous le savez?

**Le sénateur Maltais :** Oui, sa mère est Beauceronne.

**La sénatrice Chaput :** C'est un couple manitobain, sa mère vient du Québec, et il parle très bien le français. Jonathan disait que, lorsqu'il était petit, lorsqu'il parlait français à sa mère, il croyait que c'était entre lui et sa mère, que c'était un secret. C'est tellement beau quand il le raconte. À un moment donné, il s'est aperçu qu'il y avait toute une communauté qui parlait français, qu'il y avait des écoles, et cetera. Alors, voyez-vous, ce n'est pas tout à fait le cas quand vous dites qu'il n'y a pas de joueurs de hockey qui parlent français.

**Le sénateur Maltais :** Je ne dis pas qu'il n'y en a pas. Mais je vous donnerais l'exemple d'un joueur qui a un nom très francophone, René Bourque, et qui vient de chez vous.

**La sénatrice Chaput :** Il vient d'Alberta.

**Le sénateur Maltais :** En tout cas, il vient de l'Ouest; il ne parle pas un traître mot de français, alors qu'il y a un joueur qui vient du fin fond du Minnesota et qui parle français — à ma grande surprise; je suis tombé par terre quand je l'ai entendu parler français.

**La sénatrice Chaput :** C'est un exemple de l'assimilation, sénateur, ça aussi. Voyez-vous, quand l'anglais est majoritaire et le français minoritaire, si on ne fait pas d'efforts et si on ne pense pas à parler français... Je n'ai pas de réponse.

**La sénatrice Charette-Poulin :** J'ai une question supplémentaire à la question du sénateur Maltais, car c'est une question très intéressante. Sénatrice Chaput, pourriez-vous parler un peu des

composers from Manitoba who, no doubt, helped cultivate your love of music and reading? Could you tell us about some of Manitoba's great artists?

**Mr. Makalian:** First, I would just like to make a quick comment, if I may, as a Quebecer. It was a while before I found this out, but I eventually learned that Daniel Lavoie is from Manitoba. I did not know that.

**Senator Chaput:** Gabrielle Roy, as well. What is more, Manitoba has two French-language publishers that publish books written in French by Manitobans.

**Senator Maltais:** I would just like to draw Senator Charette-Poulin's attention to the fact that a great hockey player who was on the Montréal Canadiens for years came from Hearst, in northern Ontario. His name was Claude Larose, and he spoke excellent French.

**Senator Charette-Poulin:** You are absolutely right. A number of great Canadians who have been successful in their fields, including sports, have contributed to the country's cultural richness, people who speak French and come from all over the country. Thank you for pointing it out.

**Senator Maltais:** Could you tell me how the 42,000 francophones you mentioned are dispersed? You said that, if you combine the two groups, you get 102,000. But could you tell me whether there are concentrated pockets or whether the population is really scattered, meaning there are, say, 10 in 1 city or 5 in a small community?

**Senator Chaput:** Urbanization has resulted in rather large concentrations of francophones in the regions of Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert and all of Winnipeg. I would say that about 50 per cent to 60 per cent of Manitoba's francophone population lives in those areas. But, throughout the province, there are another 20 or so communities that are home to a good proportion of francophones, such as Sainte-Anne-des-Chênes, where I am from, Saint-Pierre-Jolys and La Broquerie. We are not the majority, but we still have French-language schools, institutions and services that make it possible for us to live in French, in our communities. I would estimate that there are another 20 to 21 communities all over the province, both in northern and southern Manitoba.

**Senator Maltais:** Thank you. I hope we will have a chance to revisit this very important conversation.

**The Chair:** Of course, and we have a number of other witnesses scheduled to appear before the committee.

**Senator Poirier:** Thank you, Senator Chaput, for your presentation, as well as your commitment to this issue. I know it is something you are very passionate about and have been working on for some time.

auteurs et des compositeurs qui viennent du Manitoba et qui ont contribué, je suis certaine, à votre joie d'entendre et de lire? Pouvez-vous nous parler un peu de certains grands artistes du Manitoba?

**M. Makalian :** Je voulais auparavant simplement dire un mot, à titre de Québécois, pour mentionner Daniel Lavoie. Ça m'a pris du temps, mais j'ai fini par apprendre qu'il venait du Manitoba; je ne le savais pas.

**La sénatrice Chaput :** Il y a Gabrielle Roy aussi. De plus, deux maisons d'édition francophones au Manitoba publient des livres écrits en français par des Manitobains.

**Le sénateur Maltais :** J'aimerais faire remarquer à la sénatrice Charette-Poulin que, dans le Nord de l'Ontario, un grand joueur de hockey de Hearst a joué au sein de l'équipe du Canadien de Montréal pendant de nombreuses années : il s'agit de Claude Larose, qui parlait un excellent français.

**La sénatrice Charette-Poulin :** Vous avez tout à fait raison. De grands Canadiens ont réussi et ont contribué à la qualité du pays dans tous les domaines, y compris le sport; des gens qui parlent français et qui viennent des régions partout au pays. Je vous remercie de le noter.

**Le sénateur Maltais :** Pouvez-vous me dire comment sont éparpillés les 42 000 francophones dont vous parlez dans votre mémoire? Vous dites que, si on combine les deux, on arrive à 102 000, mais pouvez-vous me dire s'il y a des concentrations ou si c'est vraiment perdu, à savoir 10 dans une ville ou 5 dans une petite communauté?

**La sénatrice Chaput :** En raison du facteur d'urbanisation, il y a maintenant une assez grande concentration de francophones dans les régions de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, et dans l'entité de Winnipeg. Je dirais, approximativement, que de 50 à 60 p. 100 de la francophonie s'y retrouve, mais il y a encore, à travers le Manitoba, une vingtaine de communautés, comme la collectivité d'où je viens : Sainte-Anne-des-Chênes, ainsi que Saint-Pierre-Jolys et La Broquerie, qui comptent encore un bon pourcentage de francophones. Nous ne sommes pas majoritaires, mais il y a encore des écoles françaises, des institutions et des services qui nous permettent de vivre en français, chez nous, dans notre collectivité. Je dirais qu'il y a encore de 20 à 21 collectivités aux quatre coins du Manitoba, autant dans le nord que dans le sud.

**Le sénateur Maltais :** Merci; j'espère qu'on aura l'occasion de revenir à cette conversation très importante.

**La présidente :** Bien sûr, et nous avons aussi plusieurs autres témoins qui devront comparaître devant le comité.

**La sénatrice Poirier :** Je vous remercie, sénatrice Chaput, pour votre présentation, ainsi que pour votre engagement envers cette cause; je sais qu'elle vous tient à cœur et que vous y travaillez depuis longtemps.

I am from a bilingual province, and we, too, face all kinds of challenges, probably similar to what you experience in Manitoba. I have questions about where we are headed with this private member's bill. How do we ensure the implementation and coordination of everything if this moves forward?

For example, I recall that, in New Brunswick, changes had been made to legislation that asked municipalities about the percentage of bilingualism in their community, as well as the number of francophones, francophiles and anglophones.

Subsequently, decisions were made. If a certain number was reached, all bills, all minutes, and so on, absolutely had to be translated. There were even some municipalities, francophone as well as anglophone, that had never received requests of that kind from their community, for documents to be translated, but they were still required to make translations available because of the changes to the legislation. Those municipalities made representations to the government to the effect that they agreed with complying with the act but that doing so involved significant costs to translate all the documentation, as well as to hire additional staff to administer the project. If I recall, the translation project even lasted a year or two. Governments certainly provided financial assistance for it to be done.

I notice that, in Bill S-205, you are also proposing to add knowledge of the language as a criterion in calculating the size of the linguistic minority population. I wonder if adding that criterion would not create a false need in some regions and for some services. Do you think that Bill S-205 would involve costs and, if so, how do you foresee addressing that? I would like your opinion on that question.

**Senator Chaput:** Thank you, senator. Honourable senators, I would just like to say that Bill S-205, which amends Part IV, is intended only for federal departments with offices across Canada. No other level of government is involved; it is simply the communications and public services coming from federal offices across Canada.

**Senator Poirier:** I understand that.

**Senator Chaput:** Very good. The government will deal with establishing the parameters. If the bill becomes a reality, the government will have to develop the parameters. The government will also do so by consulting the minorities.

At the moment, this is the bill that I have put before the Senate. I have not been able to obtain an estimate of the costs, as I said in my presentation, because I was not able to get information from the federal government on what it might cost. We have made access to information requests in order to find out what it might cost. We submitted more than 10 of them to get an idea of costs and potential costs. I have no evidence for what I am about to say

Je suis originaire d'une province bilingue, et on vit aussi toutes sortes de défis, probablement comme vous, au Manitoba. Je me demande dans quelle voie nous nous engagerons avec un tel projet de loi privé. Comment faire pour nous assurer, si nous allons de l'avant, que tout sera mis en place et coordonné?

Par exemple, je me souviens que, au Nouveau-Brunswick, des changements avaient été apportés à une certaine loi dans le cadre de laquelle on demandait à nos municipalités quel était le pourcentage de bilinguisme au sein de leur communauté, ainsi que le nombre de francophones, de francophiles et d'anglophones.

À la suite de cela, certaines décisions ont été prises; si un certain nombre était atteint, il fallait absolument que soient traduits tous les projets de loi, tous les procès-verbaux, et cetera. Il y avait même certaines municipalités, autant francophones qu'anglophones, qui n'avaient jamais reçu de telles demandes de la part de leur communauté pour que des documents soient traduits, mais elles étaient tout de même obligées de rendre disponible la traduction en raison des changements apportés à la loi. Ces municipalités ont fait des représentations auprès du gouvernement pour dire qu'elles étaient d'accord pour respecter la loi, mais que cela représentait des coûts de traduction importants pour toute cette documentation, de même que des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour poursuivre l'exercice. Si je me souviens bien, la période de traduction avait même duré un an ou deux. Il y avait certainement eu de l'aide financière de la part des gouvernements pour que ce soit fait.

Je remarque que, dans le projet de loi S-205, vous proposez également d'ajouter le critère de la connaissance de la langue dans la méthode de calcul pour déterminer la taille de la population au sein de la minorité linguistique. En ajoutant ce critère, je me demande si cela ne créerait pas un faux besoin dans certaines régions et pour certains services. Croyez-vous que des coûts seront rattachés au projet de loi S-205 et, si oui, de quelle manière prévoyez-vous aborder cela? J'aimerais avoir votre avis à ce sujet.

**La sénatrice Chaput :** Merci, sénatrice. J'aimerais seulement vous dire, honorables sénateurs, que le projet de loi S-205, qui modifie la partie IV, s'adresse uniquement aux ministères fédéraux qui ont des bureaux partout au Canada. Cela ne concerne aucun autre palier de gouvernement; uniquement les communications et les services au public qui proviennent des bureaux fédéraux à travers le Canada.

**La sénatrice Poirier :** Je comprends cela.

**La sénatrice Chaput :** Très bien. C'est le gouvernement qui va s'occuper de mettre en place les paramètres; si le projet de loi devient réalité, le gouvernement aura à développer les paramètres. Le gouvernement le fera en consultant les minorités également.

Présentement, c'est le projet de loi que j'ai présenté au Sénat. Je n'ai pas pu obtenir d'estimation des coûts, comme je l'ai dit dans ma présentation, parce que je n'ai pas pu obtenir de renseignements de la part du gouvernement fédéral par rapport à ce que cela pourrait coûter. Nous avons fait des demandes d'accès à l'information pour savoir ce que cela pourrait coûter. Nous en avons présenté au-delà de 10, pour avoir une idée des

but I am still convinced that the costs will not be exorbitant. This is because, when I look around at home or elsewhere, I am convinced that there are ways to reorganize the services provided in the official languages in existing federal offices so that things can be more efficient and can meet the needs of official language minority communities even better. I am convinced of that. I have no evidence, but I am firmly convinced that things can be reorganized.

As for false needs, I feel that this is rather about demonstrated needs, real needs. We know the demand now and the demand to come. So I do not agree that the needs are false because the numbers are there, the people who can communicate in French are there. The institutions that francophones and anglophones all across Canada have created are there. We can see them. This is not an artificial demand, in my opinion. By reorganizing the services in existing offices, I am convinced that we can be more efficient. No bill costs nothing; every bill has some costs associated with it. Do not forget that. There is no bill that costs nary a cent.

**Mr. Makalian:** I would like to add something to the answer about the way this is all implemented. I do not know to what extent you are familiar with the current regulations and the process of enforcing the regulations. The process is quite archaic, and I say that with respect, because the officials say so themselves. The process starts two or three years before the census so that it can all be prepared. Then, after the census, another period of two or three years goes by to see how it is applied.

What we notice above all in the documents we have obtained through access to information is that each department goes through this process. Each notices that, in this region, the services should no longer be provided. Then, a well-informed official says no, that is not a logical thing to do and we are going to continue to provide the services unofficially. The current process is expensive and gives poor results. As we have seen on a number of occasions, whether in Manitoba, in New Brunswick, or anywhere else, when an office's designation is changed, the community rightly gets up in arms because the demand is there. Then the service is re-established.

At the moment, we are in the process of applying the 2011 census. The preliminary results predict that there will be a loss of service. Now is an appropriate time to act. It is not a matter of rehashing the exercise we went through in 2011, it is a matter of reopening the debate and preparing the ground for 2021. It sounds a long way off, 2021, but it gives us time to come up with enforcement regulations that take into account the numbers and the institutional vitality. If the numbers are there but the institutional vitality is not, there will not necessarily be

coûts et de ce que cela pourrait coûter. Je n'ai pas de preuve de ce que je vais dire, mais je suis tout de même convaincue que cela n'apportera pas de coûts exorbitants, parce que, quand je regarde chez moi ou ailleurs, je suis convaincue qu'il y a moyen de réorganiser les services offerts dans les langues officielles, dans les bureaux fédéraux existants, afin que ce soit plus efficace et que cela réponde encore mieux aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Je suis convaincue de cela. Je n'ai pas de preuves, mais j'ai la ferme conviction qu'on peut faire une réorganisation.

Quant aux faux besoins, je crois qu'il s'agit plutôt des besoins que l'on constate; ce sont des besoins évidents. C'est la demande connue et la demande potentielle. Je ne peux donc pas être d'accord pour dire que ce sont de faux besoins, parce que les nombres y sont, les personnes qui peuvent communiquer en français y sont. Les institutions que se sont données les francophones et les anglophones partout au Canada y sont. On peut les voir. À mon avis, il ne s'agit pas d'une demande artificielle. En réorganisant les services dans les bureaux existants, je suis convaincue que nous pouvons être plus efficaces. Il n'y a pas de projet de loi qui ne coûte rien; tout projet de loi a des coûts qui y sont liés. N'oubliez pas cela. Il n'y a pas de projet de loi qui ne coûte pas un sou.

**M. Makalian :** J'aimerais ajouter un complément de réponse concernant la mise en œuvre de tout cela. Je ne sais pas à quel point le règlement actuel et le processus d'application du règlement vous sont familiers. Il s'agit d'un processus assez archaïque, et je le dis avec respect, parce que les fonctionnaires eux-mêmes le disent. C'est un processus qui commence deux ou trois ans avant le recensement pour préparer le tout. Ensuite, après le recensement s'écoule une autre période de deux ou trois ans pour en voir l'application.

Ce qu'on a surtout constaté dans les documents que l'on a obtenus par la voie de l'accès à l'information, c'est que chaque ministère passe par ce processus. Il remarque que, dans cette région, les services ne devraient plus être offerts. Puis, un fonctionnaire bien au courant va dire que ce n'est pas logique et qu'on va maintenir les services de façon non officielle. Le processus actuel est coûteux et n'apporte pas les bons résultats. Comme on l'a vu à plusieurs reprises, que ce soit au Manitoba, au Nouveau-Brunswick ou ailleurs, lorsqu'un bureau change de désignation, la communauté s'insurge avec raison, car la demande y est, et le service est rétabli.

Nous sommes présentement dans la période d'application du recensement de 2011. Des résultats préliminaires prédisent qu'il y aura une perte de services. Le moment d'agir est maintenant approprié. Il ne s'agit pas de refaire l'exercice de 2011, mais plutôt de relancer le débat et de préparer le terrain pour 2021. L'année 2021 est encore loin, mais cela nous donne le temps d'en arriver à un règlement d'application qui tienne compte du nombre et de la vitalité institutionnelle. Si les nombres sont là mais que la vitalité institutionnelle n'y est pas, il n'y aura pas nécessairement de

any new services. New regulations will take those two factors into account for 2021. Senator Chaput has never proposed going through the current exercise once again.

**Senator Chaput:** I would like to add to that. The exercise is done after each census anyway in order to evaluate the needs. The money is spent, the employees are there, the exercise is done.

By using that mechanism, but with regulations that provide new definitions, we would do it with new statistics. The questions already exist. From the last questionnaire, to which, Madam Senator, your government added a question on official languages, we can get the answers we need for the new definition. We only have to change the definition and use the same exercise in order to re-evaluate services all across the country, thereby finding out whether the offices are really responding to the needs on the basis of the established criteria and the existing population.

**Senator Poirier:** I brought up the notion of creating a false need because, in New Brunswick, when the decision was made to make changes, some municipalities thought that a false need had been created, given that no demand had been expressed along those lines by the people in those municipalities. That is why I alluded to the notion.

I understand that it is difficult for you to know what the costs of a bill like this would be. There will be a cost, of course. Normally, this kind of bill would come from the government and not from private interests in the Senate. So I am wondering if we are dealing with this bill in the right way and in the right place.

**The Chair:** Do you have a comment, Senator Chaput?

**Senator Chaput:** No.

**Senator Fortin-Duplessis:** In your presentation, you mentioned all the people you consulted. Did you also consult some representatives from provinces and territories before you introduced your bill?

**Senator Chaput:** Yes. I went to a number of places across Canada, though it was several years ago. I took advantage of invitations to the annual meetings of various associations. At that time, I made presentations on the bill and, yes, it was discussed. Provincially, I spoke only to the premier of Manitoba, given that it is my province. I also obtained support from Minister Meilleur in Ontario.

**Senator Fortin-Duplessis:** The premier of Manitoba probably came out in favour of it, did he not?

**Senator Chaput:** He did. We actually received a very nice letter of support from him. If you would like a copy, I would be happy to send it to you.

**The Chair:** In your presentation, you made a very important observation. On page 2 of your document, you indicate:

nouveaux services. Un nouveau règlement tiendra compte de ces deux facteurs pour 2021. La sénatrice n'a jamais proposé de refaire l'exercice qui se fait maintenant.

**La sénatrice Chaput :** J'aimerais ajouter à ces propos. L'exercice est fait, de toute façon, après chaque recensement pour évaluer les besoins. L'argent est dépensé, les employés sont là, l'exercice se fait.

En utilisant ce mécanisme, mais à l'aide d'un règlement qui prévoit de nouvelles définitions, on le fera selon de nouvelles statistiques. Les questions existent déjà. Dans le dernier questionnaire, auquel votre gouvernement, madame la sénatrice, avait ajouté une question sur les langues officielles, on peut obtenir les réponses nécessaires à cette nouvelle définition. On n'a qu'à changer cette définition et à se servir du même exercice pour réévaluer les services partout au pays, à savoir si les bureaux répondent réellement aux besoins en fonction des critères établis et de la population existante.

**La sénatrice Poirier :** J'ai évoqué la notion de créer un faux besoin car, au Nouveau-Brunswick, lorsqu'on a décidé d'apporter des changements, certaines municipalités croyaient qu'on avait créé un faux besoin, étant donné qu'aucune demande n'avait été exprimée en ce sens de la part des citoyens des municipalités. C'est pourquoi j'ai fait allusion à cette notion.

Je comprends qu'il vous est difficile de savoir quels seront les coûts rattachés à un tel projet de loi. Évidemment, il y en aura. Habituellement, ce genre de projet de loi émanerait du gouvernement et non d'intérêts privés au Sénat. Je me demande donc si on procède de la bonne façon ou au bon endroit pour ce projet de loi.

**La présidente :** Sénatrice Chaput, vous avez un commentaire?

**La sénatrice Chaput :** Non.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Dans votre présentation, vous avez parlé de tous les gens que vous avez consultés. Avez-vous également consulté des représentants de certaines provinces et des territoires avant de déposer votre projet de loi?

**La sénatrice Chaput :** Oui. Je me suis rendue à différents endroits partout au Canada, il y a tout de même plusieurs années. J'ai profité d'invitations à des réunions annuelles d'associations. À ce moment, oui, j'ai présenté le projet de loi et il a fait l'objet de discussions. À l'échelle provinciale, je n'en ai parlé qu'au premier ministre du Manitoba, étant donné qu'il s'agit de ma province. J'ai aussi obtenu l'appui de la ministre Meilleur, de l'Ontario.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Le premier ministre du Manitoba s'est sans doute prononcé en faveur?

**La sénatrice Chaput :** En effet. D'ailleurs, nous avons reçu une très belle lettre d'appui de sa part. Si vous en désirez une copie, il nous fera plaisir de vous la remettre.

**La présidente :** Dans votre présentation, vous avez fait un constat bien important. À la page 2 de votre document, vous indiquez ce qui suit :

If we look at the statistics more closely, we see that, under the current Official Languages Act, there are institutional shortcomings that encourage a decline rather than a revitalization. We therefore have a federal system that contributes to assimilation.

As you know, Senator Chaput, I am from Alberta. According to the most recent census, there were 81,000 people in Alberta whose mother tongue is French, but 238,000 people who can speak French. Can you quickly explain to us once again how the criteria used under Part IV influence the services provided to official language minority communities?

**Senator Chaput:** If the services are evaluated based on a definition that does not reflect the reality of a community in French-speaking Canada, if the services on offer, and the evaluation of those services, are also based on figures that do not include the institutional vitality of the communities, that analysis in itself does not consider all factors. As a result, after each census, we find ourselves with our services lost or reduced.

Honourable senator, you come from Alberta and I come from Manitoba. You know that, where we live, every service in French is precious. There may be schools, some health services, and even other services provided by the provincial government in French in our case. However, not as many services come from federal offices, provided by a government that has the obligation to help us to develop and flourish. That certainly does not help us to combat assimilation. Every little bit counts when you as a francophone are in a minority situation in a majority anglophone province.

I would also like to mention the Supreme Court decision in *Beaulac*. This decision held that a simple approach, such as maternal language or language used in the home, is inappropriate because it does not provide a solution for many situations encountered in a multicultural society and does not respond to the fact that language is not a static characteristic.

Every drop counts. Our glass of water is not even half full. So we cannot lose too many drops because the glass of water may well end up almost empty.

**Senator Maltais:** What you have just said, Senator Chaput, is really very important. If we are talking about the language of education, we in Quebec have to look at it from the other side, for anglophone minorities. Parents have to speak one language other than French, English, that is, not Italian, Chinese or anything else, in order for their children to be eligible for English school.

I have to say that, at a certain time in Quebec, some governments went too far. Fortunately, that is over. My colleague, Senator Seidman, is well aware of that kind of abuse.

Or, ce qu'on remarque en observant les statistiques de plus près, c'est que nous avons, avec le régime actuel de la Loi sur les langues officielles, des lacunes institutionnelles qui favorisent un déclin plutôt qu'une revitalisation. Nous avons donc, au niveau fédéral, un système qui contribue à l'assimilation.

Comme vous le savez, sénatrice Chaput, je suis de l'Alberta. Selon le dernier recensement, en Alberta, on compte 81 000 personnes ayant le français comme langue maternelle, mais 238 000 parlants français. Pouvez-vous nous expliquer, encore une fois, rapidement, comment les critères utilisés en vertu de la partie IV, influent sur les services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire?

**La sénatrice Chaput :** Si l'évaluation des services se fonde sur une définition qui ne respecte pas la réalité d'une communauté de la francophonie canadienne, si l'offre des services et l'évaluation de cette offre de services sont aussi fondées sur des chiffres qui n'incluent pas la vitalité institutionnelle des communautés, en faisant uniquement cette analyse, on ne tient pas compte de tous les facteurs. Par conséquent, après chaque recensement, on se retrouve avec des pertes ou des diminutions de services.

Honorable sénatrice, vous venez de l'Alberta et je viens du Manitoba. Vous savez que tout service en français chez nous est très précieux. Il peut y avoir des écoles, certains services de santé, et même d'autres services offerts par le gouvernement provincial en français, dans notre cas. Cependant, s'il n'y a pas aussi des services des bureaux fédéraux, offerts par un gouvernement qui a l'obligation de contribuer à notre développement et à notre épanouissement, cela n'aide sûrement pas à combattre l'assimilation. Chaque élément compte lorsqu'on est en situation minoritaire, comme francophones, dans une province majoritairement anglophone.

J'aimerais aussi mentionner une décision de la Cour suprême : l'arrêt *Beaulac*. Celui-ci stipulait qu'une méthode simple, comme la langue maternelle ou la langue employée à la maison, ne convient pas, notamment parce qu'elle n'offre pas de solution à de nombreuses situations possibles dans une société multiculturelle et ne répond pas au fait que la langue n'est pas une caractéristique statistique.

Chaque goutte compte. Notre verre d'eau n'est même pas à moitié plein. Il ne faudrait donc pas enlever trop de gouttes, car le verre d'eau risquerait de se trouver presque vide.

**Le sénateur Maltais :** Ce que vous venez de dire est quand même très important, sénatrice Chaput. Lorsqu'on parle de la langue d'enseignement, il faut se mettre du point de vue opposé, dans le cas du Québec, pour les minorités anglophones. Il faut que les parents parlent une autre langue que le français, soit l'anglais, et non l'italien, le chinois ou n'importe quelle autre langue, pour que les enfants soient admissibles à l'école anglaise.

Certains gouvernements ont exagéré, je dois le dire, au Québec, à une certaine période. Heureusement, c'est terminé. Ma collègue, la sénatrice Seidman, est très au fait de ces abus.

Quebec was probably the only place on the planet where there was a language police. That exists nowhere else, as I see it. Let me know if you know places where it does exist.

In your brief, you mentioned Graham Fraser, the Commissioner of Official Languages, a lot. He seems to have come out in support of the bill. What was the reaction of the western or Ontario members of your former party? For example, what was the reaction of a member of Parliament from central Canada, such as Lloyd Axworthy? Did they give you their support?

**Senator Chaput:** I have the support of the members of my party as it currently exists in the House of Commons. In addition, if the bill were to be read a third time in the Senate, I have a sponsor who would make sure that it was studied in the House of Commons, as we are presently doing here in the Senate.

As for the person that you just mentioned, I can tell you that, no, I have not discussed it with him.

**The Chair:** Thank you for the excellent presentation of your bill, my dear colleague. You presented it with clarity, transparency, commitment, passion and conviction.

Honourable senators, I will suspend this meeting for a few minutes and then we can move in camera.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Monday, October 27, 2014

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:59 p.m. to begin its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act. TOPIC: Annual Report of the Commissioner of Official Languages for 2013-14

**Senator Claudette Tardif** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable senators, I now call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order. I am Senator Claudette Tardif, from Alberta, and I chair the committee.

I will now ask the senators to introduce themselves, beginning with the senator to my left.

**Senator Poirier:** Senator Rose-May Poirier from New Brunswick.

**Senator Rivard:** Senator Michel Rivard from Quebec.

**Senator Fortin-Duplessis:** Senator Suzanne Fortin-Duplessis from Quebec.

**Senator Maltais:** Senator Ghislain Maltais from Quebec.

Le Québec a probablement été le seul endroit sur la planète où il y avait une police de la langue. À mon avis, cela n'existe pas ailleurs. Faites-moi signe si vous connaissez des endroits où cela existe.

Dans votre mémoire, vous avez beaucoup parlé du commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser qui, semble-t-il, a accordé son appui au projet de loi. Quelle a été la réaction des députés de votre ancien parti qui viennent de l'Ouest ou de l'Ontario? Par exemple, quelle a été la réaction d'un député du centre du Canada comme Lloyd Axworthy? Est-ce qu'ils vous ont donné leur appui?

**La sénatrice Chaput :** J'ai l'appui des députés de mon parti tel qu'il existe présentement à la Chambre des communes. De plus, s'il advenait que le projet de loi soit lu pour une troisième fois au Sénat, j'ai un parrain qui l'acheminerait afin qu'il soit étudié à la Chambre des communes, tel qu'on le fait présentement, ici, au Sénat.

Quant à la personne que vous venez de mentionner, je peux vous dire que, non, je n'en ai pas discuté avec lui.

**La présidente :** Chère collègue, merci pour l'excellente présentation de votre projet de loi. Vous l'avez présenté avec clarté, avec transparence, avec engagement, avec passion et avec conviction.

Honorables sénateurs, je suspends la séance pendant quelques minutes et nous procéderons ensuite à huis clos.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le lundi 27 octobre 2014

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 59, pour commencer son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi. SUJET : Rapport annuel du commissaire aux langues officielles de 2013-2014

**La sénatrice Claudette Tardif** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. Je suis la sénatrice Claudette Tardif, de l'Alberta, et la présidente de ce comité.

Je demanderais aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma gauche.

**La sénatrice Poirier :** Sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Rivard :** Sénateur Michel Rivard, du Québec.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Sénatrice Suzanne Fortin-Duplessis, du Québec.

**Le sénateur Maltais :** Sénateur Ghislain Maltais, du Québec.

**Senator Chaput:** Senator Maria Chaput, from Manitoba.

**The Chair:** Section 66 of the Official Languages Act stipulates that, within such time as is reasonably practicable after the termination of each year, the Commissioner of Official Languages shall submit to Parliament a report relating to the conduct of his office and the discharge of his duties under the act during the preceding year. The Commissioner of Official Languages, Graham Fraser, tabled his eighth annual report on October 7, 2014.

Today, we are delighted to have the commissioner with us. He will be presenting the highlights of his report, which we will then discuss. The commissioner is joined by Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch; Ghislaine Saikaley, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch; and Johane Tremblay, Director and General Counsel, Legal Affairs Branch. Welcome to all of you.

I will now turn the floor over to Mr. Fraser. After your presentation, the senators will ask you questions.

**Graham Fraser, Commissioner of Official Languages, Office of the Commissioner of Official Languages:** Thank you, Madam Chair.

[English]

Good afternoon, ladies and gentlemen, honourable senators and members of the Standing Senate Committee on Official Languages.

[Translation]

I would like to thank you for inviting me here today to discuss my 2013-14 report. This year, the report focuses on my role as language rights ombudsman. It describes some of the conclusions my office has drawn, using the tools at our disposal, in order to bring about changes in federal institutions. These tools include investigations and the analysis of admissible complaints, audits, including one that focused on accountability and official languages, report cards and legal proceedings.

[English]

It discusses complaints that we received following the federal government's Deficit Reduction Action Plan. The annual report describes some of the 23 complaints that were directly related to the government's 2012 Deficit Reduction Action Plan. Most of these complaints were deemed founded.

While the issues involved were very different, I was able to reach a general conclusion: Success requires planning, and planning requires leadership. When we see failure in an

**La sénatrice Chaput :** Sénatrice Maria Chaput, du Manitoba.

**La présidente :** L'article 66 de la Loi sur les langues officielles stipule que, dans les meilleurs délais, après la fin de chaque année, le commissaire aux langues officielles doit déposer au Parlement le rapport d'activité du commissariat pour l'année précédente. Le commissaire aux langues officielles, M. Graham Fraser, a déposé son huitième rapport annuel le 7 octobre 2014.

Aujourd'hui, il nous fait grand plaisir de recevoir le commissaire afin qu'il nous présente les points saillants de son rapport, pour que nous puissions ensuite en discuter. Le commissaire est accompagné de Mme Mary Donaghy, commissaire adjointe à la Direction générale des politiques et des communications; de Mme Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe à la Direction générale de l'assurance de la conformité; et de Mme Johane Tremblay, directrice et avocate générale à la Direction générale des affaires juridiques. Bienvenue à vous tous.

Je cède maintenant la parole à M. Fraser. Après votre présentation, les sénateurs vous poseront des questions.

**Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles :** Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Bonjour, mesdames et messieurs, honorables sénateurs et membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

[Français]

Je vous remercie d'être venus à la présentation de mon rapport de 2013-2014. Cette année, le rapport est axé sur mon rôle en tant que protecteur des droits linguistiques des citoyens. Il aborde certaines conclusions découlant de l'usage d'outils à la disposition du commissariat en vue d'instaurer des changements dans les organisations : les enquêtes et l'analyse des plaintes recevables, les vérifications, y compris celle qui porte sur la reddition de comptes et les langues officielles, les bulletins de rendement et les recours judiciaires.

[Traduction]

Le rapport s'attarde tout particulièrement aux plaintes reçues après la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement fédéral. Le rapport annuel présente certaines des 23 plaintes directement attribuables à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit, mis en place par le gouvernement à partir de 2012. La plupart d'entre elles se sont révélées fondées.

Bien que les enjeux soient très différents, j'ai tiré une conclusion générale : le succès exige de la planification, et la planification exige du leadership. Lorsqu'une institution échoue,



institution, it's often due to a lack of planning, and that is frequently due to a lack of leadership.

[*Translation*]

I continue to use the example of the federal government's decision to close the Marine Rescue Sub-Centre in Quebec City, which was discussed in last year's annual report. Following a thorough investigation, it became clear — to my office as well as to the Canadian Coast Guard and the Department of National Defence — that ships in distress on the St. Lawrence River and in the Gulf of St. Lawrence would not be able to obtain immediate service in French from search and rescue centres in Trenton and Halifax.

[*English*]

The closing was first delayed until emergency service could be guaranteed at all times. Then, in January 2014, the government announced that the Maritime Rescue Sub-Centre would not be closed.

The findings of this investigation are representative of the lack of adequate planning that we often notice amongst the hundreds of complaints that we process each year. Year in and year out, out of four complaints we receive, three are worthy of investigation. Federal institutions need to think carefully before they act about the possible negative consequences of their actions on official language communities, the service they provide to the public, and their employees' ability to work in the official language of their choice.

[*Translation*]

This annual report shows how our investigations often lead to positive results. After receiving our investigation reports, many institutions are willing to consider other solutions and even reverse their decisions.

Sometimes, institutions do not follow my recommendations, either because they are unwilling to do so or because they are misinterpreting their language obligations. That is the case with Fisheries and Oceans Canada, which recently confirmed that it was closing its library in Mont-Joli, Quebec, despite the fact that, in my investigation report, I recommended that it reconsider its decision in light of its obligations under part VII of the act.

[*English*]

My office is currently reviewing the response that we received last week about my recommendation, and I have requested a meeting with the Deputy Minister of Fisheries and Oceans, Mr. Matthew King.

c'est souvent parce qu'elle a négligé la planification, et fréquemment, cette lacune est attribuable à un manque de leadership.

[*Français*]

Je continue d'utiliser l'exemple de la décision du gouvernement fédéral de fermer le Centre secondaire de sauvetage maritime à Québec, dont il est question dans mon rapport annuel de l'année dernière. À la suite d'une enquête rigoureuse, il est apparu clairement — aussi bien au commissariat qu'à la Garde côtière canadienne et au ministère de la Défense nationale — que les bateaux en détresse dans le fleuve Saint-Laurent et dans le golfe ne pourraient pas obtenir rapidement un service en français de la part des centres de recherche et de sauvetage situés à Trenton et à Halifax.

[*Traduction*]

La fermeture a d'abord été reportée jusqu'à ce qu'un service en cas d'urgence puisse être garanti en tout temps. Puis, en janvier 2014, le gouvernement a annoncé que le Centre secondaire de sauvetage maritime ne serait pas fermé.

Les conclusions de cette enquête témoignent du manque de planification adéquate souvent mis en relief par les centaines de plaintes que nous traitons chaque année. D'année en année, sur quatre plaintes que nous recevons, trois d'entre elles méritent que l'on fasse enquête. Les institutions fédérales doivent bien réfléchir avant d'agir afin de déterminer les éventuelles conséquences négatives de leurs mesures sur les communautés de langue officielle, sur les services qu'elles offrent au public ainsi que la capacité de leurs propres employés à travailler dans la langue officielle de leur choix.

[*Français*]

Ce rapport annuel permet de constater que nos enquêtes mènent souvent à des résultats positifs. Après avoir reçu nos rapports d'enquête, bon nombre d'institutions acceptent d'envisager d'autres solutions et parfois même de revenir sur leurs décisions.

Il arrive aussi que des institutions ne donnent pas suite à mes recommandations, par manque de volonté ou en raison d'une compréhension erronée de leurs obligations linguistiques. C'est le cas de Pêches et Océans Canada, qui a récemment confirmé la fermeture de sa bibliothèque à Mont-Joli, au Québec, malgré la recommandation de mon rapport d'enquête qui invitait le ministère à revoir cette décision en tenant compte de ses obligations en vertu de la partie VII de la loi.

[*Traduction*]

Mon équipe examine actuellement la réponse que nous avons reçue la semaine dernière à propos de ma recommandation et j'ai demandé à rencontrer le sous-ministre de Pêches et Océans, M. Matthew King.

The compliance function is an extremely useful tool for achieving change and ensuring that institutions meet their obligations.

[*Translation*]

I act in a proactive manner when it comes to audits and dealings with institutions subject to the act. But the 476 complaints received last year are also one of many ways for citizens to draw attention to an issue that touches them personally. It is important for Canadians to see that filing a complaint often leads to concrete results that serve the public interest.

[*English*]

For example, this was the case with a complaint about the Canada Media Fund, whose programs were biased unfairly against Quebec's English-speaking communities. A program was put in place in response to my recommendation. My annual report gives other examples of complaints getting results.

Following an investigation, I recommended that the Public Health Agency of Canada put measures in place so that Nova Scotia's francophone community could receive services in French from organizations that provide services as part of the Community Action Program for Children.

[*Translation*]

In terms of language obligations, success is linked to planning. Investigations, audits and report cards are all important tools at the office's disposal that encourage institutions to make changes and respect their official languages obligations.

Investigations can have a significant impact. The investigation that followed numerous complaints about the opening ceremony of the Vancouver Olympic Winter Games is a good example. It prompted my office to publish a practical guide for organizers of major sporting events in order to help them address official languages issues.

[*English*]

This guide helped organizers of the 2013 Canada Summer Games in Sherbrooke, Quebec, deliver an exemplary event with respect to official languages. By taking English and French into consideration at every stage of the process, the Sherbrooke games became a model for other host communities.

The guide also served as a template in the development of a similar publication, this time geared toward organizers of events that will commemorate the one hundred and fiftieth anniversary of Confederation in 2017. Using the new guide, organizers will be able to ensure that linguistic duality is an integral part of the one hundred and fiftieth anniversary celebrations.

La fonction d'assurance de la conformité est un outil extrêmement utile pour susciter des changements et faire en sorte que les institutions s'acquittent de leurs obligations.

[*Français*]

J'agis en amont dans le cadre de vérifications et d'interventions auprès des institutions soumises à la loi. Cependant, les 476 plaintes reçues l'année dernière sont autant d'occasions pour des citoyens d'attirer l'attention sur un problème qui les touche personnellement. Il est important que les citoyens constatent que le dépôt d'une plainte entraîne souvent des changements concrets qui servent l'intérêt public.

[*Traduction*]

Ce fut le cas, par exemple, avec la plainte concernant le Fonds des médias du Canada qui, dans son fonctionnement, avait des répercussions négatives sur les communautés anglophones du Québec. En réponse à ma recommandation, un nouveau programme a été mis en place. Mon rapport donne d'autres exemples de plaintes qui entraînent des résultats.

Dans le même ordre d'idées, j'ai recommandé à l'issue d'une enquête que l'Agence de la santé publique du Canada prenne les mesures nécessaires afin que la communauté francophone de la Nouvelle-Écosse se fasse servir en français par des organismes qui offrent des services dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants.

[*Français*]

En matière d'obligations linguistiques, la planification est liée au succès. Les enquêtes, les vérifications et les bulletins de rendement sont tous des outils dont dispose le commissariat et qui encouragent les institutions à faire des changements et à respecter leurs obligations en matière de langues officielles.

Les retombées d'une enquête peuvent être importantes. L'enquête qui a fait suite aux nombreuses plaintes au sujet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Vancouver en est un bon exemple. Elle nous a incités à publier un guide destiné aux organisateurs de manifestations sportives afin de les aider à mieux traiter les enjeux linguistiques.

[*Traduction*]

Cet ouvrage a d'ailleurs aidé les organisateurs des Jeux d'été du Canada 2013 à Sherbrooke, au Québec, à mettre sur pied un événement exemplaire sur le plan des langues officielles. En effet, la prise en compte du français et de l'anglais à toutes les étapes ont fait des Jeux à Sherbrooke un modèle à suivre pour d'autres collectivités hôtes.

Ce guide a servi de base à l'élaboration d'un ouvrage semblable, cette fois destiné aux organisateurs d'événements, y compris les activités qui souligneront le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, en 2017. Au moyen de ce guide, les organisateurs pourront ainsi veiller à ce que la dualité linguistique fasse partie intégrante des festivités organisées à l'occasion de cet anniversaire.

[Translation]

This year, one of my two recommendations concerns the preparations for the 150th anniversary of Confederation. The festivities in 2017 will provide a unique opportunity to show Canadians and the rest of the world that, a century and a half after Confederation, linguistic duality continues to be one of the pillars of Canada's identity. I therefore recommended that the Minister of Canadian Heritage and Official Languages provide leadership by encouraging federal institutions to take linguistic duality into account when planning their activities for Canada's 150th anniversary celebrations.

[English]

When it comes to respecting official languages, success is no accident. Successful institutions plan their actions, consult with communities and evaluate their progress. This is only possible if managers, new employees and human resources specialists fully understand their institution's official languages obligations, particularly with respect to establishing the linguistic profile of positions.

Official languages training would be more effective if it were routinely provided to all federal public servants early in their career. As soon as they enter the public service, federal employees need to be made aware of the importance of official languages for providing services to Canadians and for the internal functioning of the government.

[Translation]

My other recommendation is addressed to the President of Treasury Board. I recommended that he ensure that the Treasury Board of Canada Secretariat and the Canada School of Public Service review and enhance any training on responsibilities related to official languages for new public servants, new managers and the human resources specialists who advise them.

[English]

The 2013-14 annual report is available on the Office of the Commissioner of Official Languages' website. I encourage everyone to join in the online discussion through our Facebook page and our Twitter feed, in both official languages, of course.

Thank you for your attention. I would now like to take the remaining time to answer any questions you may have.

[Translation]

**The Chair:** Thank you very much, commissioner. The committee's deputy chair, Senator Fortin-Duplessis, will ask the first question.

[Français]

Cette année, l'une de mes deux recommandations concerne justement les préparatifs du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Les festivités de 2017 seront des occasions de montrer aux Canadiens et au reste du monde que la dualité linguistique demeure un pilier de l'identité canadienne, 150 ans après la Confédération. Je recommande à la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de faire preuve de leadership en encourageant les institutions fédérales à tenir compte de la dualité linguistique dans le cadre de la planification de leurs activités liées aux festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération.

[Traduction]

Lorsqu'il s'agit de respecter les langues officielles, le succès n'est pas le fruit du hasard. Les institutions qui réussissent sont celles qui planifient leurs mesures, consultent les communautés et évaluent leurs progrès. Une telle démarche ne devient possible que si les gestionnaires, les nouveaux employés et les spécialistes des ressources humaines connaissent bien leurs obligations en matière de langues officielles et, en particulier, les exigences pour l'établissement du profil linguistique des postes.

La formation sur les langues officielles serait plus efficace si elle était offerte systématiquement à tous les employés du gouvernement fédéral plus tôt dans leur carrière. Dès leur entrée en fonction, les employés fédéraux doivent être mis au courant de l'importance que revêtent les langues officielles dans la prestation des services aux Canadiens et dans le fonctionnement interne du gouvernement.

[Français]

Mon autre recommandation s'adresse au président du Conseil du Trésor. Je recommande qu'il veille à ce que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'École de la fonction publique du Canada revoient et améliorent toute la formation liée aux responsabilités en matière de langues officielles destinée aux nouveaux fonctionnaires, aux nouveaux gestionnaires, ainsi qu'aux spécialistes des ressources humaines qui les conseillent.

[Traduction]

Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2013-2014 sur le site web du Commissariat aux langues officielles. J'invite également les gens à participer à la discussion en ligne, au moyen de notre page Facebook et notre fil Twitter dans les deux langues officielles, bien entendu.

Je vous remercie de votre attention. J'aimerais maintenant prendre le temps qu'il reste pour répondre aux questions.

[Français]

**La présidente :** Merci beaucoup, monsieur le commissaire. La première question sera posée par la vice-présidente du comité, la sénatrice Fortin-Duplessis.

**Senator Fortin-Duplessis:** Commissioner, it is always a pleasure to see you and your team. Welcome.

At the end of your presentation, you said that, in your report, you recommended the review of all training for individuals with responsibilities related to official languages, such as new managers, those who have staffing authority, and human resources specialists who advise managers, as well as federal public servants early in their careers.

But we also know that Treasury Board recently introduced a policy requiring that an official languages unit be designated for the coordination of the institution's official languages responsibilities, that a person in the institution be designated as responsible for official languages, that an official languages champion be designated and that compliance with the policy and associated directives be included in annual performance appraisals.

Commissioner, can you tell us to what extent these new requirements will promote linguistic duality throughout the federal government and how they fit in with your recommendation?

**Mr. Fraser:** Well, the recommendation was well-received when I presented it in person, before tabling the annual report. One of the reactions I got even suggested that the recommendation was believed to be in place already. They were shocked that such training was not already being provided. It is very compatible with the new directive.

The directive you are speaking of gives a formal structure to positions that already exist. A network of champions and coordinators already exists. In that sense, then, the initiative is not new.

The network of champions is critical in promoting the use of official languages, not just when it comes to the services delivered by departments, but also when it comes to the language of work used. Having coordinators, as well as two different positions, is key.

The only problem I see is that the coordinator can sometimes be far removed from the departmental management committee. For instance, the coordinator may work with a human resources director, who reports to a director general, who reports to an assistant deputy minister, who reports to a deputy minister. So it can take some time for our recommendations and investigation reports to make their way up the ladder.

Even though notice is given, the coordinators and our analysts are the ones in contact. A deputy minister may be surprised with the findings in an investigation report. I find that surprising as well, because I have learned how important it is to establish a

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Monsieur le commissaire, c'est toujours un plaisir de vous recevoir, ainsi que votre équipe. Soyez les bienvenus.

À la fin de votre présentation, vous dites que vous recommandez, dans votre rapport, que soit revue et améliorée toute la formation destinée aux personnes ayant des responsabilités en matière de langues officielles, telles que les nouveaux gestionnaires, aux personnes qui ont des pouvoirs de dotation, et aux spécialistes en ressources humaines qui offrent des conseils aux gestionnaires et aux employés de la fonction publique fédérale au début de leur carrière.

D'autre part, nous savons également que la politique du Conseil du Trésor nouvellement mise en œuvre exige désormais la désignation d'une unité des langues officielles chargée de la coordination des responsabilités en cette matière, la désignation d'une personne responsable et d'un champion des langues officielles et, enfin, l'intégration de la conformité aux instruments politiques dans les évaluations annuelles de rendement.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le commissaire, dans quelle mesure ces nouvelles exigences ont un impact sur l'épanouissement de la dualité linguistique dans l'appareil fédéral et comment elles s'arriment avec votre recommandation?

**M. Fraser :** D'abord, quand j'ai présenté la recommandation en personne, avant le dépôt du rapport annuel, elle a été bien reçue. Il y a même eu une réaction qui indiquait que l'on croyait qu'elle était déjà mise en œuvre. On était même étonné d'apprendre qu'une telle formation n'était pas déjà offerte. C'est bien arrimé avec la nouvelle directive.

La directive dont vous parlez structure de manière formelle des postes qui existent déjà. Il y a déjà un réseau de champions et de coordonnateurs. Ce n'est donc pas une nouvelle initiative en ce sens.

Le réseau des champions est extrêmement important pour promouvoir l'utilisation des langues officielles, non seulement en matière de prestation de services de la part des ministères, mais également en matière de langue de travail. Il est important qu'il y ait des coordonnateurs et deux postes différents.

Le seul problème que je remarque, c'est qu'il arrive parfois que le coordonnateur soit éloigné du comité de direction d'un ministère. Par exemple, si le coordonnateur travaille avec un directeur des ressources humaines qui se rapporte à un directeur général qui, lui, se rapporte à un sous-ministre adjoint, puis celui-ci, à un sous-ministre, nos recommandations ou nos rapports d'enquête prennent souvent un certain temps avant d'arriver au haut de l'échelle.

Même s'il y a préavis, les communications se font avec les coordonnateurs et nos analystes. Un sous-ministre peut paraître étonné du résultat d'un rapport d'enquête. Cela me surprend aussi, parce que j'en suis arrivé à la conclusion qu'il est très

direct line of communication between the coordinator and the department's or institution's management committee.

**Senator Fortin-Duplessis:** Last year, the Senate committee began a study of best practices for language policy and second-language learning in the context of linguistic duality or plurality. It plans to continue this study in the coming months. In last year's annual report, you recommended that, by October 31, 2014, the Department of Canadian Heritage establish clear objectives to raise the level of bilingualism among Canadians and reverse the decline in bilingualism among anglophones by 2017.

The previous year, you called on the Prime Minister to take steps to double the number of young Canadians who participate each year in short- and long-term language exchanges at the high school and post-secondary levels.

I have two questions in that regard. What follow-up has been given to those two recommendations? And do you believe they are still pertinent today?

**Mr. Fraser:** They are very pertinent. We are not yet at the follow-up stage, because the department's deadline is not till the end of this week. We are waiting to see their response. I do not expect the department to respond before the deadline.

So far, we have not seen anything from the government in terms of a broad-based approach to second-language learning. That is something that appeared in the first action plan but was not retained in the roadmap.

From the census figures, we noted a slight decline in bilingualism among young Canadians, and that concerns me. It has already been two years since we told the government that the 150th anniversary celebrations presented a golden opportunity to promote an exchange, scholarship or other type of program to encourage young Canadians to learn a second official language.

Recently, I noticed that Canada had always used such milestone celebrations to advance bilingualism. No 50th anniversary celebrations were held because of the First World War, but 60th anniversary celebrations were held in 1927. The occasion was used to issue bilingual stamps, and while that may seem like a minor measure, it caused a rather heated debate at the time. The Expo 67 celebrations helped build a base of support for a language policy that led to the emergence of the Official Languages Act two years later. So promoting linguistic duality during milestone celebrations is not only a golden opportunity, but also a time-honoured tradition.

important d'établir un lien de communication étroit entre les coordonnateurs et le comité de direction du ministère ou de l'institution en question.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Le Comité sénatorial permanent a amorcé l'an dernier une étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. Le comité entend poursuivre cette étude au cours des prochains mois. Dans votre rapport annuel de l'an dernier, vous recommandiez à Patrimoine canadien d'établir, d'ici le 31 octobre 2014, des objectifs clairs afin de rehausser le niveau de bilinguisme au sein de la population canadienne et de renverser le déclin du bilinguisme chez les anglophones, le tout d'ici 2017.

L'année précédente, vous demandiez au premier ministre de prendre des mesures pour que soit doublé le nombre de jeunes Canadiens qui prennent part chaque année à des échanges linguistiques de courte ou de longue durée aux niveaux secondaire et postsecondaire.

J'ai deux questions à poser à ce sujet. Quel suivi a été accordé à ces deux recommandations et, selon vous, sont-elles toujours pertinentes aujourd'hui?

**M. Fraser :** Elles sont très pertinentes. Nous n'en sommes pas encore à l'étape du suivi, puisque la date d'échéance pour Patrimoine canadien est à la fin de cette semaine. On attend de voir les réactions. Je ne m'attends pas à ce que le ministère fasse rapport avant cette date d'échéance.

Pour l'instant, on n'a rien vu de la part du gouvernement en ce qui concerne une approche généralisée pour appuyer l'apprentissage de la langue seconde. C'est un élément qui était présent dans le premier plan d'action, mais qui n'a pas été repris dans la feuille de route.

On a constaté dans le recensement qu'il y a eu un léger déclin en ce qui concerne le bilinguisme chez les jeunes Canadiens, et cela me préoccupe. Nous avons mentionné au gouvernement, il y a déjà deux ans, que les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire offraient une occasion en or de promouvoir un programme d'échange, de bourse ou autre afin d'inciter les jeunes Canadiens à apprendre la deuxième langue officielle.

J'ai remarqué récemment que le Canada a toujours utilisé ces célébrations pour faire avancer la cause du bilinguisme. Il n'y a pas eu de célébrations lors du 50<sup>e</sup> anniversaire à cause de la Première Guerre mondiale, mais il y en a eu pour le 60<sup>e</sup> anniversaire en 1927. On profitait alors de ces célébrations pour imprimer des timbres-poste bilingues. Cela semble mineur, mais cela avait provoqué un débat assez intense à l'époque. Les célébrations d'Expo 67 ont créé une base d'appui pour l'élaboration d'une politique linguistique qui a permis la rédaction de la Loi sur les langues officielles deux ans plus tard. Il y a donc non seulement une occasion en or, mais une tradition à respecter.

**Senator Fortin-Duplessis:** Have you noticed the decline in bilingualism mostly among young anglophones, or among young francophones as well?

**Mr. Fraser:** I believe it is limited to young anglophones. The finding did not come from us; it came from Statistics Canada, according to the 2011 census data.

[English]

**Senator Seidman:** Thank you very much for being here, commissioner. Good to see you.

**Mr. Fraser:** Good to see you.

**Senator Seidman:** I would like to ask you a question that seems particularly pertinent just now, especially for English-speaking Quebecers. Would the application of the Official Languages Act be affected if the Constitution recognized French as the official language of Quebec?

**Mr. Fraser:** I don't think so, provided that the Charte de la langue française includes specific protections for English-language institutions. Various elements of Quebec legislation protect that. There is some concern which I heard in Montreal last week about the possibility that Bill 10, which is now being discussed by the National Assembly, would represent a threat to some of those institutions which were specifically identified and protected that had originally been threatened by Bill 1, the initial draft of the Charte de la langue française, and that it was due to quite specific targeted efforts by English-language community organizations that led to those amendments which are in the Charter.

Provided that those institutional protections which are now included in the Charter were included in that constitutional recognition, I think that would be fine, but there are changes being discussed in Bill 10 that I know are deeply worrisome to members of the English-speaking community.

**Senator Seidman:** Indeed.

**Mr. Fraser:** That has nothing to do with any constitutional debate that's under way. That's purely an administrative reorganization of the health and social services institutions in the province.

**Senator Seidman:** I understand that. However, there is and has been discussion in the last month about reopening the Constitution and making French the official language of Quebec. So my question to you, as the Commissioner of Official Languages, is: How will that affect the linguistic rights of English-speaking Quebecers?

**Mr. Fraser:** In its current state, the Quebec language legislation has been tested by the courts. Those parts of the legislation that were found to be discriminatory against the English-speaking community were struck down, and I find it difficult to conceive of how a constitutional recognition of a status that the Supreme Court has acknowledged and supported would roll back rights that have been clarified, defined and explicitly laid out by the

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Avez-vous constaté la baisse du bilinguisme surtout chez les jeunes anglophones ou chez les jeunes francophones également?

**M. Fraser :** Je crois que c'est limité aux jeunes anglophones. Ce n'est pas nous qui avons fait cette constatation, c'est Statistique Canada, dans le recensement de 2011.

[Traduction]

**La sénatrice Seidman :** Merci beaucoup de votre présence, monsieur le commissaire. C'est bon de vous voir.

**M. Fraser :** C'est bon de vous voir aussi.

**La sénatrice Seidman :** J'aimerais vous poser une question qui semble tout particulièrement pertinente à l'heure actuelle, spécialement pour les anglophones du Québec. Si le français est reconnu comme langue officielle du Québec dans la Constitution, est-ce que cela aura une incidence sur l'application de la Loi sur les langues officielles?

**M. Fraser :** Je ne pense pas, à condition que la Charte de la langue française protège concrètement les institutions de langue anglaise. Ces institutions sont protégées par diverses lois au Québec. La semaine dernière à Montréal, j'ai entendu dire qu'on craint que le projet de loi 10, qui est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, menace certaines institutions qui avaient été menacées justement dans la version originale du projet de loi 1, la Charte de la langue française, et que les amendements qui sont dans la Charte ont été le fruit des efforts très ciblés des organismes communautaires anglophones pour les protéger.

Si les institutions qui sont actuellement protégées par la Charte étaient incluses dans la reconnaissance constitutionnelle, je pense qu'il n'y aurait pas de problème, mais je sais que certains changements proposés dans le projet de loi 10 inquiètent beaucoup les membres de la communauté anglophone.

**La sénatrice Seidman :** En effet.

**M. Fraser :** Cela n'a aucun lien avec un quelconque débat constitutionnel en cours. Il s'agit tout simplement d'une réorganisation administrative des établissements de santé et de services sociaux dans la province.

**La sénatrice Seidman :** Je comprends cela. Toutefois, on parle depuis un mois de rouvrir la Constitution pour y indiquer que le français est la langue officielle du Québec. La question que je vous pose, à titre de commissaire aux langues officielles, est donc la suivante : Est-ce que cela aura une incidence sur les droits linguistiques des anglophones du Québec?

**M. Fraser :** Dans l'état actuel des choses, les lois linguistiques du Québec ont déjà été testées par les tribunaux. Les éléments qui ont été considérés comme discriminatoires à l'égard de la communauté anglophone ont été supprimés, et je ne vois pas comment la reconnaissance constitutionnelle d'un statut que la Cour suprême a déjà reconnu pourrait avoir pour effet d'annuler des droits qui ont été très clairement définis et établis par la Cour

Supreme Court in a variety of decisions, beginning with the *Blaikie* decision back in 1979 and through to the variety of decisions concerning Article 23 and the variety of other Charter arguments that have been raised.

The Supreme Court has found that it is a legitimate public policy goal to protect the French language but that it cannot be done by banning other languages. So the predominance of French on signs is constitutionally acceptable, but banning other languages is not.

Quebec has already defined French as the official language, and that has not been overturned by the courts. If that were constitutionalized, as opposed to being sustained by Supreme Court decisions, then I don't think it would have a deleterious effect on the existing rights of the English-speaking community.

**Senator Seidman:** And therefore the application of the Official Languages Act would not be affected, in your opinion?

**Mr. Fraser:** In my opinion.

**Senator Seidman:** That's very helpful. Thank you very much.

[Translation]

**Senator Chaput:** Commissioner, your —

**Mr. Fraser:** If I could just interrupt you for a moment, I have something I would like to add.

[English]

I should clarify that I'm not a constitutional lawyer and it's not a question which I have consulted legal authority on. If Ms. Tremblay wants to add anything, I can offer her that opportunity.

**Johane Tremblay, Director and General Counsel, Legal Affairs Branch, Office of the Commissioner of Official Languages:** I can't give a better answer than Mr. Fraser.

[Translation]

**Senator Chaput:** Your second recommendation pertains to training on responsibilities related to official languages. We are used to talking about language training, but your recommendation concerns training on responsibilities related to official languages.

Let us start from the premise that enhancing linguistic duality largely depends on the leadership of managers and sound planning by institutions. In order for them to do that and to encourage the development of linguistic duality, they must know about the obligation and have the necessary understanding.

**Mr. Fraser:** Absolutely.

suprême dans diverses décisions, d'abord la décision *Blaikie* en 1979, ensuite les diverses décisions touchant l'article 23, et les décisions relatives à d'autres éléments de la Charte qui ont été contestés.

La Cour suprême a statué que la protection de la langue française était un objectif de politique publique légitime, mais qu'il ne peut pas être atteint en interdisant d'autres langues. Donc, il est constitutionnellement acceptable d'exiger que le français domine sur les affiches, mais pas d'interdire d'autres langues.

Le Québec a déjà fait du français sa langue officielle, et c'est une décision qui n'a pas été infirmée par les tribunaux. Si cela était inscrit dans la Constitution, et non plus seulement reconnu par des décisions de la Cour suprême, je ne pense pas que cela aurait pour effet de compromettre les droits de la communauté anglophone.

**La sénatrice Seidman :** Il n'y aurait donc pas d'incidence sur l'application de la Loi sur les langues officielles, selon vous?

**M. Fraser :** C'est mon avis.

**La sénatrice Seidman :** C'est bon à savoir. Merci beaucoup.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Monsieur le commissaire, votre...

**M. Fraser :** Si je puis vous interrompre un instant, j'aimerais ajouter quelque chose.

[Traduction]

Je devrais préciser que je ne suis pas constitutionnaliste et que je n'ai pas consulté une autorité judiciaire sur la question. Si Mme Tremblay veut ajouter quelque chose, je vais lui céder la parole.

**Johane Tremblay, directrice et avocate générale, Direction générale des affaires juridiques, Commissariat aux langues officielles :** Je ne peux pas vous donner une meilleure réponse que M. Fraser.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Votre deuxième recommandation traite de la formation sur les responsabilités liées aux langues officielles. On a l'habitude de parler de formation linguistique. Ici, il s'agit d'une autre formation sur les responsabilités liées aux langues officielles.

Partons avec la prémisse que l'épanouissement de la dualité linguistique dépend en grande partie du leadership des gestionnaires et d'une bonne planification de la part des institutions. Pour que ces personnes puissent agir de la sorte et contribuer à l'épanouissement de la dualité, il faut qu'ils la connaissent et ils doivent y être sensibilisés.

**M. Fraser :** Tout à fait.

**Senator Chaput:** Is that one of the reasons why you recommended training on responsibilities related to official languages?

**Mr. Fraser:** The trend we have seen from the complaints we have received is this: oftentimes, the way that public servants interact with Canadians reveals that they do not know these rights exist and that they do not understand the nature of their responsibilities or obligations. That trend is understandable if employees are trained to think that the language policy exists for unilingual speakers only and that bilingual people do not have to assert their right to be served in the official language of their choice.

It is often from the details of the complaint that it becomes evident that the employee dealing with the member of the public has never been trained on the nature of their responsibilities or obligations. And that has nothing to do with the employee's ability to serve that Canadian. A unilingual person should understand a Canadian's right to receive service and should have the resources to ensure that that Canadian is served by a bilingual co-worker. A distinction needs to be made between understanding that responsibility and having the ability to provide the service.

**Senator Chaput:** For the most part, in situations where these people do not know the reality and need to be educated, and that does not happen, it is tough, in my opinion, to ask them to consider the repercussions on official language minority communities and the impact of deficit reduction measures. Is it not?

**Mr. Fraser:** Absolutely.

**Senator Chaput:** It is practically impossible.

**Mr. Fraser:** Precisely.

**Senator Chaput:** Okay, I am going to reframe my question. Could better training on responsibilities related to official languages address those effects and the situation we seem to be observing?

These people have to contribute to deficit reduction. You have to get rid of the deficit when you have one, but if these people are not educated and do not know the reality, they may make decisions that could hurt official language minority communities without even knowing it.

**Mr. Fraser:** Definitely. That is what we found in examining the complaints we received in relation to the deficit reduction action plan, or DRAP, program. Without even thinking about it, institutions closed places such as the marines centre and the Senator Hervé-J.-Michaud Experimental Farm. In some cases, when people realized that they had the obligation, they took measures to fix the situation or to keep it from happening again. But it is clear that people lacked understanding around the obligation and that often lead to confusion. That is still the case today despite the obligation to continue providing the service and

**La sénatrice Chaput :** Est-ce l'une des raisons pour lesquelles vous recommandez cette formation sur les responsabilités liées aux langues officielles?

**M. Fraser :** La tendance que nous avons constatée, dans le cadre des plaintes que nous recevons, est la suivante : bien souvent, le comportement des fonctionnaires face aux citoyens révèle qu'ils ne savent pas que ces droits existent et qu'ils ne comprennent pas la nature de leurs responsabilités ou de leurs obligations. On peut comprendre cette tendance si on a été formé pour penser que la politique linguistique existe pour les personnes unilingues, et que si on est bilingue, on ne devrait pas exercer le droit d'être servi dans la langue officielle de son choix.

C'est souvent dans les détails d'une plainte qu'il devient évident que les gens qui sont en face d'un citoyen n'ont jamais suivi une formation sur la nature de leurs responsabilités et de leurs obligations. Ceci n'a rien à voir avec la capacité de servir le citoyen. Une personne unilingue devrait comprendre la nature du droit du citoyen d'être servi, et devrait disposer des ressources pour faire en sorte que cette personne soit servie par un collègue bilingue. Il faut faire la distinction entre la compréhension de la responsabilité et la capacité d'offrir ce service.

**La sénatrice Chaput :** Lorsque l'on se retrouve, bien souvent, dans le cas où ces personnes ne connaissent pas la réalité, ont besoin d'y être sensibilisées, et que ce n'est pas fait, d'après moi, il est difficile de leur demander de tenir compte des répercussions sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et des impacts de la réduction du déficit, n'est-ce pas?

**M. Fraser :** Tout à fait.

**La sénatrice Chaput :** C'est quasi impossible.

**M. Fraser :** Tout à fait.

**La sénatrice Chaput :** Je vais donc répéter ma question sous un autre angle. Une meilleure formation sur la responsabilité liée aux langues officielles aurait-elle pu pallier les impacts et la situation que nous semblons voir se produire?

Ces personnes doivent contribuer à réduire le déficit. Lorsqu'on a un déficit, il faut s'en débarrasser, mais si ces personnes ne sont pas sensibilisées, ne connaissent pas la réalité, elles vont possiblement prendre des décisions qui pourraient nuire aux communautés de langue officielle en situation minoritaire sans même y penser.

**M. Fraser :** Tout à fait. C'est ce qu'on a constaté dans le cadre des plaintes reçues au sujet du Plan d'action pour la réduction du déficit, le programme PARD. Sans y penser, des institutions ont fermé des éléments comme le centre maritime et la Ferme expérimentale Sénateur Hervé-J.-Michaud. Parfois, quand on se rendait compte qu'il y avait cette obligation, des mesures étaient prises pour pallier la situation ou faire en sorte que cela ne se répète pas. Mais, de toute évidence, la compréhension de l'obligation n'était pas présente et, souvent, il y avait une confusion. C'est le cas encore aujourd'hui, malgré l'obligation



the obligation in Part VII of the act to promote the equality of both official languages and to support the development of official language minority communities.

**Senator Chaput:** In a context of across-the-board cuts like those that have been implemented over the last few years, what would have been the best way to proceed? Have you ever recommended a particular instrument that could help analyze the impact of those cuts?

**Mr. Fraser:** A series of cuts have been made since the beginning of my mandate, including the abolition of the court challenges program. We have conducted investigations on a variety of institutions. Faced with the pressure of making those cuts, some institutions have organized consultations with the communities that would be affected in order to minimize the impact. We recognized that in our investigation report. I do not want to get into the specifics of the CBC/Radio-Canada legal dispute, but despite the fact that this matter is before the courts, I know that CBC officials have met with the community of Sudbury. They told the community they would have less money, and they wanted to know what programming priorities it had as a minority community. That demonstration of transparency helps the community and the officials who have had to make difficult decisions.

**Senator Chaput:** How did the federal government respond to this recommendation?

**Mr. Fraser:** I cannot talk about the federal government as a simple entity, but some institutions showed leadership in this area when agency heads or deputy ministers took that responsibility seriously. In previous annual reports, I pointed out that failure is obvious, but success is invisible.

Institutions have often properly managed the downsizing they had to face, while consulting Canadians in a way that did not give rise to complaints or resentment. However, as there were no complaints, we were almost oblivious to the success of those changes.

**Senator Maltais:** Commissioner, I want to welcome you and your team. We knew each other in another life.

**Mr. Fraser:** Indeed.

**Senator Maltais:** I see that your work is far from being easy. You are often in a reactive mode. If I take the example of Pierre MacDonald, who was criticizing Eaton's department store, I see the same thing is happening in Ottawa. Even francophones do not address us in French.

I want to talk to you about what happened last Wednesday. Fortunately, we understand French. Otherwise, the francophones would still be there. Do you think we received a lot of instructions in French?

de continuer d'offrir un service et de l'obligation, selon la partie VII de la loi, de promouvoir l'égalité des deux langues officielles et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

**La sénatrice Chaput :** Dans un contexte de compressions généralisées comme celles que l'on vit depuis quelques années, quelle aurait été la meilleure façon de procéder? Avez-vous déjà recommandé un instrument quelconque qui pourrait aider à analyser l'impact de ces compressions?

**M. Fraser :** Dès le tout début de mon mandat, il y a eu une série de compressions, y compris le programme de contestation judiciaire. On a fait enquête sur une variété d'institutions. Certaines institutions, face à la pression de faire ces compressions, ont organisé des consultations avec les communautés qui seraient affectées pour minimiser l'impact. Nous l'avons reconnu dans notre rapport d'enquête. Je ne veux pas m'arrêter aux détails concernant la situation litigieuse avec CBC/Radio-Canada, mais, malgré le fait que les tribunaux soient saisis de cette question, je sais que des gestionnaires de Radio-Canada ont rencontré la communauté de Sudbury et lui ont dit qu'ils auraient moins d'argent et qu'ils voulaient connaître, en termes de programmation, quelles étaient ses priorités en tant que communauté minoritaire. C'était un geste de transparence très utile pour la communauté et pour les gestionnaires qui devaient prendre des décisions difficiles.

**La sénatrice Chaput :** Comment le gouvernement fédéral a-t-il réagi à cette recommandation?

**M. Fraser :** Je ne peux pas parler du gouvernement fédéral comme d'une institution simple, mais certaines institutions ont fait preuve de leadership dans ce domaine quand les chefs des agences ou les sous-ministres ont pris cette responsabilité au sérieux. J'ai remarqué, dans des rapports annuels précédents, que l'échec est évident, mais que le succès est invisible.

Souvent, des institutions ont bien géré la décroissance à laquelle elles devaient faire face tout en consultant la population d'une façon à ne pas susciter de plaintes ou de ressentiment. Cependant, parce qu'il n'y a pas eu de plaintes, nous étions presque inconscients du succès de ces changements.

**Le sénateur Maltais :** Monsieur le commissaire, je vous souhaite la bienvenue, ainsi qu'à l'équipe qui vous accompagne. Nous nous sommes connus dans une autre vie.

**M. Fraser :** Effectivement.

**Le sénateur Maltais :** Je constate que votre travail est loin d'être facile. Souvent, vous êtes en réaction. Si je prends l'exemple de Pierre MacDonald qui critiquait Eaton, je constate qu'on vit la même chose à Ottawa; même les francophones ne nous adressent pas la parole en français.

Je vais vous parler de ce que nous avons vécu mercredi dernier. Heureusement que nous comprenons l'anglais, parce que les francophones y seraient encore. Croyez-vous que nous ayons reçu beaucoup de consignes en français?

**Senator Fortin-Duplessis:** Only once I got angry and I asked for it.

**Senator Maltais:** People came a few times, and they were actually francophones. I respect that, and I am not criticizing. We are supposed to understand our country's both official languages, but this shows that bilingualism is not easy to apply.

In Quebec, since bill 63 has been implemented, 11 bills have come before the Supreme Court. We currently have social peace in terms of bilingualism — in terms of French as an official language — but I do not think any francophone minorities in Canada outside Quebec are as protected as Quebec's anglophone minority. Quebec's anglophones are well protected. They have their rights, and they are well protected. The situation is not perfect, but nothing in this world is.

I do not want to criticize your work because I know it is not easy. Since you took office, we have noted a lot of progress by crown corporations. Air Canada is one example. Although its staff is not bilingual, the corporation at least has bilingual registration options. That was not available before, so some progress has been made.

Senator Chaput was saying that information in French was lacking at small airports and train stations, and that is true. These issues should be resolved over time.

As you know, bilingualism is a necessary evil in Canada. I do not think we will be able to achieve perfection. This will be an ongoing battle.

**Mr. Fraser:** You put forward some ideas I would like to take into account in my answers.

**Senator Maltais:** Do you think bilingualism is applicable under the current legislation?

**Mr. Fraser:** We have to be very clear on what bilingualism means. The legislation's policy was never to make all of Canada bilingual or to require every public servant to be bilingual, but to ensure that Canadians can receive services from the federal government in the language of their choice. I think that is a very achievable goal. If we look at what the situation was when the legislation was adopted in 1969 and what the situation is currently, we can see that progress that has been made, and I think this is evidence that the objective is achievable.

At that time, 17 members voted against the bill and claimed that it would make it impossible for western Canadians to get a job with the federal government. Up until a few weeks ago, the clerk was from Saskatchewan; the chief justice was from Alberta, and had begun her career in British Columbia. The list goes on. The progress that has been made is obvious, and that is why I say that French has become the language of ambition. People who aspire to a successful career in the Canadian public sector set themselves the task of learning the other official language.

**La sénatrice Fortin-Duplessis :** Seulement lorsque je me suis fâchée et que je l'ai demandé.

**Le sénateur Maltais :** Des gens sont venus à quelques occasions et, pourtant, c'étaient des francophones. Je respecte cela et je ne le critique pas. Nous sommes censés comprendre les deux langues officielles dans notre pays, mais cela démontre que le bilinguisme n'est pas facile à mettre en application.

Au Québec, depuis la mise en œuvre de la loi 63, la Cour suprême a été saisie de 11 projets de loi. On connaît présentement une paix sociale sur le bilinguisme, sur le français langue officielle, et je ne crois pas qu'il y ait une minorité francophone au Canada à l'extérieur du Québec qui soit aussi bien protégée que la minorité anglophone du Québec. On protège bien les anglophones au Québec. Ils ont leurs droits et ils sont bien protégés. Ce n'est pas parfait, mais la perfection n'existe pas en ce bas monde.

Je n'ai pas l'intention de critiquer votre travail, parce que je sais que ce n'est pas facile. Depuis votre arrivée, on a constaté beaucoup de progrès de la part des sociétés d'État. Je vous donne l'exemple d'Air Canada. Même si son personnel n'est pas bilingue, elle a au moins des enregistrements bilingues. Auparavant, il n'y en avait pas. On constate une progression.

La sénatrice Chaput nous disait qu'on manquait d'information en français dans de petits aéroports et de petites gares, et c'est vrai. Ce sont des choses qui, avec le temps, méritent d'être corrigées.

Comme vous le savez, le bilinguisme est un mal nécessaire au Canada. Je ne crois pas que nous puissions un jour atteindre la perfection. Ce sera un combat continu.

**M. Fraser :** Vous avez lancé des pistes que j'aimerais suivre dans le cadre de mes réponses.

**Le sénateur Maltais :** Croyez-vous que le bilinguisme est applicable dans l'entité de la loi actuelle?

**M. Fraser :** Il faut être très précis par ce qu'on entend par bilinguisme. Le but, la politique de la loi n'a jamais été de faire en sorte que tout Canadien ne devienne bilingue ni que tout fonctionnaire ne soit obligé d'être bilingue, mais que le citoyen puisse recevoir des services de la part du gouvernement fédéral dans la langue de son choix. Je pense que c'est un objectif tout à fait réalisable. Si l'on regarde où on en était quand la loi a été adoptée en 1969 et que l'on constate où l'on en est maintenant, on peut voir le progrès qui a été réalisé, et je pense que c'est la preuve qu'il s'agit d'un objectif réalisable.

À l'époque, 17 députés avaient voté contre le projet de loi et avaient prétendu qu'il serait impossible, désormais, pour toute personne de l'Ouest canadien de décrocher un emploi au sein du gouvernement fédéral. Jusqu'à il y a quelques semaines, le greffier venait de la Saskatchewan; la juge en chef vient de l'Alberta, elle a fait sa carrière en Colombie-Britannique, et je pourrais continuer ainsi. C'est évident, et c'est pour cela que je dis que le français est devenu la langue de l'ambition. Les gens qui ont de l'ambition dans le domaine public au Canada se donnent le devoir d'apprendre l'autre langue officielle.

To come back to a few of your comments, I am still somewhat uncomfortable when I hear about the anglophone minority being the best treated minority in Canada. The majority did not provide the community institutions. They were rather created and built by the anglophone community. In a way, those institutions have been transformed into state institutions. So the community sometimes sees that as a loss.

A study was released last Friday by Professor Richard Bourhis, who did a survey of 421 students at McGill University and at the Université de Montréal. He showed that there was unanimous and rightful conviction among francophones that they could have a successful career in Quebec, while the majority of anglophone students believed that would be difficult to achieve for them. Let us compare the 600,000 Franco-Ontarians and the 1 million anglophones in Quebec. There is a French language services commissioner in Ontario. However, no one within the Quebec government is in charge of coordinating the needs, complaints or demands of the province's anglophone community. The 600,000 anglophones living on the Island of Montreal do not even realize that there is a need, since 600,000 people account for a percentage that is high enough to ensure employment opportunities and institutions. However, the situation is completely different for the 300,000 anglophones scattered across the vastness of Quebec's territory. Things are more difficult for them, and the population is also aging.

I do not see a big difference between being a unilingual anglophone in Gaspé or in Trois-Rivières and being a unilingual francophone in Sudbury or in Saint-Boniface. Francophones who are unilingual or have difficulty with English have access to a university in Sudbury, as well as health services and institutions, while things are becoming increasingly difficult for anglophones in Gaspé, Trois-Rivières, Quebec City or Sherbrooke. The members of the anglophone community in Quebec who made their career and lived their lives when people did not have to speak French as much are aging. Those people did not need social services or did not really need to deal with Quebec hospitals. Those aging individuals now need the state, and it is becoming increasingly difficult for the state to provide them with services in their language.

When I visited the Magdalene Islands, I met a young lady who was the director of an anglophone community group. She had to stop talking to me in order to answer the telephone and translate the conversation between her mother and a social worker. So some official language minority communities in this country are facing challenges.

**Senator Maltais:** Commissioner, you are right. The Quebec's official language is French, period.

Par ailleurs, pour revenir à quelques-uns des propos que vous avez avancés dans votre préface, je suis toujours un peu mal à l'aise quand on parle de la façon dont la minorité anglophone est celle qui est la mieux traitée au Canada. Les institutions de la communauté n'ont pas été un don de la majorité, mais elles ont été créées et bâties par la communauté anglophone. D'une certaine façon, ces institutions ont été transformées en institutions de l'État. Donc, parfois, cela représente une perte aux yeux de la communauté.

Une étude a été dévoilée vendredi dernier par le professeur Richard Bourhis, qui a fait un sondage auprès de 421 étudiants à l'Université McGill et à l'Université de Montréal. Celui-ci a démontré que, à l'unanimité, les francophones sont convaincus, avec raison, qu'ils peuvent mener leur carrière avec succès au Québec, alors qu'une majorité des étudiants anglophones croit que cela serait très difficile pour eux. Si vous faites une comparaison entre les 600 000 Franco-Ontariens et le million d'anglophones, il y a un commissaire aux services en français en Ontario; cependant, personne au sein du gouvernement provincial n'a la responsabilité de coordonner les besoins, les plaintes ou les demandes de la communauté anglophone. Dans le cas des 600 000 anglophones qui vivent sur l'île de Montréal, on ne s'aperçoit même pas qu'il y a un besoin, parce que 600 000 personnes représentent un poids relatif suffisant pour faire en sorte qu'il y ait des emplois, des institutions. Mais dans le cas des 300 000 anglophones qui sont éparpillés sur le grand territoire du Québec, c'est tout à fait autre chose. C'est plus difficile pour eux, et de surcroît, c'est une population vieillissante.

Entre être anglophone unilingue à Gaspé ou à Trois-Rivières et être francophone unilingue à Sudbury ou à Saint-Boniface, je n'y vois pas de grande différence. Pour le francophone unilingue ou qui a de la difficulté, à Sudbury, il y a une université, il y a des services de santé, il y a des institutions; tandis que pour l'anglophone à Gaspé, à Trois-Rivières, à Québec, à Sherbrooke, cela devient de plus en plus difficile. On a une génération vieillissante de la communauté anglophone au Québec qui a fait carrière ou qui a fait sa vie à une époque où il était moins nécessaire pour un individu de parler français. Ces personnes n'avaient pas besoin des services sociaux ou n'avaient pas vraiment besoin de faire affaires avec les hôpitaux du Québec. Maintenant, ces personnes vieillissantes ont besoin de l'État et, souvent, l'État a de plus en plus de difficulté à leur fournir des services dans leur langue.

Quand j'étais aux îles de la Madeleine, j'ai rencontré une jeune dame qui était directrice d'un groupe communautaire anglophone; elle a dû s'interrompre pour répondre au téléphone et faire l'interprète entre sa mère et une travailleuse sociale. Donc, il y a des défis pour certaines communautés de langue officielle en situation minoritaire dans ce pays, point.

**Le sénateur Maltais :** Vous avez raison, monsieur le commissaire, parce que la langue officielle du Québec, c'est le français, point.

**Mr. Fraser:** But you are shifting the perspective in this case. On the one hand, you are saying that Quebec's anglophones are the most protected minority in Canada, but on the other hand, you are saying that Quebec's official language is French.

**Senator Maltais:** The official language is French. However, anglophones are benefitting from the kind of protection I think many francophone communities outside Quebec would like to have. That is required by law when it comes to educational institutions.

**Mr. Fraser:** Yes, that applies to educational institutions and hospitals in major centres.

**Senator Maltais:** The issue stems from the term "sufficient number", and the problem is the same in the rest of Canada. You know that the Supreme Court has always criticized us about that. What does the term sufficient number mean? Does it mean one plus one, or a multitude? This has never been defined, and it constitutes a fundamental issue for bilingualism. What does the term sufficient number mean, both in Canada and in Quebec?

**The Chair:** Honourable senators, I think the purpose of today's meeting is to discuss the commissioner's annual report. These are some very interesting discussions you are having, but please focus on the annual report as such. Senator Maltais, perhaps you would like to speak again in the second round.

**Senator Maltais:** No problem, Madam Chair.

**Senator Rivard:** Mr. Fraser, I want to welcome your team. I would like to come back to your opening remarks. Everyone is happy to see that the current government has changed its mind about closing the Quebec City Maritime Rescue Sub-Centre. We understand that budget balancing can sometimes lead to officials proposing ideas that may seem worthwhile at first. Afterwards, the government may realize that those ideas do not make sense. This is one such example.

For instance, I could not imagine that a unilingual francophone in distress in the St. Lawrence may have trouble being understood properly, so that their life can be saved. Thanks to you, the opposition and the Quebec group, a strong argument was made that this was a bad decision. I am very happy about that, and your intervention was very timely.

However, other files are not moving forward as well as we were hoping. Practically every time an annual report is released, the famous Air Canada case is brought up. As an Air Canada client — since the choices for Quebec City-Ottawa flights are very limited — I am surprised to occasionally come across flight attendants who cannot speak French.

Along with another colleague, we went to a meeting of the Arctic Economic Council in Whitehorse, in Canada's far north. On our flight between Vancouver and Whitehorse, one of the two

**M. Fraser :** Mais vous changez de point de vue, ici : vous dites d'un côté que c'est la minorité la plus protégée au Canada et ensuite vous dites que la langue officielle, c'est le français.

**Le sénateur Maltais :** C'est le français; par contre, il y a une protection dont je pense que plusieurs communautés francophones en dehors du Québec aimeraient jouir. Dans le cas des institutions, c'est obligatoire selon la loi — les institutions d'enseignement.

**M. Fraser :** Oui, il y a les institutions d'enseignement et les hôpitaux, dans les centres importants.

**Le sénateur Maltais :** Là où ça accroche, et c'est le même problème au Canada, c'est dans l'expression « nombre suffisant ». Vous savez que la Cour suprême nous a toujours condamnés là-dessus. Qu'est-ce que cela veut dire, un nombre suffisant? Est-ce que c'est un plus un, est-ce que c'est une multitude? Cela n'a jamais été défini, et il s'agit d'une question fondamentale pour le bilinguisme. Le nombre suffisant, qu'est-ce que cela veut dire, autant au Canada que chez nous?

**La présidente :** Honorables sénateurs, je crois que notre rencontre d'aujourd'hui a pour but de discuter du rapport annuel du commissaire. Ce sont réellement des discussions fort intéressantes, mais nous devrions, s'il vous plaît, nous concentrer sur le rapport annuel comme tel. Sénateur Maltais, peut-être que vous voudrez revenir au deuxième tour.

**Le sénateur Maltais :** Il n'y a pas de problème, madame la présidente.

**Le sénateur Rivard :** Bienvenue à votre équipe, monsieur Fraser. Je reviens sur vos notes de comparution. Tout le monde se félicite de voir que le gouvernement actuel a changé d'idée au sujet du projet de fermeture de centre de sauvetage maritime de Québec. On comprend que, pour des raisons d'équilibre budgétaire, il peut arriver parfois que des fonctionnaires proposent des idées qui peuvent, à première vue, sembler intéressantes, mais dont on se rend compte ensuite qu'elles n'ont pas de bon sens. On en a la preuve ici.

Je ne pouvais pas imaginer, par exemple, qu'un francophone unilingue en détresse dans le Saint-Laurent puisse avoir de la difficulté à se faire comprendre adéquatement pour qu'on lui sauve la vie; grâce à vos interventions, à l'opposition et au groupe du Québec, on a été ferme sur ce point pour affirmer qu'il s'agissait d'une mauvaise décision. J'en suis bien heureux, et votre intervention est arrivée à point nommé.

Maintenant, d'autres dossiers ne progressent pas aussi bien qu'on l'espérerait. On revient pratiquement, dans chaque rapport annuel, sur le fameux dossier d'Air Canada. Étant un client d'Air Canada — parce que, pour les vols Québec-Ottawa, il n'y a pas grand choix — je suis surpris de voir à l'occasion des agents de bord qui ne maîtrisent pas la langue française.

Nous sommes allés, avec une autre collègue, à une réunion du Conseil économique de l'Arctique à Whitehorse, dans le Grand Nord du Canada. Entre Vancouver et Whitehorse, sur deux

flight attendants came from Quebec, on the other side of the country. We were happy to see that we could be served in French — although I can understand English and be understood in it — so far from Quebec by a French-speaking staff member. However, we often have to deal with people who cannot speak French on flights between Montreal and Quebec City, and between Ottawa and Quebec City. I understand that a pilot or a co-pilot can be a unilingual anglophone, since they have no direct contact with passengers.

This comment brings me to the part of your presentation on Air Canada. During the previous session, Bill C-17, whose goal was to review the legislation on Air Canada, unfortunately died the order paper. First, do you think we should bring that bill back? Second, are you following up with Air Canada to ensure that the legislation is complied with?

I dislike the fact that, all too often, messages on the Air Canada website are not posted in both of Canada's official languages, as opposed to certain hotel chains, for instance. That is also the case for various Air Canada subsidiary programs, such as Aeroplan. We have to call them to let them know that we want to receive information in French. Do you have any comments on this?

**Mr. Fraser:** I am regularly in touch with Air Canada. I send them notices of investigation, so I often have discussions with the president. We follow up on those complaints and investigation reports.

After an audit of services to the public, I discovered something that was fairly telling and confirmed my view that leadership and the quality of communications between an organization's management and employees are very important factors. During the 2010 Vancouver Olympic Games, Air Canada invested a great deal of effort and money to serve its clients in the language of their choice, and that initiative was successful. However, we learned afterwards that the employees thought the initiative only applied over the course of the Olympic Games. When I told the members of the executive committee about this situation, they were very surprised. The message had obviously not been clear for all employees.

I also want to mention that we have taken Air Canada to court twice. The two cases involved Mr. Thibodeau and Mrs. Thibodeau. The first time, it was a matter of services provided here, in Canada. The federal court rendered a decision — which has been confirmed by the court of appeal — whereby Air Canada was obligated to produce results. Making an effort or admitting to its errors was not enough. In the second case, it was a matter of determining whether the Official Languages Act or the Montreal convention applied abroad. That Supreme Court decision will be announced tomorrow morning. Unfortunately,

agents de bord, il y en avait une qui venait du Québec, à l'autre bout du pays. Nous étions heureux de constater que nous pouvions nous faire servir en français — même si je suis capable de comprendre l'anglais et de me faire comprendre en anglais — si loin du Québec par un personnel de langue française, alors que nous nous rendons compte, par ailleurs, que, entre Montréal et Québec, et entre Ottawa et Québec, souvent, nous avons affaire à des personnes qui ne connaissent pas la langue française. Je comprends qu'un pilote ou un copilote puissent être unilingues anglophones, dans la mesure où ils ne traitent pas directement avec les passagers.

C'est un commentaire qui me ramène à la portion de votre présentation qui traite d'Air Canada. Lors de la dernière session, le projet de loi C-17, qui avait pour but de réviser la loi concernant Air Canada, est malheureusement mort au Feuilleton; premièrement, croyez-vous que nous devrions revenir à la charge et, deuxièmement, faites-vous un suivi auprès d'Air Canada afin que cette loi soit respectée?

Je déplore le fait que, encore trop souvent, les différents messages d'Air Canada sur son site Internet ne soient pas diffusés dans les deux langues officielles du Canada, contrairement à certaines chaînes hôtelières, par exemple. C'est le cas également de différents programmes des filiales d'Air Canada, comme Aeroplan, notamment; nous devons téléphoner pour leur indiquer que nous désirons recevoir des renseignements en français. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**M. Fraser :** Je suis en contact avec Air Canada régulièrement. Je leur envoie des préavis d'enquête; par conséquent, j'ai souvent des échanges avec le président. Nous faisons le suivi de ces plaintes et des rapports d'enquête.

À la suite d'une vérification des services au public, j'ai découvert quelque chose d'assez révélateur qui confirmait mon point de vue à savoir que le leadership et la qualité des communications entre les patrons et les employés d'une organisation sont des facteurs très importants. Lors des Jeux olympiques de Vancouver en 2010, Air Canada a investi beaucoup d'efforts et d'argent afin de servir sa clientèle dans la langue de son choix, et cette initiative a été couronnée de succès. Par contre, nous avons appris, par la suite, que les employés ont cru que cette initiative ne concernait que la période du déroulement des Jeux olympiques. Lorsque j'ai fait part de cette situation aux membres du comité exécutif, ils étaient très étonnés. De toute évidence, le message n'avait pas été clair pour les employés.

Je dois vous mentionner également que nous sommes allés deux fois devant les tribunaux avec Air Canada. Il s'agit, dans les deux cas, de M. et de Mme Thibodeau. La première fois, il s'agissait de services rendus ici, au Canada; la Cour fédérale a rendu une décision — qui a été confirmée par la Cour d'appel — selon laquelle Air Canada a l'obligation de produire des résultats; faire un effort ou admettre ses erreurs n'est pas suffisant. Lors du deuxième cas, il s'agissait de savoir si c'est la Loi sur les langues officielles qui s'applique à l'étranger ou si c'est la Convention de Montréal. Cette décision de la Cour suprême sera annoncée

appearing before the courts can create something of a chill between the parties. Let us just say that my name will not be on Air Canada's Christmas card list.

To come back to your question, four bills have died on the order paper, and I raised the issue again each time by saying that a bill must be introduced and passed. The next election is 12 months away, and you know better than me whether it is a priority for the government to resolve this situation.

**Senator Rivard:** I understand that Air Canada has obligations toward its clients, but do you receive complaints about other airline companies, such as WestJet, Sunwing, Porter or even Air Transat, although they are not legally bound, like Air Canada?

**Mr. Fraser:** As you said, they do not have the same obligations, so travellers do not have the same level of expectation. I think we have received some traveller complaints — formally or informally — about Porter, which recently introduced Toronto-Montreal flights. When a complaint applies to an institution that is not subject to the legislation, we send that institution a form letter to inform it of the situation and to explain that, although they are not subject to the legislation, it would be good practice to improve the situation. We invite them to click on a link to a website run by Canadian Heritage to help them provide services in both official languages. That is more of a formality, but companies are occasionally very receptive. Rogers thanked us after it received such a letter and said that it was taking the situation very seriously and wanted to meet with me to explain what it was doing in relation to official languages. I was very impressed by the measures Rogers took. Among other things, the company created a joint committee made up of managers and employees. This example is even mentioned in one of our annual reports.

**Senator Poirier:** Thank you for being here with us today, and I also welcome your team. This is your eighth annual report and I want to take this opportunity to thank you for your excellent work. I have two questions for you which I am going to group together. In the report cards on the seven federal institutions, Statistics Canada and VIA Rail had exemplary overall performance ratings; could you tell us how those two exemplary institutions differed from the others, and also tell us whether there is a process in place to share good practices among federal institutions?

**Mr. Fraser:** I will answer your second question first.

There is a best practices session organized every year by the official languages champions and coordinators, and in the course of that seminar all of the departments, their champions and coordinators, make presentations. There is an exchange of tools, procedures and methods.

demain matin. Malheureusement, le fait de se retrouver devant les tribunaux peut créer un certain froid entre les parties. Disons que mon nom ne se retrouvera pas sur la liste d'envoi de cartes de Noël d'Air Canada.

Cependant, pour revenir à votre question, quatre projets de loi sont morts au Feuilleton et, chaque fois, je suis revenu à la charge en soulignant qu'un projet de loi doit être déposé et adopté. Nous sommes à 12 mois des prochaines élections, et vous êtes mieux placés que moi pour savoir s'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement de régler cette situation.

**Le sénateur Rivard :** Je comprends qu'Air Canada a des obligations envers la clientèle, mais recevez-vous des plaintes concernant d'autres compagnies aériennes, comme WestJet, Sunwing, Porter ou même Air Transat, bien qu'elles ne soient pas liées par la loi, comme Air Canada?

**M. Fraser :** Comme vous le dites, elles n'ont pas les mêmes obligations, donc le niveau d'attente de la part des voyageurs n'est pas le même. Je crois que, formellement ou informellement, on a reçu certaines plaintes de voyageurs concernant la compagnie Porter, qui a introduit récemment des vols Toronto-Montréal. Lorsqu'une plainte est déposée concernant une institution non assujettie à la loi, nous lui envoyons une lettre type l'informant de la situation et lui expliquant que, bien qu'elle ne soit pas assujettie à la loi, il serait de bonne pratique d'améliorer la situation. Nous l'invitons à cliquer sur un lien qui les mène vers un site organisé par Patrimoine canadien pour les aider à offrir des services dans les deux langues officielles. C'est plutôt une formalité, mais parfois, certaines compagnies réagissent très bien. La compagnie Rogers nous a remerciés à la suite de l'envoi d'une telle lettre, en nous disant qu'elle prenait la situation très au sérieux et qu'elle désirait s'entretenir avec moi pour m'expliquer ce qu'elle fait dans le domaine des langues officielles. J'ai été très impressionné par les mesures qu'elle a prises en créant, entre autres, un comité mixte entre gestionnaires et employés. Cet exemple est même mentionné dans l'un de nos rapports annuels.

**La sénatrice Poirier :** Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue à votre équipe. Vous en êtes à votre huitième rapport annuel, et je tiens à vous remercier pour votre excellent travail. J'ai deux questions pour vous, mais je vais les regrouper. Dans les bulletins de rendement des sept institutions fédérales, Statistique Canada et VIA Rail ont obtenu un rendement global exemplaire; pouvez-vous partager avec nous ce qui a différencié ces deux institutions exemplaires et, également, nous dire s'il y a un processus pour partager les bonnes pratiques parmi les institutions fédérales?

**M. Fraser :** Je vais, tout d'abord, répondre à votre deuxième question.

Il y a une séance sur les bonnes pratiques organisée chaque année par les champions de langues officielles et les coordonnateurs, dans le cadre de laquelle il y a une espèce d'exposition où tous les ministères, leurs champions et leurs coordonnateurs font des présentations. Il y a cet échange d'outils, de procédures et de méthodes.

**Senator Poirier:** Is there a high attendance at these meetings?

**Mr. Fraser:** Yes, I would say so, but I do not know whether the participants are people who already deal in some way with official languages. I do not know if this means that there are thousands of public servants who are not involved.

It is a little bit like Linguistic Duality Day, which falls on the second Thursday of September, and is in itself a good practice. What strikes me, however, is that often the people who take part in the Linguistic Duality Day approach it as though it were a day of the francophonie. Often the people who attend the events organized for that day are francophones, as though linguistic duality only existed for francophones, which I find regrettable.

Concerning what distinguishes exemplary practices, I am going to ask Ms. Saikaley to explain how the criteria were developed.

**Ghislaine Saikaley, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch, Office of the Commissioner of Official Languages:** Each performance report is based on different aspects, different elements. Among other reasons, VIA Rail and Statistics Canada certainly stood out with regard to the service they provided to the public, language of work and part VII, and those are the elements that are given the most weight in the evaluations. That is surely why they had the best ratings this year.

**Senator Poirier:** Could they not share what they do with the other organizations?

**Mr. Fraser:** I would say that in those two cases, the two institutions have a history that is marked by the commitment of their leaders. Ivan Fellegi, who was the Chief Statistician of Canada for 17 years, I believe, was very committed to matters of linguistic duality and the use of both languages in the public service. Consequently, he established a tradition in the organization that endures now, years after his departure.

The same thing is true of VIA Rail. Immediately after the act was amended and part VII obliged institutions to take proactive measures, the president of VIA Rail noticed that they had no specific contacts with minority official language communities. He contacted the Fédération des communautés francophones et acadienne and told them that as he took his responsibilities seriously, he was wondering how he could support minority official languages communities. The FCFA thought about the matter and suggested that VIA Rail become a sponsor of the francophone summit organized by the FCFA in 2007.

**La sénatrice Poirier :** Est-ce qu'il y a une bonne participation à ces séances?

**M. Fraser :** Je dirais que oui, mais je ne sais pas si les participants sont des gens qui sont déjà liés à la question des langues officielles. Je ne sais pas si cela veut dire qu'il y a des milliers de fonctionnaires qui n'y sont pas impliqués.

C'est un peu comme la Journée de la dualité linguistique, qui est le deuxième jeudi de septembre, et qui est, en soi, une bonne pratique. Ce qui me frappe, c'est que, souvent, les gens qui assistent à ces journées de la dualité linguistique la traitent comme une journée de la francophonie. Ce sont souvent des francophones qui assistent aux événements organisés pour la Journée de la dualité linguistique, comme si la dualité linguistique n'existait que pour les francophones, ce que je trouve d'ailleurs regrettable.

En ce qui concerne la distinction entre les pratiques exemplaires, je vais demander à Mme Saikaley d'expliquer comment ces critères ont été élaborés.

**Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité, Commissariat aux langues officielles :** Chaque bulletin de rendement se fonde sur différents aspects, différents éléments. Il est certain que VIA Rail et Statistique Canada se sont démarquées, entre autres, en ce qui concerne le service au public, la langue de travail et la partie VII, qui sont des éléments qui ont plus de poids dans les évaluations. C'est sûrement pour ces raisons qu'elles ont eu de meilleures notes cette année.

**La sénatrice Poirier :** Ne pourraient-elles pas partager ce qu'elles font avec les autres organismes?

**M. Fraser :** Je dirais que, dans le cas de ces deux exemples, les deux institutions ont une histoire qui est ponctuée par l'engagement de leurs leaders. Ivan Fellegi, qui a été le statisticien en chef pendant 17 ans, je crois, était très engagé envers les questions de la dualité linguistique et de l'utilisation des deux langues dans la fonction publique. Il a établi une tradition au sein de l'organisation qui perdure encore des années après son départ.

C'est la même chose pour VIA Rail. Tout de suite après que la loi ait été modifiée et que la partie VII ait obligé les institutions à prendre des mesures positives, le président de VIA Rail d'alors s'est aperçu qu'il n'avait pas de contacts particuliers avec des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il a donc contacté la Fédération des communautés francophones et acadienne en leur disant que, comme il prenait sa responsabilité au sérieux, il se demandait comment il pourrait faire pour appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire. La FCFA a examiné la situation et a suggéré que VIA Rail devienne commanditaire du sommet de la Francophonie organisé par la FCFA, en 2007.

So that is the type of approach that was there from the beginning. This gentleman recognized that he had an obligation, consulted the parties concerned, and afterwards took an interesting initiative to support the community, after having consulted those communities.

I think that it was not in 2013-2014 that these two institutions discovered the importance of the two official languages. It was already rooted in the way they did things and in the institutions' traditions. Consequently, I am convinced that there are certainly good practices that could be shared.

**Senator Poirier:** Thank you.

**Senator Chaput:** My question is a little ambiguous, Commissioner. I do not quite know how to phrase it.

**Mr. Fraser:** And I do not know what to answer!

**Senator Chaput:** On page 16 of your report, you refer to the Public Health Agency of Canada; Nova Scotia had filed a complaint about it with you.

**Mr. Fraser:** Yes.

**Senator Chaput:** If I understand correctly, the Public Health Agency of Canada hired organizations in the province to provide services to the minority official language communities, thus, to Acadians.

On page 23, you say that "Health Canada has been the most successful in monitoring its transfer payments". The Public Health Agency of Canada had transferred money to these groups to provide the service. But is one not related to the other? Does the Public Health Agency of Canada report to Health Canada, or is it independent?

**Mr. Fraser:** To my knowledge, it comes under Health Canada.

**Senator Chaput:** If that is the case, I wonder how Health Canada can be viewed as an institution that is most successful at monitoring transfer payments, in light of what had happened at the Canada Public Health Agency.

**Mr. Fraser:** You have to make a distinction. What we were examining in the context of that accountability issue, were funds transferred to the provinces. We were somewhat handicapped in this work, because we are limited by federal jurisdiction. We could not go into schools to see, or investigate hospitals or school boards to see how the amounts transferred from the federal coffers were being spent.

What we could examine was the accountability system of the federal institutions to verify how the provinces report to them.

**Senator Chaput:** I understand.

**Mr. Fraser:** As concerns the Public Health Agency of Canada, if I understand correctly, it was working from requests made by community organizations. The francophone organization in question had never made a request and so it had not been considered previously. I think that the agency did not know that

C'est le genre d'approche qui a été utilisée dès le début. Il a reconnu qu'il avait une obligation, qu'il allait consulter les parties intéressées et qu'il prendrait ensuite une initiative intéressante afin d'appuyer la communauté, après avoir établi des consultations avec ces communautés.

Je pense que, dans les deux cas, ce n'est pas en 2013-2014 que ces institutions ont découvert l'importance des deux langues officielles. C'était ancré dans leur façon de faire et dans la tradition de ces institutions. Je suis donc convaincu qu'il y a sûrement de bonnes pratiques à partager.

**La sénatrice Poirier :** Merci.

**La sénatrice Chaput :** Ma question est un peu ambiguë, monsieur le commissaire. Je ne sais pas trop comment la poser.

**M. Fraser :** Je ne sais pas ce que je vais répondre!

**La sénatrice Chaput :** À la page 16 de votre rapport, vous parlez de l'Agence de la santé publique du Canada, pour laquelle vous aviez reçu une plainte de la Nouvelle-Écosse.

**M. Fraser :** Oui.

**La sénatrice Chaput :** Si je comprends bien, l'Agence de la santé publique du Canada a embauché des organismes de la province afin d'offrir des services aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, donc aux Acadiens.

À la page 23, vous dites que « Santé Canada est une institution qui assure le meilleur suivi des sommes transférées ». L'Agence de la santé publique du Canada avait transféré des sommes à ces groupes pour offrir le service. Mais est-ce que l'un n'a pas de lien avec l'autre? Est-ce que l'Agence de la santé publique du Canada est indépendante ou est-ce qu'elle relève de Santé Canada?

**M. Fraser :** À ma connaissance, elle relève de Santé Canada.

**La sénatrice Chaput :** Si c'est le cas, je me demande comment Santé Canada peut être perçu comme une institution qui assure le meilleur suivi des sommes transférées, compte tenu de ce qui s'est passé à l'Agence de la santé publique du Canada.

**M. Fraser :** Il faut faire une distinction. Ce que nous examinons dans le cadre de cette question de reddition de comptes, c'était des transferts de fonds aux provinces. Nous étions un peu handicapés dans ce travail, parce que nous sommes limités par la juridiction fédérale. Nous ne pouvons pas aller dans les écoles pour voir, ou encore faire enquête sur des hôpitaux ou des commissions scolaires pour vérifier comment les sommes provenant du coffre fédéral sont dépensées.

Ce que nous avons pu examiner, c'est le système de reddition de comptes des institutions fédérales pour vérifier comment les provinces se rapportent à elles.

**La sénatrice Chaput :** Je comprends.

**M. Fraser :** En ce qui concerne l'Agence de la santé publique du Canada, si je comprends bien, elle travaillait à partir des demandes faites par des institutions communautaires. L'institution francophone en question n'avait jamais présenté de demande, donc, elle n'était pas considérée. Je pense que l'agence



that francophone organization existed, and vice versa. There was reciprocal lack of knowledge about each party's existence. What the complaint process triggered was a whole consultation process and an improvement of the service for families experiencing difficulties who were asking for French services in Nova Scotia.

**Senator Chaput:** This also means that there is very little recognition of the very presence of francophones in Nova Scotia, since there was no consultation, since one party did not know the other existed; would you say that is true?

**Mr. Fraser:** Yes.

**Senator Chaput:** Fine.

**Mr. Fraser:** I would add that there was an improvement thanks to the complaints that were filed.

To put things in context, over 18 months, perhaps two years, the director of the Public Health Agency was on sick leave, and management was provided in an acting capacity. That situation was settled only a few weeks ago. That is not an excuse, but an explanation. That organizational situation was particularly difficult for the agency.

In addition the agency does not have the historical roots of other federal institutions. It is relatively recent.

**Senator Chaput:** During that time, the children of these Acadian families did not receive the services in French to which they were entitled?

**Mr. Fraser:** That is correct.

**The Chair:** Commissioner, you place a lot of hope in your recommendations to bring these federal institutions around so that they respect their language obligations. And yet in the report you tabled last June 27 on the follow-up to your recommendations over the past seven years, only 19.6 per cent of the points in your recommendations were implemented. Less than 20 per cent of your recommendations were implemented in seven years. How do you explain this low recommendation implementation percentage?

**Mr. Fraser:** First of all, we prepared a table that breaks down the status of the complaints. Yes, 20 per cent of the recommendations were fully implemented. At the other end of the curve, 20 per cent were not implemented at all. Between those two extremes a certain percentage of recommendations were applied in part; as for others, it is too soon to tell whether they will be implemented or not; and in other cases, it seems that they will be.

How to explain this? First of all there is a divergence in viewpoints. For instance, one of our recommendations urges the government to reinstate the deputy ministers' official languages committee. We noted that when there is a deputy ministers' committee the whole matter is taken more seriously. The government decided that this would be, instead, an assistant

ne savait pas que cet organisme francophone existait et vice versa. Il y avait une incompréhension mutuelle de l'existence de l'un et de l'autre. Ce qui a été déclenché par le processus de plainte, c'était tout un processus de consultation et d'amélioration du service pour des familles en difficulté qui demandent des services en français en Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Chaput :** Cela veut dire aussi qu'il y a très peu de reconnaissance de l'existence des francophones en Nouvelle-Écosse, puisqu'il n'y a pas eu de consultation non plus, l'un ne connaissant pas l'existence de l'autre, n'est-ce pas?

**M. Fraser :** Oui.

**La sénatrice Chaput :** Très bien.

**M. Fraser :** J'ajouterais qu'il y a d'abord eu une amélioration grâce aux plaintes déposées.

Pour mettre les choses en contexte, pendant 18 mois, peut-être deux ans, l'Agence de la santé publique s'est trouvée dans une situation où le directeur était en congé de maladie, et donc, dans une situation de leadership par intérim. Cette situation s'est réglée il n'y a que quelques semaines. Ce n'est pas une excuse, mais une explication. Cette situation institutionnelle a été particulièrement difficile pour l'agence.

D'autre part, l'agence n'a pas les racines historiques d'autres institutions fédérales. Cette institution est relativement récente.

**La sénatrice Chaput :** Pendant ce temps, les enfants de ces familles acadiennes n'ont pas reçu les services en français auxquels ils avaient droit?

**M. Fraser :** C'est exact.

**La présidente :** Monsieur le commissaire, vous fondez beaucoup d'espoir sur vos recommandations pour amener les institutions fédérales à respecter leurs obligations linguistiques. Pourtant, dans le rapport que vous avez déposé le 27 juin dernier sur le suivi qui a été donné à vos recommandations au cours des sept dernières années, seulement 19,6 p. 100 des volets de vos recommandations ont été mis en œuvre. Moins de 20 p. 100 de vos recommandations ont été mises en œuvre en sept ans. Comment expliquez-vous ce faible pourcentage de mise en œuvre de vos recommandations?

**M. Fraser :** D'abord, nous avons dressé un tableau qui sépare l'état des réalisations de ces plaintes. Oui, 20 p. 100 des recommandations ont été réalisées complètement. À l'autre extrême, 20 p. 100 n'ont pas été acceptées du tout. Entre ces deux extrêmes, un certain pourcentage de recommandations a été réalisé en partie; pour d'autres, il est trop tôt pour déterminer si elles seront réalisées ou pas; et dans d'autres cas, nous pouvons prévoir qu'elles le seront.

Comment expliquer cela? D'abord, il y a une divergence de points de vue. Par exemple, l'une de nos recommandations enjoint le gouvernement à réinstaurer le comité sur les langues officielles des sous-ministres. Nous avons constaté que, lorsqu'il y avait un comité de sous-ministres, la question était davantage prise au sérieux. Le gouvernement a décidé que ce serait plutôt un comité

deputy ministers' committee, with substitutes. This in itself diminished the importance of the committee, and this happened more or less in parallel with the government's decision to transfer the responsibility for the coordination of official languages from the Privy Council to Heritage Canada.

All I can do is make recommendations. The government has the right to govern and make decisions in accordance with its priorities. I would have preferred to have seen all of my recommendations accepted.

We created the performance management program for institutions. We are not obliged to apply it, but we did in our own way adopt the performance evaluation grid for our own performance.

In the beginning I was quite reticent as I thought I should not be evaluated on a basis of results I do not control. A former deputy minister I consulted informally at the time said "You should not tailor your recommendations in accordance with your desire to see them accepted; by doing that you are setting the bar lower. You should not be thinking that if that recommendation is not accepted, it will be a reflection of your performance."

I found it helpful to measure the level of acceptance of my recommendations, in any case. However I keep it in mind that this is not a result I can control.

**The Chair:** Commissioner, what is the timeframe for the follow-up on your recommendations?

**Mr. Fraser:** It all depends on the time we give institutions to respond or not respond. Often, we set a timetable according to priorities. Certain follow-ups seem more important to us than others.

**Ms. Saikaley:** We follow up within two years for audits. For the various investigation files, or for the annual report, we follow up according to the timetable we gave to the federal institution, naturally.

**The Chair:** Could you list your priorities for the next two years?

**Mr. Fraser:** Next year we are going to focus on the importance of immigration. We are working on an immigration study together with the French Language Services Commissioner in Ontario and the Commissioner of Official Languages for New Brunswick. We will include the conclusions of that study in the annual report. We are also going to do a study on early childhood and the importance of early childhood for the communities.

We are also going to increase the number of institutions on which we comment, so that this last annual report will contain a better assessment of the progress or lack of progress we noted in the 30 or so institutions we examined at the beginning of my

de sous-ministres adjoints avec remplaçants. C'était donc là une diminution de l'importance, qui allait un peu de pair avec la décision du gouvernement de transférer la responsabilité de la coordination des langues officielles du Conseil privé à Patrimoine canadien.

Je ne peux que formuler des recommandations. Le gouvernement, pour sa part, a le droit de gouverner et de prendre des décisions selon ses priorités. J'aurais préféré que toutes mes recommandations soient acceptées.

Nous avons créé le programme de gestion du rendement des institutions. Nous ne sommes pas obligés de le suivre, mais nous avons tout de même adopté, à notre façon, la grille d'évaluation de notre performance.

Au début, j'étais assez réticent à l'idée, en me disant que je ne devrais pas être évalué sur la base de résultats que je ne contrôle pas. Un ancien sous-ministre, à l'époque, que je consultais amicalement, disait : « Vous ne devez pas cibler vos recommandations en fonction de votre désir qu'elles soient acceptées; vous allez viser moins haut. Vous ne voulez pas avoir en tête que, si cette recommandation n'est pas acceptée, ce sera un reflet de ma performance. »

J'ai trouvé qu'il était tout de même utile de mesurer le taux d'acceptation de mes recommandations. Je garde néanmoins à l'esprit que ce n'est pas un résultat que je contrôle.

**La présidente :** Monsieur le commissaire, pouvez-vous nous dire dans quel délai de temps vous faites un suivi de vos recommandations?

**M. Fraser :** Tout dépend du temps qu'on accorde aux institutions pour répondre ou ne pas répondre. Bien souvent, on fixe un échéancier selon des priorités. Certains suivis nous semblent plus importants que d'autres.

**Mme Saikaley :** Dans le cas des vérifications, nous effectuons les suivis à l'intérieur de deux ans. Pour les différents dossiers d'enquête ou pour le rapport annuel, nous vérifions, bien sûr, en fonction de l'échéancier que nous avons donné à l'institution fédérale.

**La présidente :** Pourriez-vous nous donner vos priorités pour les deux prochaines années?

**M. Fraser :** L'an prochain, nous soulignerons l'importance de l'immigration. Nous travaillons à une étude sur l'immigration, conjointement avec le commissaire aux services en français de l'Ontario et le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Nous incluons les conclusions de cette étude dans le rapport annuel. Nous entreprendrons aussi une étude sur la petite enfance et l'importance de la petite enfance pour les communautés.

Également, nous allons augmenter le nombre d'institutions pour lesquelles nous allons faire des observations afin que le dernier rapport annuel puisse contenir une meilleure évaluation du progrès ou du manque de progrès que nous avons remarqué

mandate. This will be a starting point for my successor, so that he may have at his disposal a broader range of observations on federal institutions.

**Senator Chaput:** My question is about the celebrations for the 150th anniversary of Confederation in 2017. You were involved in promoting French at the Olympic Games in Vancouver. Afterwards, you prepared a guide. Could that guide help Heritage Canada to get organized?

**Mr. Fraser:** Yes, absolutely. Recently I had a meeting with Sport Canada, and the organizers of the Winter Games in Prince George told me that they use the guide regularly to assess the progress they have made regarding providing services in both official languages. Using that guide as a starting point, we prepared another one aimed specifically at those who are organizing community or other celebrations for 2017. It has already been published. We shared it with Heritage Canada, and we hope to be able to provide it to others, because, as I said earlier, I think that historically we have always seen Confederation anniversary celebrations as an opportunity to advance the cause of linguistic duality in Canada.

**Senator Chaput:** Thank you, Commissioner.

**The Chair:** On behalf of the members of the committee, I thank you, as well as your team, for your generosity and your good work. Thank you for having been with us this evening. I would like to add that I am happy that you aim high, because it is important always to aim high in trying to strengthen respect for our country's two official languages.

**Mr. Fraser:** Thank you very much, Madam Chair, and thanks to all of you for having invited us to your committee.

**The Chair:** With your consent, I am now going to suspend the meeting for a few minutes so that we may continue in camera, to discuss the committee's future business.

(The committee continued in camera.)

dans la trentaine d'institutions sur lesquelles nous nous sommes penchés au début de mon mandat. Ce sera le point de départ pour mon successeur, afin que celui-ci dispose d'un plus grand éventail d'observations des institutions fédérales.

**La sénatrice Chaput :** Ma question concerne les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017. Vous étiez impliqué dans la promotion de la francophonie lors des Jeux olympiques de Vancouver. Vous avez élaboré un outil par après. Cet outil pourrait-il aider le ministère du Patrimoine canadien à s'organiser?

**M. Fraser :** Oui, absolument. J'ai eu une rencontre, récemment, avec Sport Canada et les organisateurs des Jeux d'hiver de Prince George, qui ont dit utiliser le manuel régulièrement pour évaluer les progrès qu'ils ont faits dans la prestation des services dans les deux langues officielles. À partir de ce manuel, nous en avons élaboré un autre qui vise spécifiquement les organisateurs des célébrations communautaires ou autres pour 2017. Il est déjà publié. Nous l'avons partagé avec Patrimoine canadien, puis nous espérons pouvoir le partager avec d'autres, parce que, comme je l'ai dit plus tôt, je pense que, historiquement, nous avons toujours perçu ces célébrations d'anniversaire de la Confédération comme étant une occasion de faire avancer la cause de la dualité linguistique au Canada.

**La sénatrice Chaput :** Merci, monsieur le commissaire.

**La présidente :** Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier, ainsi que votre équipe, de votre générosité et de votre bon travail. Merci d'avoir été avec nous ce soir. Je veux vous dire que je suis contente que vous visiez haut, parce qu'il est important de toujours viser haut lorsqu'il s'agit de renforcer le respect de nos deux langues officielles au pays.

**M. Fraser :** Merci beaucoup, madame la présidente, et tous et toutes de nous avoir invités à votre comité.

**La présidente :** Avec votre consentement, je suspends la réunion pendant quelques minutes afin que nous poursuivions à huis clos par la suite pour discuter des prochains travaux du comité.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

**Monday, October 20, 2014**

The Honourable Senator Maria Chaput, sponsor of the bill;  
Vrouyr Makalian, Policy Advisor, Office of Senator Chaput.

**Monday, October 27, 2014**

*Office of the Commissioner of Official Languages:*

Graham Fraser, Commissioner of Official Languages;  
Ghislaine Saikaley, Assistant Commissioner, Compliance Assurance Branch;  
Mary Donaghy, Assistant Commissioner, Policy and Communications Branch;  
Johane Tremblay, Director and General Counsel, Legal Affairs Branch.

TÉMOINS

**Le lundi 20 octobre 2014**

L'honorable sénatrice Maria Chaput, marraine du projet de loi;  
Vrouyr Makalian, conseiller en politiques, Bureau de la sénatrice Chaput.

**Le lundi 27 octobre 2014**

*Commissariat aux langues officielles :*

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles;  
Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité;  
Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications;  
Johane Tremblay, directrice et avocate générale, Direction générale des affaires juridiques.